AVANT-PROPOS

Je renonce à l'exercice subtil qui consiste à chercher – et peut-être même à trouver – un lien entre les neuf articles de ce numéro de varia. Les contributions présentées ici nous entraînent au cœur de notre vocation interdisciplinaire qui, à travers la diversité et l'ouverture, contribue à enrichir les problématiques de chacun. Le sommaire propose néanmoins une grille de lecture, qui va de la littérature à l'environnement en passant par des réflexions sur le multiculturalisme, la diversité culturelle et les questions de santé.

Comme nous avons pu le constater, l'AFEC s'est récemment dotée d'un nouveau logo : une « Marianne à la feuille d'érable » qui a séduit les membres du bureau et a été présentée à l'assemblée générale de juin dernier. Du même coup, la revue, dont l'aspect était identique depuis les origines, a également fait peau neuve et la couverture polychrome est maintenant illustrée par une carte du Canada. Ce travail professionnel a été réalisé par Damien Froidurot[*], infographiste, dans des conditions très avantageuses et nous tenons, une fois de plus, à remercier son auteur, qui nous fait bénéficier de son talent.

Avec ce numéro, les contributeurs étaient tenus de se conformer à la charte éditoriale, que l'on peut aisément consulter sur notre site : http://www.afec33.asso.fr. Ils l'ont fait de bonne grâce pour la plupart et leur collaboration a grandement facilité le travail de rédaction, tout en permettant une meilleure homogénéité de présentation des textes. Étant donné le caractère bilingue de la revue, la charte a été rédigée en français et en anglais. La version anglaise est due à notre collègue Michèle Kaltemback. Les deux versions sont quelque peu différentes, car nous avons tenu à respecter les usages éditoriaux dans les deux langues. Des améliorations restent certainement possibles et toutes les suggestions seront examinées avec intérêt.

Patrice BRASSEUR

[*] http://www.soleillion.com/

Sophie BASTIEN, Jeanne, fille du roi et modèle féminin 7

Éve BOUTANTIN, Des écritures de la violence : *Trou de mémoire*, *La rage* et *La petite fille qui aimait trop les allumettes* 25

Renée HULAN, Hearing The Voices in Armand Garnet Ruffo's *Grey Owl : The Mystery of Archie Belaney* 39

Frédéric BOILY, Réflexion critique à partir de *La voie canadienne* de Will Kymlicka 59

Gilles GINGRAS, La diversité des expressions culturelles : une convention bien fragile 73

Sébastien FLEURET, Quand le territoire devient un enjeu de santé : réseaux locaux de services (RLS) au Québec 89

Dominique DANIEL, Espace naturel, espace humain, espace immigré : la préservation de la nature dans le débat sur l'immigration en Colombie-Britannique 113

Michel MALDAGUE, Approche systémique du concept de forêt modèle. Mécanisme néguentropique approprié à la gestion durable des forêts 127

Thibault MARTIN, Co-management of a National Park : The Wapusk National Park's Experience 139

COMPTES RENDUS 149

JEANNE, FILLE DU ROY ET MODÈLE FÉMININ

Sophie BASTIEN
Collège militaire royal du Canada

Le roman québécois *Jeanne, fille du roy* de Suzanne Martel, paru il y a trente ans, est encore peu connu de la critique savante. Il souffre d'une réputation étendue à l'ensemble de l'œuvre de Martel : la double étiquette de littérature destinée à la jeunesse et au grand public. Notre étude en fait ressortir la richesse formelle et thématique, qui le rend adéquat pour un lectorat avisé. Nous recourons à diverses perspectives, principalement historique (pour analyser la représentation de la Nouvelle-France), féministe (pour dresser une typologie des différentes formes qu'emprunte le féminisme) et structurelle (pour scruter les phénomènes de dédoublement).

Published thirty years ago, Suzanne Martel's Québécois novel, *Jeanne, fille du roy*, has remained of little scholarly interest due to the double label of literature for young readers and popular literature commonly associated with the entire body of her work. This study unveils the novel's formal and thematic diversity that makes it suitable for an informed readership. It mainly views the work from an historical perspective (through an analysis of the author's depiction of New France), a feminist angle (establishing a typology of feminism's various adopted forms) and a structural one (closely examining the phenomena of metafiction).

Le présent article se propose d'étudier *Jeanne, fille du Roy* de Suzanne Martel, un roman québécois méconnu de la critique universitaire. Après avoir élucidé les causes de cette lacune, en relevant quelques caractéristiques de l'œuvre de Martel dans son ensemble et de sa fortune, nous nous pencherons sur les principaux aspects que présente le contenu de *Jeanne, fille du Roy :* le fond historique ; le point de vue apologétique qu'adopte la narration ; l'orientation féministe, découlant tantôt du discours littéral, tantôt de la caractérisation valorisante de personnages féminins ; et, finalement, l'attitude de vie que dégagent les personnages. Des particularités structurelles méritent également une attention ; un commentaire de cet ordre complétera notre analyse.

Suzanne Martel (née Chouinard, en 1924) est originaire de Québec mais montréalaise d'adoption. Sa production littéraire s'étend de 1963 à 1999 et comprend une vingtaine de romans. La plupart furent primés, et certains maintes fois. Aussi, plusieurs furent traduits en anglais et exportés vers l'Amérique anglo-saxonne et l'Europe (l'un d'eux fut, de plus, traduit en espagnol, en danois et en japonais) ; signalons l'accueil élogieux que leur réserva le Canada anglais. Puis les nombreux tirages et rééditions que connaissent les livres de Martel ajoutent à leur vitalité.

Ces marques de succès sont dues, notamment, à *Jeanne, fille du Roy :* le roman a joui de multiples prix, de réimpressions et rééditions en français[1], et d'une traduction anglaise acclamée et rééditée[2]. Il a pourtant reçu peu d'attention de la part de la critique savante. Mais c'est toute l'œuvre de Martel qui est dédaignée de la sorte. Nous en accusons le type de lectorat auquel on l'associe : les répertoires littéraires, les éditeurs et les libraires la classent sous la bannière « Littérature de jeunesse ». Elle comporte, il est vrai, des livres pour enfants et des romans pour adolescents, mais aussi des ouvrages qui visent un lectorat adulte. « Erreur sur le public », dénonce Sophie Marsolais ; « on m'a toujours limitée à un seul créneau, malgré mes protestations », confie l'écrivain elle-même (MARSOLAIS 2003 : 18).

Un lectorat à définir

Tant au Canada qu'au Québec, tant en traduction anglaise qu'en français, Martel est une pionnière de la littérature de jeunesse et c'est à ce titre que sa renommée s'est construite. Au début des années 1960, son premier roman[3] fut couronné par le prix de l'ACELF (l'Association canadienne d'éducation de langue française, qui encourage la création littéraire destinée aux enfants et aux adolescents), que recevront aussi d'autres de ses récits[4]. On croyait en une vocation atavique et rangeait instantanément Martel auprès de sa sœur Monique Corriveau, qui était déjà une romancière classée dans la rubrique « Jeunesse » et lauréate de l'ACELF. En 1971, avec d'autres, Martel fonda Communication-Jeunesse, un organisme qui promeut la littérature pour les jeunes ; elle y restera très active. En 1975, *Jeanne, fille du Roy* gagna le prix Alvine-Belisle dédié au meilleur livre canadien-français pour enfants, que deux romans ultérieurs de Martel recevront également[5]. La traduction *The King's daughter* obtint, en 1981, le Ruth Schwartz Children's Book Award, du Conseil des Arts de l'Ontario et des libraires du Canada, prix qui n'avait encore jamais été attribué à un roman traduit ; et l'année suivante, le certificat d'honneur du IBBY (International Board on Books for Young People), qui n'avait pas encore

[1] Fides, coll. « Du Goéland », 1974, 1980 ; « Mille Îles », 1982 ; « Grandes histoires », 1992, 1999.
[2] *The King's daughter*, trad. David Toby Homel et Margaret Rose, éditée chez Douglas & McIntyre (Vancouver, 1980; Toronto, 1998).
[3] *Quatre Montréalais en l'an 3000* (Montréal, Éditions du Jour, 1963). Dans les éditions subséquentes, le titre en sera changé pour *Surréal 3000*.
[4] Le recueil de contes *Lis-moi la baleine* (Québec, Éditions Jeunesse, 1966) et le roman *Nos amis robots* (Montréal, Héritage, 1981).
[5] *Nos amis robots* et *Une belle journée pour mourir* (Saint-Laurent, Fides, 1993).

été décerné à un livre canadien. Martel raflera aussi les autres prix existant dans la catégorie « Jeunesse », au Québec et au Canada anglais : celui du Gouverneur général, celui de la province de Québec, le Vicky Metcalf de l'Association des bibliothécaires canadiens, celui du Canada Council Children's Literature … Et quand elle publiera un ouvrage proprement pour adultes, on le percevra comme « une incursion dans la littérature pour adultes » (LAURIER 1979 : B-19), « un roman d'abord destiné aux "grands" » (SARFATI 1984 : B-5).

En réalité, nombre de ses romans peuvent s'adresser à toute la famille – *Jeanne, fille du Roy* en est un parfait exemple. Robert Chartrand les appelle « ces livres insoucieux […] des catégories d'âge de leurs lecteurs éventuels » (1998 : D-3). Ils conquièrent effectivement un lectorat élargi ; « en bibliothèque, [ils] comptent parmi les plus empruntés au Canada » (BERGERON 1998 : 3). Une deuxième étiquette leur est donc apposée : littérature pour grand public. Mais elle a les mêmes effets que la première : elle assure une réception publique généreuse et attire du coup un regard condescendant des universitaires, qui récusent la qualité purement littéraire de l'œuvre ainsi identifiée.

Il s'en est tout de même trouvé que les préjugés n'ont pas arrêtés. Selon André Brochu, l'écriture de Martel est, « sans prétention et avec talent, un divertissement de qualité », un romanesque « puissant et délié » (1997 : 19). Les vues du critique éminent corroborent celles des plus modestes : Bergeron admire le style « coloré et enlevant » de l'auteure (1998 : 3), et Marsolais, « la richesse de son vocabulaire [qui] lui permet de créer des images inventives » (2003 : 19). Certes, il s'agit d'une littérature « facile à lire », et *Jeanne, fille du Roy* ne fait pas exception[6] ; mais le contenu ne manque pas de densité pour autant. N'est-ce pas là une réussite, que d'intégrer un fond substantiel à la relative simplicité qu'exige le profil du lectorat ? Alors que celle-ci peut être considérée comme une faiblesse, elle nous apparaît plutôt comme le lieu d'un défi – que Martel relève brillamment.

La trame du roman repose sur la trajectoire du personnage central. Orpheline, Jeanne Chatel a grandi avec son grand-père braconnier, en France dans les années 1650. Elle est encore une enfant quand il meurt et qu'elle est confiée aux religieuses. Jeune femme, elle est appelée à partir en Nouvelle-France pour aller se marier et contribuer au peuplement de la colonie. Elle y épouse un veuf avec enfants, le sieur Simon de Rouville, un coureur des bois à

[6] D'après Michelle Provost (1995 : 70), qui attribue à ce roman l'indice de difficulté 1, sur une échelle de 1 à 6.

l'abord sec et rigide. Dans cette vie nouvelle, elle éprouve les joies et les rigueurs de la nature sauvage et du climat, elle expérimente le danger que peut représenter la rencontre avec des Iroquois, mais, surtout, sa propre personnalité s'épanouit et elle découvre l'amour en tant qu'épouse et que mère.

Un roman historique

Cette trame se prête à des analyses très variées. Nous aborderons tout d'abord l'analyse des perspectives historiques véhiculées par le texte. Si Martel a effleuré un large éventail de sujets et de registres, il est deux genres romanesques qu'elle a explorés à fond, deux pôles principaux apparemment contradictoires entre lesquels elle a oscillé : la science-fiction et la fiction historique, la projection dans un futur lointain et le retour dans un passé ancestral. Elle a laissé sa marque autant dans l'un que dans l'autre. En science-fiction, elle compte parmi les auteurs les plus importants au Canada[7]. Et ses romans historiques sont dignes d'intérêt pour l'éclairage qu'ils portent sur l'histoire du Québec et du Canada, et pour le traitement littéraire qui en est fait. Plusieurs font revivre les premiers temps de la colonie, à Ville-Marie et dans ses environs.

Le personnage de Jeanne semble un précurseur qui influence l'évolution diachronique de ce corpus. Sa création remonte à une nouvelle intitulée « Fille du Roy », qui fut primée à un concours de récits historiques ayant pour juges Anne Hébert et Gabrielle Roy. Puis il devient l'héroïne éponyme du roman auquel il servait d'ébauche. Suivent les quatre tomes de la série *Les coureurs des bois*, où il revient par des apparitions éparses, des passages courts mais denses : *Ville-Marie* et *La baie du Nord* en 1980, *Une belle journée pour mourir* et *Les chemins d'eau* en 1993[8]. Entre-temps, en 1982, paraît le roman biographique *Au temps de Marguerite Bourgeoys, quand Montréal était un village*, sur la célèbre religieuse que côtoyait Jeanne dans *Jeanne, fille du Roy*, en en tirant de profitables leçons.

---

[7] Son premier roman, qui remporta le prix de l'ACELF, fut aussi le premier – et longtemps le seul – roman de science-fiction au pays (mais si l'on inclut dans ce genre toute fiction spéculative, on remonte au XIX^{e} siècle, comme le fait Laurent Mailhot [2003 : 273]). Un de ses romans ultérieurs de science-fiction, *Nos amis robots*, récolta en 1982 une double reconnaissance : le prix Alvine-Bélisle et le Canada Council Children's Literature Prize. En 2001, elle fut l'invitée d'honneur du Congrès Boréal, qui porte traditionnellement sur la science-fiction.

[8] En même temps qu'elle publie ces deux derniers tomes, la maison Fides réédite les deux premiers (d'abord parus chez Leméac) et le titre *Ville-Marie* change pour *Menfou Carcajou*.

L'action de *Jeanne, fille du Roy* se déroule dans la décennie 1670-80, période cruciale de l'histoire du Québec, sur le plan de la colonisation. L'auteure rend compte de ce cadre particulier en multipliant les détails historiques authentiques[9], qui donnent au récit une impression de réel. Pour ce faire, elle a puisé son inspiration dans des documents d'archives – notamment les relations des Jésuites, les écrits de Marie de l'Incarnation et ceux de Marguerite Bourgeoys – et dans des ouvrages historiques contemporains[10]. L'illusion d'authenticité que dégagent ses descriptions a d'ailleurs suscité une controverse. En 2000, la commission scolaire de Régina, en Saskatchewan, a retiré le livre des programmes et bibliothèques scolaires, parce que des Amérindiens l'accusaient de reproduire des propos racistes : il rapporte les réactions négatives d'une immigrante apeurée qui rencontre des autochtones, alléguaient-ils dans les médias. « On ne peut réécrire l'Histoire pour qu'elle soit "politiquement correcte" », rétorqua l'auteure (2002 : 1)[11]. Néanmoins, un an plus tard, elle apprit qu'une nouvelle édition de *The King's daughter* paraissait, celle-là censurée : on y avait supprimé les quelques mots et phrases susceptibles de froisser les Amérindiens.

Tout objective qu'elle soit, la romancière est d'abord une artiste de la langue. Elle ne récupère le matériau réel que pour le transposer : elle l'anime de sa plume diserte et vigoureuse. Son inventivité est d'autant plus stimulée que, sur le sujet précis des filles du Roy, l'historiographie de l'époque éclaire peu ; nous ne pouvons qu' « imaginer », témoigne l'historien Jacques Lacoursière, qui préface l'édition originale du roman. Martel remplit cet espace vide avec faconde, en faisant intervenir la fiction. Elle réussit ainsi « à *recréer l'atmosphère* de la Nouvelle-France dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle », poursuit Lacoursière (1974 : 9-10)[12].

[9] Suzanne Pouliot (2002 : 95-96, 98) répertorie des faits socio-culturels (tenue vestimentaire, habitudes alimentaires, activités saisonnières, fêtes), des personnages nommés ici et là (Louis XIV, l'intendant Jean Talon, les gouverneurs Frontenac, François-Marie Perrot et Courcelle, l'explorateur Cavelier de la Salle, Monseigneur de Laval) et des événements (la construction des premiers forts à Chambly, Sorel et Katarakoui, le lancement de l'édit obligeant les trappeurs à obtenir un permis).

[10] Comme *Le Québec* de Maurice Séguin (Paris, Éditions du Burin, 1973).

[11] Avec le même souci d'exactitude, une cinquantaine de pages, dans *Une belle journée pour mourir*, sont consacrées au massacre de Lachine de 1688, d'où se dégagent violence et scènes d'horreur.

[12] Nous soulignons.

Un hommage aux acteurs et au décor

La dimension historique du roman a pour corollaire la manière dont sont construits les personnages, qui figurent les pionniers du Canada français : une vision nettement favorable en est donnée. Cet hommage est aussi original que révérencieux : il ne doit rien aux romans du terroir et tranche avec le misérabilisme véhiculé par une certaine tradition littéraire. Par touches légères, l'auteure fait ressortir la force intérieure, la débrouillardise, l'énergie vitale qu'ont dû déployer les premiers colons. Alors que la pauvreté des moyens, la rusticité du milieu pourraient convenir à des butors, c'est davantage par de nobles qualités que les personnages sont présentés : l'esprit d'abnégation, la capacité de travail et d'adaptation, la camaraderie solidaire, la joie de vivre toute spontanée. Les coureurs des bois ont même un charme artistique : tout en avironnant, ils chantent en chœur, et « Jeanne n'a jamais rien entendu de si beau que ce chant français scandé en cadence par des hommes rudes pendant que les embarcations volent sur les eaux miroitantes » (MARTEL 1974 : 88)[13] ; et le soir autour du feu, ils forment un « cercle enchanté » (93). Ils sont aussi « philosophes » parfois (197) et partagent la même « profession » (198) entre « confrères » (205) : l'auteure recourt à des termes mélioratifs pour les investir de dignité. Au lieu de désigner familièrement ses deux personnages principaux par leur prénom, elle privilégie souvent des périphrases laudatives. Un procédé rhétorique similaire est employé pour apprécier les constructions coloniales, nécessairement rudimentaires. L'habitation du couple, « longue de dix pieds, en billots non équarris » (119), est ainsi embellie : « Sa cabane dans le bois était devenue un foyer heureux, le foyer de Jeanne de Rouville, fille du Roy et seigneuresse » (131).

Le portrait des habitants de la Nouvelle-France est inséparable de l'environnement géographique[14]. Aussi Martel porte-t-elle une attention délicate aux phénomènes de la nature, moins à ceux qui sont redoutables qu'aux autres : les spectacles grandioses et, surtout, les sensations qui éveillent un plaisir plus fin. Il y a aussi l'intimité presque mystique de Simon avec la forêt. Il en découle un hymne sensuel à la nature québécoise, dans ses différentes saisons (la diégèse traverse les deux premières années de Jeanne en Nouvelle-France).

[13] Les références suivantes à ce livre sont indiquées par le seul numéro de page.

[14] Pouliot note un effet réciproque : les personnages donnent prégnance aux paysages, et ceux-ci mettent en relief la témérité de ceux-là (2002 : 104-105).

Des paroles féministes

Un autre moteur agit dans cette œuvre : le féminisme, dont nous distinguons deux types de manifestation. Le plus évident tient du discours féministe explicite, rendu par le point de vue omniscient de la narration et le plus souvent formulé par le personnage de Jeanne sous forme de réflexions intérieures ou verbalisées. Rapportons quelques exemples frappants. Apprenant que l'épouseur a des enfants en bas âge, Jeanne se fait tranchante : « Ce qu'il veut, le sieur de Rouville, c'est une gouvernante, et il ne s'en cache pas » (16). Sa réaction sera réitérée plus loin : « Ce vieux veuf qui cherche une gouvernante ne lui dit rien qui vaille » (56). Qu'une femme soit requise à des fins domestiques la révolte. Mais elle-même s'y sentira confinée, parce qu'écartée des autres activités. En voyage vers Ville-Marie, elle n'avironne pas, étant une femme ; elle est donc « le seul poids inutile de l'expédition » (82), « la seule qui ne travaille pas » (87). Quand il faut obtenir un permis pour la traite des fourrures, elle s'en occupe et se rend au comptoir de Ville-Marie, mais déguisée en garçon car les trappeurs, « misogynes pour la plupart, [seraient] bien embarrassés d'une présence féminine » (200). Il n'est pas anodin que par son mariage, elle succède à une femme par trop timorée, la défunte Aimée, « dont elle apparaît comme l'antithèse » (CIMON 1977 : 301). Elle aura pour défi de faire évoluer Simon : il se fait « une idée fausse et chevaleresque de l'impuissance des femmes dans la nature » (138) et « a la conviction tenace qu'elle ne peut rien faire sans son aide … quand il est là » (210). Pour cela, elle devra d'abord affirmer son autonomie (« Elle va lui montrer, à ce sieur de Rouville trop surmené pour se préoccuper de sa femme le premier jour de son mariage, que Jeanne Chatel peut très bien se tirer d'affaire » [73]) et son insoumission (« Croit-il qu'elle va se laisser traîner en laisse, comme un petit chien docile ? » [77]).

Certaines réflexions lui sont attribuées qui paraissent invraisemblables, de la part d'une ex-couventine ayant encore peu fréquenté la gent masculine. Par exemple, lorsque Simon, accaparé par ses responsabilités de bâtisseur, lui remet de l'argent en lui demandant d'acheter des vêtements pour ses enfants : « Devant cette attitude typiquement masculine, la jeune épouse hausse les épaules. Évidemment, elle fera ce qu'il faut, mais un père s'en tire bien facilement » (97). Si observatrice qu'elle soit, que peut-elle connaître de la dynamique de couple et de famille ? C'est aussi la question que suscite son autre remarque sur l'implication paternelle : « Simon, trop longtemps absent et maladroit avec les enfants, était un étranger pour Nicolas et Isabelle. Il fallait remédier à cela » (130). À mesure que les mois passent et qu'elle acquiert de l'expérience de vie, ses conceptions gagnent une vraisemblance psychologique,

mais n'en accusent pas moins un anachronisme idéologique. C'est avec un sens très critique qu'elle constate la mentalité selon laquelle on admire le mari d'avoir une épouse valeureuse et on fait rejaillir sur lui tout le mérite. Elle se réfère à des femmes dont les réalisations sont louées à quelques occasions dans le roman, pour souligner leur célibat :

> La jeune dame de Rouville s'étonna de voir combien des célibataires comme Marguerite Bourgeoys et Jeanne Mance réussissaient à s'imposer à tous par leur valeur personnelle, alors que les femmes mariées semblaient éternellement destinées à vivre dans l'ombre de leurs dignes époux (204).

Elle omet le titre – de Sœur – de Marguerite Bourgeoys. Contrairement à ce qu'elle laisse ainsi croire, le statut de celle-ci n'est pas de nature matrimoniale, mais religieuse. Néanmoins, il n'altère en rien l' « ouverture d'esprit qui fait [de Sœur Bourgeoys] une avant-gardiste pour son époque » (43) : on dirait ici que l'auteure a inséré une phrase préventive, comme si elle avait prévu qu'on lui reprocherait des vues trop modernes pour le siècle représenté. En effet, d'après Marjorie Gann, elle déforme le passé dans un but de propagande féministe (1983 : 81). Point de vue qui sera réfuté : « Le discours officiel de l'Histoire occulte le plus souvent le rôle des femmes », alors que leurs revendications « ne datent pas d'hier » – ce que font comprendre les romans historiques de Martel (COULOMBE, GAMACHE, PROVOST 1991 : 37). Quoi qu'il en soit, les passages féministes ajoutent de la vigueur aux personnages. La résolution émancipatrice de Jeanne marque un sommet, à cet égard, et influencera le cours de l'action[15] :

> Une épouse accompagnée de son mari, ce n'était pas une vraie personne, mais seulement un pâle reflet, un être sans substance qui n'existait que parce que quelqu'un lui avait donné son nom. […] Les yeux pleins de feu, la petite dame Rouville jura à l'instant que plus jamais elle ne se contenterait de ce rôle effacé. Tant pis pour Simon et ses illusions astreignantes, au diable la timide épouse soumise et doucement transparente. Jeanne Chatel serait reconnue pour ce qu'elle était, ou renvoyée au Roy avec armes et bagages (196).

[15] Ce qui est un critère déterminant selon la grille féministe qu'établissent Louise Louthood et Michèle Gélinas (1983 : 5).

Des actions féministes

Le deuxième moyen par lequel le roman dégage un message féministe est plus indirect mais n'en devient pas moins limpide, au fil du récit : c'est un féminisme incarné, mis en pratique. Constructif, il procède moins par la dévalorisation de l'homme – dont on fait sentir, après tout, le courage, l'adresse et l'endurance physique – que par la valorisation de la femme – dont on met en avant le dynamisme créatif et l'ingéniosité.

À cet effet, le personnage de Jeanne est capital. Le titre du roman le présente comme une « fille du Roy ». Il en est d'abord une en France, en tant que pupille de l'État. Mais l'expression prend un sens plus pointu avec la colonisation du Nouveau Monde : elle s'applique alors aux protégées de la Couronne à qui le souverain fournit un droit de passage, une dot et un trousseau, et qu'il envoie sur l'autre continent épouser les colons. Par le biais de ce statut, l'incipit du roman, particulièrement expressif, réussit déjà à révéler les grands traits de la personnalité de Jeanne. Après l'exposition de repères spatio-temporels (« Troyes, mars 1672 »), la première ligne rapporte ses paroles : « - Fille du Roy ! Je suis fille du Roy ! » (7). Des monosyllabes prononcés par une jeune personne tout excitée d'apprendre une nouvelle majeure – qu'elle aurait pu mal accueillir mais il n'en est rien : elle quittera le couvent pour la Nouvelle-France. Son tempérament fougueux et son besoin ardent d'aventure se laissent deviner. Ils sont du moins contenus dans le paragraphe d'ouverture qui suit :

> Refermant sans bruit, comme on le lui a enseigné, la porte du parloir, Jeanne répète la formule magique qui vient de changer sa vie. Son cœur bat à tout rompre. À deux mains, elle compresse sa poitrine pendant qu'un sourire involontaire détend sa figure mince.

Le ton est donné, un rythme de vie est lancé.

Jeanne fera ses expériences féminines avec la même énergie passionnée. Le pensionnat ne lui a pas enseigné la confiance en soi mais la retenue et l'austérité : elle se voit comme « une orpheline aux nattes tirées, à la figure pâlotte, aux yeux fades » (61), « et sans attraits » (82). Aussi lui tenait-on grief « de son buste trop provocant et de ses cheveux indisciplinés qui s'échappaient en frisant de son bonnet sévère » (11-12), comme s'ils camouflaient un potentiel de rébellion. Cependant, avec le tournant que représente son immigration en Nouvelle-France, l'inhibition est révolue. Déjà, en mer, elle

revêt des couleurs chatoyantes qui attirent la désapprobation. Et dès la descente du bateau, cette attitude de liberté prend une teinte sexuelle. Les hommes attroupés regardent les « fraîches émoulues d'un couvent », et « les jeunes filles, gênées par tous ces yeux avides, rougissent et baissent la tête. Seule Jeanne, émerveillée et fascinée, répond par un franc sourire aux expressions de bienvenue qu'on murmure autour d'elle » (51). À l'auberge, elle « examine impudemment » les « garçons robustes » qui portent les bagages (53). Avec la religieuse, effarée de sa tenue vestimentaire quand elle se rend au bal, elle a ce dialogue :

> - Ma mère, est-ce que mon devoir n'est pas de plaire à mon époux ?
> - Vous lui plairez par vos vertus.
> Jeanne a un rire sarcastique.
> - Alors il va devoir se contenter de peu (72).

D'une part, elle a la lucidité de ne pas nier l'importance de la séduction physique ; d'autre part, elle sait qu'elle ne correspond pas à la personne rangée qu'on aurait voulu qu'elle soit. La galanterie, l'initiation à la danse, la proximité masculine l'enivreront – autant qu'elle y enivrera le sexe opposé. Tout laisse croire que cette jeune femme assume son corps sexué. Simon exprime une aisance comparable, quand il enlève d'un geste sa chemise de cuir et se retrouve torse nu au soleil, s'exposant ainsi au regard de sa toute nouvelle épouse. À ce stade, celle-ci est plus ou moins consciente des mécanismes du désir ; mais quand elle aménagera leur demeure, elle tiendra pour importante l'intimité conjugale, au risque de paraître audacieuse :

> Il faudra une table ici […], dit-elle à Simon. Et dans ce coin … (elle pousse du pied un amas de branches et de vieilles peaux) dans ce coin, un bon lit solide. Plus tard, ajoute-t-elle sans rougir, tu m'offriras un matelas de plumes (122).

L'allusion érotique est d'autant plus sensible qu'une réminiscence est sous-entendue : le « matelas de plume » évoque celui que Jeanne découvrit « avec délice » (106) et qui accueillit leurs premières étreintes (115).

La sexualité non réprimée, chez Jeanne, s'oppose à la beauté artificielle. À la sobriété héritée du couvent, l'héroïne allie le naturel : par contrainte (« la vie de camp n'est pas propice à la coquetterie », découvre-t-elle [63]) ; par sécurité (« elle maudit la coquetterie qui l'a empêchée d'apporter son mousquet neuf au bal » [78]) ; par considération pratique (elle qui relevait ses jupes pour courir se fait confectionner la chemise et les jambières des coureurs des bois) ;

mais aussi par goût (elle préfère « le confort aux convenances » [184]). Elle est de connivence avec Simon, qui porte les cheveux trop courts pour la mode et fait de l'ironie : « À te voir, le bonnet de travers, les manches retroussées, le nez plein de suie, on voit bien que tu es la châtelaine d'un seigneur à perruque » (130). Cette esthétique idoine est reliée à des qualités personnelles : « Elle n'était pas une dame précieuse, mais une solide fille du Roy » (205) ; « car qui a besoin d'une pimbèche en forêt ? » (220). En définitive, elle représente ces « gens d'action » (121) qui savent la vanité des plaisirs luxueux, parce qu'ils travaillent à survivre : « On n'a pas le souci des détails ici. La vie est trop courte et trop intense » (69).

Un autre aspect de la féminité de Jeanne est la maternité. Sur ce plan, elle relève un défi complexe. Elle épouse un homme qu'elle ne choisit pas et qui est déjà père : la responsabilité maternelle lui est imposée. Celle-ci est également précoce, puisque Jeanne est bien jeune et inexpérimentée pour se retrouver mère de deux enfants de trois et cinq ans. Toutefois, généreuse et dévouée, tendre et « instinctivement psychologue » (128), elle apporte à la « famille reconstituée » une chaleur affective et y puise un bonheur personnel qui n'ira qu'augmentant, avec sa propre fécondité. Le chapitre final – une lettre adressée à une amie et entrecoupée de monologues intérieurs – est pour le moins prometteur : enthousiaste, elle y relate la naissance récente de sa fille et énumère les prénoms de ses (six !) futurs bébés.

La sphère familiale n'empêche pas Jeanne d'être une « femme de carrière ». Au cours de la grande traversée, son métier de guérisseuse s'amorce : remarquant l'aide efficace qu'elle fournit à bord, Sœur Bourgeoys en fait son assistante, lors d'une épidémie de fièvre. Puis elle l'enjoint de poursuivre dans cette voie en Nouvelle-France et lui confie un carnet pharmacologique et des provisions de médicaments et d'herbes curatives. Le sérieux qu'y apporte son élève aboutit à cette fin de chapitre éloquente : « S'il n'en tenait qu'à Jeanne Chatel, la colonie resplendirait de santé perpétuelle et ne compterait plus bientôt que des centenaires alertes et des enfants bien portants » (48). Sur son conseil, l'apprentie complètera sa science en conversant avec des sages qui possèdent des secrets de cures. Elle œuvrera comme médecin, chirurgienne, apothicaire et sage-femme, sera très en vue et rétribuée. Le degré de plénitude qu'atteint cette héroïne, en tous domaines, en fait-il une femme inhabituelle pour l'époque ? « Too good to be true », tranche Gann. « […] There is nothing she cannot do, no skill she cannot master » (1983 : 82). Peu importe, semble répondre, quant à lui, Lacoursière (1974 : 9) :

> Lorsqu'il aborde le passé, [le romancier] a tendance à dépasser le document et à rebâtir une vie à l'image de ses préoccupations. […] Il se laisse parfois aller à une reconstitution qui peut, tout compte fait, être plus valable que celle que pourrait faire un historien chevronné.

D'autres personnages féminins sont également mis à l'honneur. Marguerire Bourgeoys, on l'a vu, demeure un mentor pour Jeanne. L'auteure intègre des faits authentiques pour donner plus de corps à son personnage. Par exemple, en voyant des bateaux ennemis, en mer, qui font trembler de peur tout l'équipage, « Sœur Bourgeoys, très calme, dit à haute voix, d'un ton enjoué : - Si ces gens nous capturent, eh bien ! nous irons en Angleterre ou en Hollande où nous trouverons Dieu comme partout ailleurs » (39)[16]. L'assurance de cette « voyageuse aguerrie » (40), son autorité, sa serviabilité, sa « gaieté naturelle » (45) trouvent leur plein épanouissement – comme les caractéristiques de Jeanne – en Nouvelle-France, « ce pays qu'elle aime tant » (54). La religieuse y exprimera un grand respect pour Mère Marie de l'Incarnation et pour Jeanne Mance ; ces trois femmes historiques font montre d'un engagement total par ce qu'elles accomplissent pour la colonie. En outre, l'hôtesse Bretonville, « l'irrépressible Thérèse » (104), est une organisatrice péremptoire que Jeanne imitera. À même le ménage Rouville, mentionnons la Huronne Gansagonas, réservée mais brave, et la petite Isabelle, qui ose contredire son grand frère.

Le profil féminin que peint le roman s'inscrit dans le contexte social de l'année de sa parution, en 1974. L'année suivante sera déclarée « l'année internationale de la femme » et dans la société québécoise, elle sera marquante pour l'émancipation féminine. 1976 verra l'élection, sur la scène provinciale, du Parti Québécois, fondé sur le nationalisme. Ces pionnières réelles ou fictives que sont Jeanne et ses compatriotes, qui contribuèrent à bâtir le Québec, apparaissent comme des devancières et sensibilisent le lectorat aux origines ancestrales et à la beauté du pays québécois ; Pouliot y voit un « lieu idéologique et identitaire » (1996 : 6) qui agit comme un ferment national (2002 : 107).

Il faut ici souligner la fortune de l'œuvre dans les écoles et collèges, où elle est très étudiée, comme d'autres récits de Martel. Les romans historiques de l'auteure recèlent un intérêt pédagogique certain, ils sont une façon ludique et artistique de mieux connaître l'Histoire : « Le plaisir de la lecture nous a

[16] L'anecdote est puisée dans M. Bourgeoys (1964 : 69).

conduits tout droit au cœur de ce XVII[e] siècle qui nous paraissait si lointain ! », témoigne Monique Herbeuval (1981 : 205). Pouliot apporte une explication narratologique : l'utilisation du temps présent facilite la plongée dans le passé et annihile les siècles qui nous séparent des personnages (2002 : 99). Mais aussi, *Jeanne, fille du roy* peut avoir un impact féministe sur les jeunes lectrices, qui s'identifient aisément à son héroïne. Celle-ci a 10 ans quand meurt son grand-père, 18 quand elle rencontre Simon et 20 à la fin du roman. Elle prend valeur d'exemple auprès des adolescentes, qui traversent une période d'introspection où la psychologie sexuelle se façonne. Ceci ne l'empêche cependant pas de remplir un rôle inspirant également auprès de lectrices d'âge mûr.

Un roman d'amour, une leçon de bonheur

Jeanne, fille du roy est aussi « une histoire d'amour touchante » (PROVOST 1995 : 70). Depuis la froideur des premières rencontres entre Jeanne et Simon, où ils usent de leur vivacité d'esprit sur un mode narquois et où s'enclenche simultanément un processus de séduction, Martel fait preuve de finesse dans le développement de leurs rapports : tant dans la transcription de moments précis (dialogues, silences, regards …) que dans l'évolution psychologique sous-jacente. Jeanne qui a tant rêvé d'un prétendant romantique est mariée à un homme directif et laconique dépourvu de courtoisie - au début de leur relation, du moins. De plus, elle est indélicatement comparée à Aimée, la première épouse, à qui elle ressemble physiquement, bien malgré elle. Ce malencontreux hasard et sa propre crainte lui feront dire : « Je ne suis pas Aimée. Je ne le serai jamais » (107). La syllepse fait apprécier le choix judicieux du prénom … Mais la tendresse de Simon, comme père et comme amoureux, son respect et sa fidélité la conquerront. Ses départs déchirants et ses retours des mois plus tard exacerberont la complicité des époux. Avec une écriture à la fois pudique et suggestive, « her lively ability to introduce humour » (AUBREY 1983 : 207), Martel rend ce couple vibrant.

Il se dégage de son roman une leçon de bonheur – discrète mais efficace. Dans ce pays sauvage, la simplicité est de mise. Sur le plan matériel : une humble grange constitue fièrement l'hôpital de Ville-Marie et une étable, l'école. Et sur le plan humain : « Jeanne Chatel n'a jamais été de celles qui se cassent la tête sur un problème insoluble » (71). Expéditive au contraire, elle s'empresse de savourer la vie. Elle fait de son premier Noël en Nouvelle-France « une fête joyeuse et tapageuse » (168), et se réjouit encore plus à son deuxième, aux côtés de Simon et enceinte : « La petite maison blottie sous la neige vibrait de rires et de chansons. Par sa fenêtre vitrée, un rayon de lumière

dorée répandait jusque sur la neige le message de sa gaieté » (233). Entre ces deux Noël, on se régale de tire d'érable au printemps et de framboises en été, on en consomme plus qu'on n'en met en réserve : l'épicurisme l'emporte sur l'économie « de matière première » (177), avec cette « incurable optimiste » (123). « Comment exprimer sur une feuille de papier tout le bonheur que renferme un cœur heureux ? », se demande-t-elle en écrivant sa lettre conclusive à sa grande amie (250). Son auteure, quant à elle, a su trouver la manière : le roman est en lui-même une réponse à la question posée. C'est le niveau médiat – et probablement le plus puissant – de l'œuvre.

Une narration enchâssée

Cette dernière citation forme une sorte de mise en abîme, qui fait partie des particularités structurelles de *Jeanne, fille du Roy*. Celles-ci méritent notre attention ; l'examen de l'intrigue – que nous venons d'exposer – constitue la majeure partie de cette étude, mais ne saurait suffire. La construction de *Jeanne, fille du Roy* comprend l'insertion de quatre lettres (réparties en quatre courts chapitres, sur un total de trente-sept) que Jeanne destine à son amie Marie. L'héroïne devient donc une narratrice intercalée, en se faisant épistolière. Elle en devient une également en tant que conteuse. Enfant, elle évoluait « entre les dures réalités de la vie et le monde imaginaire que son grand-père recréait pour elle par ses récits et ses livres ». Adolescente, elle évoque « les heures magiques et les légendes qui avaient enchanté sa jeunesse » (18) : devant ses compagnes de l'orphelinat, elle poursuit la fonction enseignée par son aïeul, elle raconte avec une imagination inépuisable des histoires où s'entremêlent des bribes de réalité et des fragments inventés. Des intrigues sont ainsi emboîtées dans l'œuvre-cadre. Et le talent de Jeanne ne fait pas de doute : son héros « a pris substance d'un récit à l'autre, si bien que maintenant, toutes ses confidentes y croient » ; elle les tient « en haleine » (15) et « chacune rêve sa version personnelle de l'aventure » (26). Ces auditrices frémissantes expriment leur intérêt par une phrase qui marque un redoublement sémantique : « Qu'avait-on besoin de romans se demandaient Geneviève, Anne et Marie, quand on vit auprès d'une véritable héroïne ? » (29). Un clin d'œil semblable apparaît plus loin : « Elle croit vivre un roman » [76]). Se glisse un éloge de la littérature et de la fiction : en cherchant « la joie dans les rêves » (24), Jeanne leur apporte « la seule fantaisie dans leur vie monotone » (18). Nous décelons aussi en elle un double de Martel, qui était elle-même très jeune lorsqu'elle ébaucha certains de ses futurs romans. Plus tard, elle sera recherchiste dans le domaine de la Nouvelle-France, pour préparer ses écrits. De même, pour préparer son immigration, Jeanne lit avec une curiosité gourmande l'ouvrage du

gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher, paru peu avant sa traversée[17], et en connaît « des passages entiers par cœur » (52). Une autre figure que l'auteure juvénile est ainsi représentée qui fait écho à la personne même de Martel : celle de la chercheure en histoire.

Dans son nouveau pays, Jeanne cultive ses aptitudes en littérature orale : « questionnée sur sa traversée de l'Atlantique, […] elle amuse tout le monde avec ses descriptions pittoresques et ses anecdotes » (113) ; « le soir, devant l'âtre, [on écoute] la conteuse experte qui fait revivre la mythologie, l'histoire ancienne et les romans de chevalerie » (163). Elle exploite également ce don à des fins fort utiles. Il lui arrive d'improviser pendant cinq heures un monologue théâtral qui intègre « des chansons, des dictons, des bribes de poésie » (191), pour convaincre des Algonquins de lui remettre Isabelle par eux ravie. Quand Nicolas gît toute une nuit au fond d'un ravin, le bras fracturé, elle l'apaise et le réconforte par des contes. Quand Simon souffre étendu dans un canot, en convalescent qui vient d'endurer des douleurs atroces, ses récits le font s'évader, s'abandonner. L'ensemble de ces occurrences a l'effet d'un métadiscours qui défend la chose littéraire ; il montre le pouvoir de la fiction, la nécessité de l'imaginaire. L'œuvre enchâssante est déjà un roman d'aventures captivant : les péripéties s'enchaînent dans la vie de Jeanne avec le rythme alerte de Martel, qui entretient l'intérêt du lecteur (pour atteindre un climax lors des raids iroquois). « Fidèle à son style d'écriture "visuel" », observe Marsolais, « l'écrivaine privilégie toujours les phrases courtes et préfère les narrations aux descriptions » (2003 : 18).

Son roman n'a guère attiré la critique savante parce qu'il est classé d'emblée parmi la littérature de jeunesse. En fait, seules les premières pages font penser à cette catégorie, à cause de la psychologie simplifiée des couventines, qui en fait des caractères typés, et de la nature de leurs préoccupations. On pourrait aussi considérer le traitement de la sexualité, puisque « l'euphémisme, l'implicite et le symbolique » le définissent, dans ce roman (CHOUINARD 2004). Mais d'autres éléments sont bien plus à retenir. L'ancrage historique allie les assises documentaires à la verve imaginative de la romancière. Celle-ci prend le parti de présenter ses personnages et le territoire à coloniser sous un angle qui invite l'admiration. Les figures féminines profitent de cette mise en valeur, qui débouche sur un féminisme dont les modes d'expression sont riches et diversifiés. En même temps, une sagesse de vie est

[17] Il s'agit de l'*Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, publiée en 1663.

transmise en filigrane. Les bienfaits de la fiction littéraire ressortent également, par différentes facettes d'une structure spéculaire. Tout compte fait, il serait très réducteur d'associer cette œuvre à un seul niveau de lectorat. Si elle ne rejoint pas pour autant la haute littérature, pour se situer plutôt dans le champ du divertissement, il faut reconnaître la qualité, voire la complexité du plaisir qu'elle peut procurer. De surcroît, malgré sa couleur locale inhérente à son cadre spatio-temporel, sa valeur la rend d'intérêt international et pourrait aussi lui faire réussir l'épreuve du temps.

Bibliographie

AUBREY, Irene E. (1983), « Children's literature in French. 3 : 1940-1970 », *in* E. Benson & W. Toye (eds.), *The Oxford companion to Canadian literature*, Toronto, Oxford University Press [1997], pp. 197-217.

BERGERON, Patricia (1998), « Suzanne Martel, grand-mère terrible », *Elle Québec*, n° 101, p. 3.

BOURGEOYS, Marguerite (1964), *Les Écrits de Mère Bourgeoys : autobiographie et testament spirituel*, Montréal, Congrégation de Notre-Dame.

BROCHU, André (1997), « De l'âge pur à l'âge mûr », *Lettres québécoises*, n° 88, pp. 14-19.

CHARTRAND, Robert (1998), « Les Montcorbier : Arnaud de Montcorbier, Premières armes, La Musique de la lune », *Le Devoir*, 20-21 juin 1998, p. D-3.

CHOUINARD, Daniel (2004), « Les frontières entre la littérature pour la jeunesse et la littérature dite pour grand public : le paramètre de la sexualité », communication présentée au congrès de l'APFUCC (Association des professeurs de français des universités et collèges canadiens), Winnipeg, Université du Manitoba, mai 2004.

CIMON, Renée (1977), « Jeanne, fille du Roy », *Nos livres*, vol. 8, n° 30, p. 301.

COULOMBE, Johanne, GAMACHE, Sylvie et PROVOST, Michelle (1991), *Le plaisir de lire sans sexisme*, Québec, Ministère de l'Éducation.

GANN, Marjorie (1983), « Conventions and Distortions in Historical Fiction. *The King's Daughter* », *Canadian Children's Literature*, n° 30, pp. 80-83

HERBEUVAL, Monique (1981), « Notes bibliographiques », *Voix et images*, vol. 7, n° 1, pp. 204-205.

JESUITES (1972), *Lettres des missions (Amérique du Nord)*, éd. Augustin Côté, Montréal, Éditions du Jour.

LACOURSIERE, Jacques (1974), « Préface », *Jeanne, fille du Roy*, Montréal, Fides [1980], pp. 9-10.

LAURIER, Marie (1979), « Suzanne Martel. Une incursion dans la littérature pour adultes », *Le Devoir*, 15 décembre 1979, pp. B-19-20.

LOUTHOOD, Louise et GELINAS, Michèle (1983), « Le sexisme et les romans québécois pour les jeunes », *Lurelu*, vol. 6, n° 2, pp. 3-9.

MAILHOT, Laurent (2003), *La Littérature québécoise depuis ses origines*, Montréal, TYPO.

MARIE DE L'INCARNATION (1935), *Écrits spirituels et historiques*, éd. Dom Albert Jamet, Paris, Desclée.

MARSOLAIS, Sophie (2003), « Suzanne Martel : écrire sa vie », *Lurelu*, vol. 25, n° 3, pp. 18-19.

MARTEL, Suzanne (1967), « Fille du Roy », *Châtelaine*, vol. 8, n° 3, pp. 30-31, 71-77.

MARTEL, Suzanne (1974), *Jeanne, fille du Roy*, Saint-Laurent, Fides [1999].

MARTEL, Suzanne (1982), *Au temps de Marguerite Bourgeoys, quand Montréal était un village*, Montréal, Éditions du Méridien.

MARTEL, Suzanne (2002), « La censure existe-t-elle ? », *L'Unique : Le journal de l'UNEQ (Union des écrivaines et écrivains québécois)*, vol. 4, n° 4, p. 1.

POULIOT, Suzanne (1996), « Le roman historique, lieu idéologique et identitaire », *Lurelu*, vol. 18, n° 3, pp. 6-11.

POULIOT, Suzanne (2002), « *Jeanne, fille du Roy* ou Étude des paysages de la Nouvelle-France de Suzanne Martel », *in* Jean Perrot (éd.), *Histoire, mémoire et paysage*, Paris, In Press, pp. 95-108.

PROVOST, Michelle (1995), *De la lecture… à la culture*, Montréal, Services documentaires multimedia.

SARFATI, Sonia (1984), « Un roman d'abord destiné aux "grands" ! », *La Presse*, 20 novembre 1984, p. B-5.

DES ÉCRITURES DE LA VIOLENCE : *TROU DE MÉMOIRE*, *LA RAGE* ET *LA PETITE FILLE QUI AIMAIT TROP LES ALLUMETTES*

Éve BOUTANTIN
Université de Provence

Cette étude repose sur une analyse des ressemblances et des différences du traitement de la violence dans trois romans québécois, *Trou de mémoire* (1968) d'Hubert Aquin, *La rage* (1989) de Louis Hamelin et *La petite fille qui aimait trop les allumettes* (1998) de Gaétan Soucy. L'objectif consiste à démontrer que ces romans révèlent une violence plus ou moins consciente, significative non seulement sur le plan politique, social et culturel au sein de la société québécoise, mais aussi sur le plan esthétique au sein d'un projet littéraire. Ce qui permet de constater l'évolution du genre fictionnel québécois depuis ces trois dernières décennies : le passage d'un ardent nationalisme à la représentation d'un monde plus universel, notamment la société occidentale contemporaine, et l'inscription dans une poétique postmoderne de plus en plus ludique.

This paper analyses the topic of violence in three québécois novels : *Trou de mémoire* (1968) by Hubert Aquin, *La rage* (1989) by Louis Hamelin et *La petite fille qui aimait trop les allumettes* (1998) by Gaétan Soucy. The aim of this study is to show how these novels reveal a significant violence, not only politically, socially and culturally within the québécois society but also esthetically, in the authors literary project. It is possible to observe the literary evolution of this kind of québécois fiction over the last three decades: the transition from a strong nationalism to the representation of a more universal world, especially in regards to a contemporary Western society, and in the underlining of a postmodern poetry which gradually becomes more ludic.

Dans une perspective comparatiste, cette étude[1] repose sur une analyse des ressemblances et des différences du traitement de la violence dans trois romans québécois contemporains, *Trou de mémoire* (1968) d'Hubert Aquin, *La rage* (1989) de Louis Hamelin et *La petite fille qui aimait trop les allumettes* (1998) de Gaétan Soucy. L'objectif consiste à se demander dans quelle mesure ces romans révèlent une violence plus ou moins consciente, significative non seulement, sur le plan politique, social et culturel, au sein de la société québécoise, mais aussi, sur le plan esthétique, au sein d'un projet littéraire. Ce qui permettra d'émettre des hypothèses sur l'évolution du genre fictionnel québécois depuis ces trois dernières décennies.

[1] Cet article est issu d'un mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes réalisé sous la direction de Madame Yannick Gasquy-Resch, à l'Université de Provence Aix-Marseille 1 en 2005, qui a obtenu le Prix de l'AFEC 2006. À cet égard, je tiens d'ailleurs à remercier de nouveau Madame Resh, les membres du jury du prix de l'AFEC et Madame Annick Monnerie pour leur soutien et leurs conseils.

Représentations des violences dans les textes

Les violences se manifestent tant au niveau de la diégèse qu'au niveau du décor et des personnages.

Dans les trois romans, nous sommes confrontés à des histoires de meurtre, de suicide, de viol et d'inceste, dans lesquelles le déni et la destruction du corps sont omniprésents. Les personnages principaux sont à la fois des terroristes, des assassins, des révoltés contre le milieu, des obsédés sexuels, des sadomasochistes ainsi que des écrivains fous qui s'assimilent au topos de l'artiste maudit et qui présentent des tendances psychotiques, telles que la schizophrénie et la paranoïa.

D'un point de vue plus spécifique, *Trou de mémoire* met en scène deux révolutionnaires, P. X. Magnant et Olympe Guezzo-Quénum, qui luttent clandestinement pour l'indépendance de leur nation, respectivement le Québec et la Côte d'Ivoire. Adhérant à des activités terroristes, particulièrement Magnant, la violence demeure selon eux la seule solution pour libérer le peuple de l'oppression politique, économique et sociale.

Ce roman, se déroulant principalement à Montréal entre 1966 et 1967, fait référence au contexte révolutionnaire et nationaliste des années 1960-1970 du Québec. Ces années correspondent à l'ancrage du mouvement clandestin du Front de Libération du Québec (FLQ), qui défend la cause de l'indépendance politique et économique en revendiquant la révolution, comme l'atteste cet appel extrait de son *Manifeste* en 1963 : « Patriotes du Québec, aux armes ! L'heure de la révolution est arrivée ! L'indépendance ou la mort ! » (FOURNIER 1982 : 41) P. X. Magnant semble en faire partie et, comme les leaders du FLQ, il prône la « révolution ou [le] suicide » (AQUIN 1968 : 37).

Le désir de transgression éprouvé par ce personnage, qu'il s'agisse de meurtre ou de son obsession pour le viol, notamment le meurtre et viol de Joan, apparaît comme la métaphore de ce contexte de crise politique.

La rage a en commun avec le roman d'Hubert Aquin son inscription dans un contexte spatio-temporel de bouleversement politique et social. Effectivement, se situant entre 1983 et 1984 dans les environs de Montréal, ce texte dénonce l'expropriation des habitants causée par l'édification de l'aéroport de Mirabel à Sainte-Scholastique.

Par ailleurs, il met en scène des personnages incarnant une génération en perte de valeurs et de repères, appelée « génération X » (COPLAND 1993) ou « génération de drop-out » (c'est-à-dire des marginaux), « symbolisant le destin d'une génération promise à la marginalité et à la précarité » (PELLETIER 1994 :

16). Elle se caractérise notamment par la famille éclatée, le culte de l'argent, le « confort et [l']indifférence » pour reprendre le titre du documentaire de Denys Arcand, la liberté exacerbée à tous les niveaux, le refus du monde adulte et des artifices barbares du monde moderne, le refuge dans un imaginaire envahi par l'alcool et la drogue.

La violence de l'histoire de ce roman renvoie aussi au virus de la rage qui se propage peu à peu dans la région de Montréal. Mallarmé, passionné par les renards, finira d'ailleurs par se faire contaminer par l'un d'entre eux.

La petite fille qui aimait trop les allumettes se distingue par le fait que l'action n'est pas située géographiquement. Ce pourrait être Québec ou n'importe où ailleurs, du moins un pays nordique. Cependant, comme dans *La rage*, la nature dépeinte est tout aussi ravagée et chaotique ; les personnages principaux éprouvent la même haine envers le monde adulte. Ayant été éduqués dans un espace clos, en autarcie totale, les deux adolescents protagonistes vont découvrir une tout autre réalité après le suicide de leur père. Effrayés par le monde adulte, ils vont se réfugier chacun dans leur propre monde imaginaire, univers perturbé et complexe.

L'objet principal de révolte exprimé par la narratrice, Alice, est la religion, présentée comme obscurantiste et misogyne. Ce roman met ainsi l'accent sur la violence morale due au sentiment de culpabilité. Ariane, la sœur jumelle de la narratrice, ayant provoqué un incendie en jouant avec des allumettes alors qu'elle n'avait que trois ans, se retrouve gravement brûlée, tandis que leur mère n'y survit pas. Depuis cet accident, le père, prêtre autoritaire et violent, culpabilise d'avoir laissé cette boîte d'allumettes à disposition. Il fait non seulement vivre ses deux autres enfants, qu'il a en quelque sorte séquestrés, dans des conditions extrêmement précaires et malsaines, mais aussi confine Ariane dans un hangar où, pour la punir, pour ne pas qu'elle oublie, elle est laissée dans la pénombre avec une caisse de verre contenant les cendres de la mère et avec en vue la fameuse boîte d'allumettes. Par ce « Juste Châtiment », surnom donné à Ariane – qui est au contraire d'une incroyable cruauté, par les règles, les devoirs, les interdits, les séquences de flagellation christique au cours desquelles le père oblige Alice et son frère à le torturer – il espère accéder à la rédemption de son « péché ».

Ces romans présentent donc, selon l'expression de Jean-Paul Brodeur (1994 : 301), « une hétérogénéité des violences » qui se manifeste à travers trois types de violence (VASIL 1999 : 28-32) : violences physiques, violences morales ou psychologiques, violence structurelle manifestée dans *Trou de mémoire* et, dans une moindre mesure, dans *La rage*, par la révolte politique et sociale.

Des écritures violentées

Les écritures mêmes de ces textes révèlent une violence tout aussi frappante et troublante.

Dans les trois romans, nous retrouvons des procédés transgressifs identiques qui, sur le plan discursif, traduisent la cruauté, la démesure et la folie des personnages. Ainsi, bien que dans une moindre mesure dans *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, les discours délirants des personnages rappellent certains aspects de l'écriture automatique des Surréalistes ou encore de l'écriture automatiste, écriture proche des Surréalistes pratiquée par le mouvement artistique québécois des années 1940 appelé « automatisme ». C'est le cas de Burné, un des amis de Mallarmé incarnant le « fou génial », qui se livre à des explications étonnantes qui font preuve d'une vive imagination et dont la signification demeure pour ainsi dire abstraite, comme par exemple celle-ci : « […] les idées sont rouges […] ! Les idées sont des poissons rouges que nous nourrissons de miettes de couleur et de bouts de papier » (HAMELIN 1994 : 188).

Par ailleurs, ces écritures apparaissent violentées par l'utilisation récurrente de propos scatologiques et obscènes. Ainsi, pour ne citer qu'un bref exemple dans *La petite fille qui aimait trop les allumettes,* la narratrice associe l'action de partir vite à des « jets de pisse » (SOUCY 1998 : 74), la puissance évocatrice d'une phrase de Saint-Simon à des « pets de bûche » (98), la « pluie battante » à de « la crotte [qui tombe] » (35), etc. De plus, *La rage* et *Trou de mémoire* se distinguent notamment par un langage blasphématoire, car, comme le dit un des personnages principaux, Pierre Xavier Magnant, qui utilise de nombreux sacres québécois, « les mots hostiaques font peur » (AQUIN 1968 : 59). En voici un exemple :

> *Christ de calvaire* en bois d'époque ; et toute une barge de *christ reboisés* et un chapelet de *christ enculés* et un saint rosaire que j'égrène, goutte à goutte, comme une éjaculation de Chinois ! Je ne veux plus penser à l'énergumène (*un hostie de* presbytérien encore !) […] (*ibid*. : 31). [C'est nous qui soulignons].

Aussi, *Trou de mémoire* et *La rage* ont la particularité d'introduire des énoncés en anglais, en « franglais », mélange des deux langues concurrentes, et de nombreux québécismes qui traduisent le bilinguisme et l'univers linguistique de Montréal. Par exemple, dans *Trou de mémoire*, Magnant s'exclame : « Personne ne nous croira jamais ; qu'importe, who cares ? » (AQUIN 1968 : 149) Ou bien encore, dans *La rage*, toutes les phrases de Johnny sont ponctuées

par l'expression « mon man » (mon gars) et bien d'autres termes anglais tels que « anyway » (enfin, de toute façon), « ton gun » (ton revolver, ton flingue), etc. Ces discours attestent d'une certaine violence dans la mesure où ils reflètent la dualité linguistique que connaissent les Québécois.

La violence de ces écritures s'explique également par l'emploi de procédés baroques, notamment dans *Trou de mémoire*, tels que le choix d'une écriture « exhaustive » (SORON 2001 : 215) par les protubérances lexicales et des discours qui prennent plusieurs directions à la fois, « en spirales » (*ibid.* : 213) par le caractère cumulatif et complexe de la phrase aquinienne, « surhumaine » (*ibid.* : 229) par l'utilisation privilégiée de la métaphore et de l'hyperbole.

Les trois romans ont en commun un autre procédé baroque : la complexité des intrigues qui se présentent comme des récits énigmatiques que le lecteur doit résoudre.

Effectivement, le roman d'Hubert Aquin met en scène quatre narrateurs qui multiplient les points de vue et désaxent le récit grâce à la technique du trompe-l'œil, fondée sur l'illusion et la thématique du double. Pour ne citer qu'un exemple, le récit de Magnant est systématiquement commenté, corrigé, contredit par l'éditeur sous la forme de notes de bas de pages, auxquelles vont s'ajouter celles de Rachel Ruskin, de telle sorte que le lecteur doute de tout ce qui est affirmé et éprouve une « sensation de vertige » (SORON 2001 : 129).

De même, celui de Gaétan Soucy mélange quatre énigmes livrées « au compte-gouttes » (LORIN 1999 : 80) : l'existence de la sœur jumelle de la narratrice, « le Juste Châtiment » ; l'identité du père qui a fait vivre ses enfants de manière très précaire mais qui s'avère « l'homme le plus puissant du village » (SOUCY 1998 : 81) ; l'identité sexuelle de la narratrice qui se présente d'abord comme étant un garçon ; et l'attente de l'enfant incestueux de la narratrice.

Dans celui de Louis Hamelin, deux énigmes s'entrecroisent, celle de la rage, l'épidémie qui se propage dans la région de Montréal et qui va affecter Mallarmé, et surtout l'origine des crises de rage, de colère de Christine, surnommée pour cela « Cricri la Terreur », qui se révèle être liée au viol qu'elle a subi par son père après une véritable plongée dans l'inconscient.

Ces écritures sont également marquées par le recours à des procédés postmodernes. Contrairement au roman de l'avant-garde, le roman postmoderne n'est théoriquement pas « violent à outrance » (PATERSON 1993 : 13). Son but est essentiellement ludique et esthétique. Néanmoins, dans le contexte québécois, ce type de roman est apparu dès 1960 et contestait les anciens systèmes idéologiques. C'est le cas d'Hubert Aquin qui, précurseur de l'esthétique postmoderne, est perçu comme un des « représentants du postmoderne excentrique » (CHANADY 1986 : 42-53).

C'est ce caractère « excentrique » qui nous intéresse et qui est illustré dans les trois romans à travers différentes stratégies d'écriture : la juxtaposition des genres et l'achronologie (analepse et prolepse) constituant une rupture générale avec les textes dits « classiques » et linéaires, l'autoreprésentation (réflexion sur la pratique de l'écriture par les personnages qui sont tous des « sujets écrivants ») qui est significative de la violence intérieure vécue par ces personnages écrivants, l'intertextualité à *Hamlet* révélant le lien sombre et d'une certaine manière « tragique » des trois romans, et les jeux de langage excessifs (paronomases, calembours, transformations de locutions figées, néologismes et archaïsmes pour *La rage* et *La petite fille qui aimait trop les allumettes*). Par exemple, en ce qui concerne les expressions communes ou locutions transformées, on trouve dans *Trou de mémoire* l'expression « cardio-basculaire » (AQUIN 1968 : 74) au lieu de « cardiovasculaire », « maniaco-séparatiste » (22) qui rappelle la pathologie du « maniaco-dépressif ». Mais ce procédé demeure plus important dans les deux œuvres plus récentes. Effectivement, dans l'un, nous pouvons lire « clair de bière » (HAMELIN 1989 : 188) pour « clair de lune », « sioux later » (345) pour « see you later », ainsi que « le rêve et le néant » (195) et « totems et toutous » (207), pied de nez aux essais *L'être et le néant* de Sartre et *Totem et Tabou* de Freud. Et dans l'autre, « misère et boule de gomme » (SOUCY 1998 : 27) pour « mystère et boule de gomme », « prendre son courage à deux jambes » (90) pour « prendre son courage à deux mains », « quatre ou cinq jambes » (122) pour « quatre ou cinq pieds » (l'unité de mesure).

Significations des violences

Ces violences répondent à trois fonctions : une fonction critique, soit dire les violences d'aujourd'hui et d'autrefois auxquelles le Québec a été confronté, une fonction cathartique et une fonction esthétique.

Dans une perspective réaliste, les romans d'Hubert Aquin et de Louis Hamelin témoignent de la violence politique au sein de la société québécoise.

Dans les années soixante pour l'un : climat de ferveur sociale, politique et culturelle de la Révolution tranquille, nationalisme (influence de Jean-Paul Sartre et des bibles du mouvement de décolonisation : Frantz Fanon, Albert Memmi, Jacques Berque), mouvements indépendantistes, liens d'Hubert Aquin, qui revendique le passage à l'action pour l'indépendance du Québec, avec le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN) et avec le FLQ. Dans les années quatre-vingts pour l'autre : gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau opposé au gouvernement provincial René Lévesque, partisan de l'indépendance du Québec, expropriation due à la construction de l'aéroport international de Mirabel, crise d'octobre 1970 (mesures de guerre pour infiltrer et détruire les cellules du FLQ), échec du référendum de mai 1980 (portant sur la souveraineté-association du Québec avec le reste du Canada) qui marque la fin des illusions d'indépendance suscitées par la Révolution tranquille.

À ceci s'ajoute le rappel des dates traumatisantes qui attestent de la violence physique et surtout psychologique de l'Histoire du Québec, soit : la conquête du Québec par les Anglais en 1759, la révolte des Patriotes de 1837-1838 (évoquée seulement dans *Trou de mémoire*) et la Constitution canadienne de 1867. Concernant la première, les textes font allusion aux deux généraux qui se sont affrontés jusqu'à la mort lors de la bataille symbolique des Plaines d'Abraham en 1759, Montcalm, commandant les troupes françaises au Canada, et Wolfe, dirigeant les troupes anglaises. Magnant parle plus exactement de « ce chien de Montcalm et de Wolfe » (AQUIN 1968 : 94) ; et la mère de Christine, avec la même rancune, lance que « le général Montcalm aurait pu crisser le général Wolfe » (HAMELIN 1989 : 364).

En cela, ces textes expriment ce qu'Hubert Aquin nomme dans l'un des ses textes politiques « la fatigue culturelle du Canada français » (AQUIN 1962 : 88-89). De plus, la violence exprimée dans et par ces trois romans est à mettre en relation avec deux phénomènes qui révèlent aussi la volonté de créer une continuité historique. D'une part, il s'agit du systématique désir de nommer, qui est un processus de reconnaissance du sujet dans l'Histoire (CARDINAL 1993 : 12). Par exemple, le récit de P. X. Magnant se présente comme une prétérition. Effectivement, au début, il ne cesse de répéter que « l'important est de [se] taire », qu'il doit « [se] taire à tout prix » (AQUIN 1968 : 19) ; or, la nature de ce récit est un aveu troublant du meurtre de Joan dont le leitmotiv est « j'ai tué [Joan] ». Dans *La rage*, outre les références historiques, Édouard Mallarmé spécifie que nommer est pour lui une nécessité quasi vitale : « J'ai besoin de nommer ce qui me guette dans l'ombre. Nommer nommer nommer. […] Nommer, c'est déjà guérir un peu » (HAMELIN 1989 : 437-438). De même

dans *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, selon la narratrice, « il est vrai que nous sommes pauvres de tout ce qu'on ne sait pas nommer » (SOUCY 1998 : 158). D'autre part, l'identification permanente des personnages aux tributs amérindiennes en raison de leur caractère « sauvage », marginal, minoritaire, perpétuellement dominé et « colonisé », est commune aux trois protagonistes : Magnant justifie son « fanatisme guerrier » par son « ascendance bulgare, deuxième génération, côté maternel, avec une goutte de sang cri : la goutte qui fait déborder le cher calice » (AQUIN 1968 : 37) ; Mallarmé, jouant à l'espion, se sent « comme un Peau-Rouge sur le sentier de la guerre » (HAMELIN 1989 : 104) ; et Alice se distingue par un aspect « farouche » (SOUCY 1998 : 85), « enragée » (61) et « sauvage » (102), surnom que lui donne d'ailleurs l'inspecteur.

Ainsi, dans *Trou de mémoire*, et de manière plus atténuée dans *La rage*, la violence répond à une visée idéologique nationaliste, tandis que dans *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, cette dimension a totalement disparu, ou, du moins, n'est pas aussi explicite.

La dénonciation de la violence de la société québécoise sur le plan physique et/ou moral apparaît néanmoins dans le roman de Gaétan Soucy, à travers trois éléments qui sont également dans les deux autres textes.

D'une part, il s'agit de la satire acerbe de la religion catholique au Québec qui a eu une forte présence pendant plus d'un siècle dans la vie politique, civile et culturelle du « pays ». Pour ne citer qu'un exemple extrait de *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, la vision de la religion est réduite aux éléments négatifs : prêtres violents, souffrance, culpabilité, faute, châtiments corporels, interdits, devoirs, obscurantisme, femme impure. Au sujet de la qualification de la femme plus particulièrement, Gaétan Soucy joue de la représentation religieuse de la femme en proposant une autre configuration de la trinité : « mère, pute et sainte vierge ». Effectivement, selon Alice : « Toutes les mères sont des putes mais on peut aussi dire saintes vierges […], la nuance est infime » (SOUCY 1998 : 70).

D'autre part, il est question de la problématique de l'absence de la figure du père dans la sphère familiale qui a pour conséquence un recours à une figure paternelle de substitution. Elle se manifeste à travers trois cas : un père conquis pour Magnant dans *Trou de mémoire* ainsi que pour Christine et Johnny dans *La rage* ; un père « jeune », capitaliste et égoïste, tel que l'entend François Ricard à propos des « baby-boomers » (RICARD 1994 : 265-280) issus de la

Révolution tranquille, pour Mallarmé dans *La rage* ; et paradoxalement un père « surprésent » dont le suicide symbolise une libération cruelle pour les adolescents de *La petite fille qui aimait trop les allumettes*.

D'une manière moins déployée dans ce dernier roman, le sentiment d'« infériorité linguistique » ressenti par les Québécois par rapport au français de référence, ou ce que Lise Gauvin appelle la « surconscience linguistique » (GAUVIN 2000 : 12), reflète la position d'« entre-deux » (SIBONY 1991) des Québécois et atteste alors également de la violence morale de ces œuvres. Ainsi, rejoignant certains poèmes de Gaston Miron tels que « Aliénation délirante », « Le Québécanthrope » ou « Notes sur le non-poème et le poème », Magnant, dans *Trou de mémoire*, déclare : « Je ne suis pas parlable ; je ne suis pas ni ne serai un interlocuteur valable. Mais ma langue a mauvaise haleine, mon parler sent la tonne » (AQUIN 1968 : 106-107).

En fin de compte, dire et écrire la violence est pour ces auteurs une libération qui prend ainsi la valeur d'une « violence fondatrice ». En effet, la violence qu'exercent les personnages des trois romans correspond à un sacrifice, dans le sens que René Girard (1972) lui attribue : elle devient alors « fondatrice » de la liberté et de l'action dans *Trou de mémoire* et *La rage*, ainsi que du don de parole dans *La petite fille qui aimait trop les allumettes*. Dans ce dernier roman, la narratrice explique cette fonction fondatrice du Juste Châtiment – comme le Christ en croix avec qui elle partage également les initiales : J. C. – comme suit :

> Sans lui, c'est à se demander si nous aurions même l'usage des mots. Ça m'est venu une fois que j'y pensais. Tout ce silence qui est dans la vie du Juste, c'est peut-être ça qui nous permet, à mon frère et à moi, d'être à tu et à toi avec la parole, moi surtout. Je veux dire, c'est comme si le Juste avait pris tout le silence sur elle-même, pour nous en libérer, et nous permettre de parler, et que serai-je sans les mots, je vous le demande un peu. (Soucy 1998 : 152).

De plus, écrire la violence est, pour les auteurs, un procédé thérapeutique qui leur permet de se libérer de leur agressivité et de leurs angoisses. Par exemple, dans *La rage*, Édouard Mallarmé entretient un rapport aux mots particulier qui, comme dans les deux autres romans, pose le rôle salvateur de l'écriture. Désigné comme « poète » (HAMELIN 1989 : 169), « avaleur de mots » (78), adepte des « mots compliqués » (367), Mallarmé, en

donnant vie aux mots, y trouve en somme un refuge. Inversement, la lecture de ces textes dérangeants fait violence au lecteur et peut être également vécue comme une expérience cathartique. Souvent interpellé et sollicité, le lecteur a par conséquent un statut actif (ECO 1965) : dans une perspective résolument postmoderne, il devient « cocréateur de l'œuvre » (AQUIN 1977 : 266). Cette forme d'attente, ce rôle actif qu'Hubert Aquin réclame au lecteur se manifeste dans *Trou de mémoire*, ainsi que dans *La petite fille qui aimait trop les allumettes* et de manière moins flagrante dans *La rage*, à travers les nombreuses adresses directes au lecteur. Par exemple, dans le premier, P. X. Magnant, au début de son récit, annonce qu'il vient de commencer un roman autobiographique dont, dit-il, « il me presse de vous livrer – j'ajoute froidement : cher lecteur … – les secrets et de vous raconter […] » (AQUIN 1968 : 17) Aussi, lorsque l'éditeur intervient pour dénoncer la complexité et la loufoquerie du récit de Magnant, il s'interroge ouvertement sur la compréhension du lecteur :

> Comment le lecteur pourra-t-il se reconnaître si je perds pied, moi, l'éditeur, dans ce courant désordonné de chapitres et d'interprétations ? Aussi, tout ce que je demande à ce lecteur, c'est de l'indulgence et aussi un peu de confiance. Oui, je lui demande de me faire confiance jusqu'au bout, car moi aussi je veux voir clair dans cette surcharge de confusion et d'énigme ! Oui, je veux comprendre ; et j'y réussirai. (*Ibid.* : 158).

Mais, par le fait que les deux écrivains les plus engagés politiquement demeurent avant tout des « révolutionnaires de papier », à savoir Hubert Aquin et indirectement Louis Hamelin, par la variété et l'ingéniosité des procédés stylistiques, par les fortes sensations que ces romans procurent aux lecteurs, les violences de ces textes entrent pleinement dans un projet littéraire et répondent à une fonction esthétique à la fois troublante, envoûtante, voire « jouissive » en raison de son attractive « séduction » (BARTHES 1973 : 12). Ce que Daniel Sibony (1998 : 353) nomme la « violence de la beauté » et Michel Ribon (1999 : 52) la « beauté terrible ».

Pour conclure, l'évolution de la thématique de la violence dans le genre fictionnel québécois depuis ces trois dernières décennies réside dans la progressive disparition de la dimension idéologique nationaliste québécoise, au profit d'une dénonciation de la violence de manière plus universelle. Effectivement, dans *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, l'intertexte québécois est secondaire. Contrairement aux deux autres œuvres, notamment

Trou de mémoire, la non-connaissance de l'histoire et de la société québécoise ne présente pas un obstacle à la lecture de ce roman. L'inscription de ces textes dans la poétique postmoderne est d'ailleurs de plus en plus ludique. Ces deux évolutions sont confirmées par d'autres romans québécois plus récents qui abordent la même thématique et qui témoignent de la même « séduction », tels que *L'inévitable* (2000) de Jean-Paul Roger, *Music-Hall !* (2002) de Gaétan Soucy, *Putain* (2001) et *Folle* (2004) de Nelly Arcand.

Bibliographie sélective

AQUIN, Hubert (1962), « La fatigue culturelle du Canada français », in *Blocs erratiques* (1977) [Montréal, Éditions TYPO, 1998, pp. 88-89].

AQUIN, Hubert (1968), *Trou de mémoire* [éd. critique, Montréal, Bibliothèque québécoise vol. IV, t. III, 1994].

AQUIN, Hubert (1977), « La disparition élocutoire du poète », in *Blocs erratiques* [Montréal, Éditions TYPO, 1998, pp. 263-264].

BARTHES, Roland (1973), *Le plaisir du texte*, Paris, Éditions du Seuil.

BRODEUR, Jean-Paul (1994), « Violence et société », *in* F. Dumont, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 301-316.

CARDINAL, Jacques (1993), *Le roman de l'histoire, Politique et transmissions du nom dans Prochain épisode et Trou de mémoire de Hubert Aquin*, Montréal, Les Éditions Balzac.

CHANADY, Amaryll (1986), « Entre la quête et la métalittérature – Aquin et Coltazar comme représentants du postmoderne excentrique », *Voix et Images*, vol. 57, n° 2, pp. 42- 53.

COPLAND, Douglas (1993), *Génération X*, Paris, Robert Laffont.

ECO, Umberto (1962), *L'œuvre ouverte* [Paris, Éditions du Seuil, 1965].

FOURNIER, Louis (1982), *FLQ, Histoire d'un mouvement clandestin* [Outremont, Lanctôt Éditeur, 1998].

GIRARD, René (1972), *La violence et le sacré* [Paris, Hachette Littératures, 1998].

HAMELIN, Louis (1989), *La rage* [Montréal, XYZ éditeur, coll. « Typo », 1994].

LORIN, Danielle (1999), « L'homme qui allume des feux », *L'Actualité* 24, n° 12, pp. 78-82.

PATERSON, Janet M. (1993), *Moments postmodernes dans le roman québécois*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

PELLETIER, Jacques (1994), « Préface : La rage d'une génération », *in* L. Hamelin, *La rage*, Montréal, XYZ, coll. Typo, pp. 7-12.

SORON, Anthony (2001), *Hubert Aquin ou la révolte impossible*, Paris, L'Harmattan.

SOUCY, Gaétan (1998), *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, Montréal, Boréal.

RICARD, François (1994), *La génération lyrique*, Montréal, Boréal.

SIBONY, Daniel (1991), *L'Entre-deux, l'origine en partage*, Paris, Éditions du Seuil.

SIBONY, Daniel (1998), *Violences traversées*, Paris, Éditions du Seuil.

RIBON, Michel (1999), *Esthétique de la catastrophe*, Paris, Éditions Kimé.

VASIL, Normande (1999), *J'accuse la violence*, Chicoutimi, les Éditions JCL.

HEARING THE VOICES IN ARMAND GARNET RUFFO'S *GREY OWL: THE MYSTERY OF ARCHIE BELANEY*

Renée HULAN
Saint Mary's University

Armand Garnet Ruffo's *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney* is a poetic reconstruction of the Grey Owl story based on archival research and oral accounts, some given by Ruffo's own family. This article maintains that Ruffo offers an original interpretation of the story that restores the voices of Native people, especially the Anishnabe of northern Ontario to their rightful place in it. Using techniques associated with postmodernist writing as well as conventional dramatic and verbal irony, Ruffo explores the concept of authenticity behind the preoccupation with Grey Owl as a symbol of cultural appropriation.

Cet article propose que le poète Armand Garnet Ruffo interprète l'histoire de Grey Owl dans ses poèmes *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney* tout en mettant en relief la voix autochtone du peuple Anishnabe (Algonquins) d'Ontario. À travers ses recherches dans les archives et dans le domaine des traditions orales et familiales, Ruffo use d'un style postmoderne ironique pour explorer les limites de « l'authenticité culturelle » que symbolise Grey Owl.

Armand Garnet Ruffo's *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney* was published in 1998 at a time when newly released historical novels by such prominent writers as Margaret Atwood, Michael Ondaatje, Jane Urquhart, and Guy Vanderhaeghe were filling the literature shelves in Canadian bookshops. In the Bronfman lecture later published as *In Search of Alias Grace*, Atwood pondered why this proliferation of historical novels written in Canada had occurred[1]. The renewed interest in history, she argued, showed that the national culture had come of age, and having reached this maturity, was now able to reflect on its past. For Canadian writers, historical fiction was an expression of national identity, for, as she put it, "by taking a long hard look backwards, we place ourselves" (Atwood 1997:27). Within this narrative of national becoming, the original inhabitants of what is now Canada continue to occupy a subordinate position. As Ruffo explains in "Why Native Literature?", the voices of indigenous peoples continue to go unheard, and their reality is treated as "a mere afterthought, an anachronism to be dealt with at best, 'material' for constructing a sense of Canadian national identity in a multicultural state"

[1] For a detailed study of the historical novels appearing at the time, see Herb Wyile's *Speculative Fictions*. Wyile notes that his study does not include contemporary Native writers because those writers have not chosen to write historical novels, but he predicts that "Given the dominant culture's continued ignorance concerning the significance of the historical context of land claims, the effect of residential schools on cultural practices and family structures, and the question of self-government, the past is bound to become more prominent as a territory to which native writers turn" (Wyile 2002: xvii).

(Ruffo 1999:110). With his retelling of Grey Owl's story, Ruffo complicates this national identity by inviting readers to think seriously about the significance of the past in Native societies[2]. In its form and subject matter, *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney*, makes a significant intervention in Canadian historiography.

With its creative exploration of cultural memory, historical knowledge, and cultural transformation, Ruffo's *Grey Owl* offers a vital interpretation of the past, without relegating Native history to it. As a descendant of the Espaniel family of Biscotasing, Ruffo's family history intersects with Archie Belaney's biography. As Ruffo explains in the acknowledgements, personal memory and cultural knowledge shape his reading of Grey Owl's life and literature:

> As a child I had a photograph hung on the wall beside my bed of Grey Owl and my great-uncle Jimmy drumming together in Biscotasing, northern Ontario, Grey Owl's "home town." This image, along with the stories of Archie which have been a part of our family for as long as I can remember, I carried with me through childhood. It was, however, not until years later, in trying to learn more about the history of Native Canada, that I once again found myself in the company of this mysterious Grey Owl. Consequently, not only did I rediscover the books he had written himself, but I also came upon new work about him, which, ironically, led me back to old sources. This work then is a culmination of all that I have ever heard, read, and imagined about the man and his times. (Ruffo 1998: 213)

While the acknowledgements emphasize research on archival materials, including photographs, films, interviews, letters, and notebooks held in the National Archives, the originality of Ruffo's approach lies in his ability to weave together historical research, literary interpretation, and personal memory into a poetic interpretation of the Grey Owl story and to craft a poetics that forms a dialogue with other historical interpretations[3].

---

[2] In this essay, I use the term "Native" as Ruffo does in "Why Native Literature?", but he also uses the term "Aboriginal" in *(Ad)dressing Our Words*.

[3] In a striking example of its impact as history, a recent illustrated biography by Jane Billinghurst, *Grey Owl: The Many Faces of Archie Belaney*, not only echoes Ruffo's title, but cites his *Grey Owl* as a source in the acknowledgments.

In Ruffo's work, the oral traditions of the Anishnabe are as important as these written documents, their stories offering a corrective to literary representations in which the remembered past of Native people, preserved in oral traditions, seems to exist outside history. As Michel de Certeau recognized by prefacing his seminal work *L'écriture de l'histoire* with the image of Amerigo Vespucci standing before the idealized Indian "America" ready to conquer by the writing of history, the role of the Native in western historiography is not to write but to be written. Although growing interest in indigenous or traditional knowledge holds great promise as a transformative epistemology, adherence to a division of past, present, and future along a progressive path neither favours nor accommodates the diverse written and spoken ways of knowing the past in Native societies. Therefore, representation of the past risks reproducing images of Native peoples as artefacts, where tradition appears as the remnants of a past history surviving in, and yet existing outside, the present.

The popularized story of Grey Owl paradoxically embodies both the idea of the Native as remnant of the past and the 'historical' in the sense of a rupture created between past innocence and present disillusionment. After it was revealed that he was not a Native person, 'Grey Owl' came to signify the double identity of the Englishman who passed himself off as an 'Indian.' Together, Grey Owl, the author, and Archie Belaney, the impostor, became a symbol of the settler's desire to be Native. After this new identity was formed, the shock of revelation passed. Yet, each time the story is retold, the sense of outrage and betrayal following the initial moment of revelation has to be imaginatively recreated. Each time the story is retold, the retelling creates the rupture that de Certeau calls "history". In this view, Archie Belaney/Grey Owl *is* history. The challenge for Ruffo is to imagine a life whose meaning has become fixed, to treat that life as the subject of historical investigation, and to create a mystery from a stock character.

Since his death in 1938, interest in the story of Grey Owl's imposture has been regularly rekindled. Immediately after his death, Grey Owl's British publisher Lovat Dickson published *Half-Breed. The Story of Grey Owl* followed by *Green Leaf. A Tribute to Grey Owl*, and his former wife, Anahareo, published *My Life With Grey Owl* in 1940. In 1951, an article in *MacLeans* entitled "Grey Owl, the Magnificent Fraud" restored interest; in the 1970s new books by Anahareo and Lovat Dickson appeared, and Grey Owl's cabin at Ajawaan was restored. In 1990, the historian Donald B. Smith published a meticulously researched biography *From the Land of Shadows: The*

Making of Grey Owl which was followed by Margaret Atwood's "The Grey Owl Syndrome" in 1995, Ruffo's collection of poems in 1998, and the film *Grey Owl* by Sir Richard Attenborough in 1999.

Margaret Atwood's "The Grey Owl Syndrome" was delivered to a British audience as part of the 1991 Clarendon Lectures and was later published in *Strange Things: The Malevolent North in Canadian Literature*. The essay opens with the explanation that its title refers to "that enigmatic personage Archie Belaney of Hastings, England, who emigrated to Canada, adopted the Ojibway Indians and was adopted by them, changed his name and history, and emerged years later as Grey Owl, a world-famous naturalist, writer, and lecturer, accepted and beloved by all as what he was purported to be" (Atwood 1995: 35). With a nod towards what she calls the "minefield" of the appropriation debate, Atwood focalizes her thematic exploration of Canadian wilderness writing through Grey Owl's story. She does not cite Smith's biography, relying instead on Dickson's older work for historical context. As a result, the perspective of the Anishnabe people who Smith interviewed is absent from her rendition. In pursuit of themes in the settler society's literature, Atwood is more concerned with the persistence of Grey Owl as a symbol than with the historiography. Indeed, she presents the accounts given by Dickson and by Grey Owl in his published works as transparent windows on 'what happened' in order to construct a background reality against which 'literary' texts are read. After surveying examples from Franklin's narrative to Gwendolyn MacEwen's poems, from John Richardson's *Wacousta* to James Reaney's *Wacousta!*, Atwood concludes that the cultural condition, or 'syndrome,' afflicting Canadians, has no cure: "Like it or not, the wish to be Native, at least spiritually, will probably not go away; it is too firmly ingrained in the culture" (Atwood 1995: 60).

With this essay, Atwood paints a portrait of Grey Owl as a lasting symbol of voice appropriation and the haunting "spectre of authenticity" behind the settler's desire to become indigenous and thereby to obliterate First Peoples[4] (Atwood 1995: 51). Yet, at the end of the essay, she undercuts what appears to be a postcolonial analysis of settler society by calling on "white Canadians" to embrace the "Native attitude" towards the natural world. Like Attenborough's film which would appear a few years later, Atwood subordinates the cultural

[4] For a discussion of this phenomenon, see Rayna Green, "The Tribe Called Wannabee: Playing Indian in America and Europe."

meaning of Grey Owl's story that she herself has advanced to the message of conservation in his work:

> …if white Canadians would adopt a more traditionally Native attitude towards the natural world, a less exploitative and more respectful attitude, they might be able to reverse the galloping environmental carnage of the late twentieth century and salvage for themselves some of that wilderness they keep saying they identify with and need. (Atwood 1995: 60)

"The Grey Owl Syndrome" therefore conjures up the "spectre of authenticity" only to lay it to rest with its closing call to imitate, not repudiate, Grey Owl. By taking this stance, Atwood shares the view of many who, even at the moment of his exposure, thought the message of conservation embodied by Grey Owl more important than his identity.

Recent contributions to this discussion build on Atwood's diagnosis of the Grey Owl syndrome. Carrie Dawson presents an analysis of imposture as a "trope through which to interrogate the preoccupation with authenticity in settler cultures" (Dawson 1998: 121), and Albert Braz recognizes that Grey Owl's story "remains topical because he is so deeply embroiled in matters of citizenship and voice appropriation" (Braz 2001/2002:173). As soon as his 'true' identity was revealed, shortly after his death, newspapers in Canada and Britain began, as Dawson puts it, to "cry fraud," complaining that his audience had been duped. In fact, this response exposed the racism underlying the public's credulity[5]. In the various versions of his past, Belaney always emphasized his mixed heritage, and when he began to publish, he claimed to be an "Indian writer" for "[i]f he wrote as a North American Indian, he knew his public would credit him with an insight into nature denied non-native writers" (Smith 1990: 85). The public display of "real Indians" had long been a form of entertainment in North America as well as in Europe. As a child, Belaney himself attended Buffalo Bill's Wild West show in his home town of Hastings (Smith 1990: 19). In the poem, "Influences," Ruffo imagines Archie, as a boy, quoting Conchise, carrying copies of *Great Chiefs of the Wild West* and *Two Little Savages,* and standing first in line to see Buffalo Bill's show. Eventually, he seeks to live out the adventures of his literary heroes by lighting out for the frontier, having learned from this literature that:

[5] For a detailed account of how news of Grey Owl's true identity broke, see Smith 1990:171-2; 210-12.

In the north
a man's past
is his imagination[6] (Ruffo 1998: 12)

Donald B. Smith finds evidence of this fantasy life beginning at a very early age when Archie tells his grammar school classmates that he has "Red Indian" blood in his veins (Smith 1990: 17). To replace the wayward, alcoholic father who had been banished from England, he invented a romantic figure who lived on the frontier and married an Apache woman. He once explained the traces of a British accent by claiming that his family had travelled to England with Buffalo Bill's show

Audience expectations were satisfied by emulations of the imagined Indian popularized in such shows, as well as in literature. At the height of his fame, Grey Owl's public appearances were such performances of Indianness, and the presumed authenticity of his Indian identity assured his enthusiastic reception just as it had for Pauline Johnson as she travelled the Chattaqua circuit decades earlier. Grey Owl's stage performance itself evoked her theatrical presence, if it was not actually inspired by it, as Thomas Raddall believed it was, and as with Johnson, the performer's mixed heritage made the performance even more credible, letting the 'light side' explain whatever the 'Indian' side could not (see Strong-Boag and Gerson). When it was discovered that this was untrue, and that he was not of mixed-blood as he had always claimed or 'full-blooded' as many assumed, there was a reversal in the audience's expectations. The 'Indian' was expected to tell the plain, unadorned truth, not to create imaginative literature. The truth of his message, his stories of the wilderness, had been assured by his identity as an Indian, and now, the revelation that he was, in truth, a white man, cast doubt on his stories as it also fed the assumption that no Indian could create such a performance.

Armand Garnet Ruffo resists this cultural history by creating a Grey Owl character whose complex identity is shaped by the guidance of Anishnabe people. As Albert Braz argues, Ruffo's portrayal of Grey Owl underlines how the latter's "genuine metamorphosis" reflects his desire to embrace a new civilization and to reject his own, "a civilization that he finds stultifying and limiting" (Braz 2001/2002: 183; 174-5). How he becomes Grey Owl, not how he was exposed, provides the main subject of the poetry. For Braz, the success

[6] Braz notes that the line, "a man's past / is his own", is the first line of the 1917 film *Law of the North* (Braz 2001/2002: 184).

of this transformation holds out "the possibility of non-compulsory acculturation" (Braz 2001/2002: 173) and thereby creates an alternative, ambivalent history which moves beyond the "spectre of authenticity". It is the possibility of acculturation that makes white readers, dreading assimilation, "cry fraud" (Braz 2001/2002: 183). The very possibility of "metamorphosis," or "Transformation," as the second section of the book is entitled, frees the subject from the determinism of the imaginary Indian and the "spectre of authenticity" underlying it. This theme reveals the historiographic impulse of the poetry and undermines the concept of authenticity behind the fascination with imposture, even "deconstructs" it, as Jonathan Dewar has argued. The analysis of "the Grey Owl Syndrome" in literary criticism has underestimated the "Native aspect of his story" (Dewar 2001a: 258), according to Dewar, who places Ruffo's poetry in the context of literature by "Native and mixed-blood" writers and reads it as a subversion of the Indian autobiography, a form in which the story of a Native person's life is put down on paper by a non-Native, usually an anthropologist. For Dewar, it is worth considering the "need to connect to a culture that is not one's own" that Grey Owl's life and writing represents (Dewar 2001b: 63) because the "feeling of not belonging or being an impostor is a real and valid emotion that contemporary Native writers deal with regularly, particularly with regard to the mixing of White and Native cultures and the issue of mixed cultural backgrounds" (Dewar 2001b: 75). By focussing on the ambivalence of identity, Dewar resists the claim that there can be no authentic subjectivity whatsoever, as some have suggested, or that Native people are trapped in representations imposed through colonization.

In her memoir, *Devil in Deerskins: My Life With Grey Owl*, Gertrude Bernard, known as Anahareo[7], quotes at length from the newspaper articles that argued Grey Owl should be remembered for his message of conservation rather than his ancestry, and Ruffo likewise presents selected statements from *The*

[7] The copyright is in the name Gertrude Moltke and the book was published in England by Peter Davies as *Grey Owl and I: A New Autobiography*, yet she chose to publish the book using the name given to her in Grey Owl's writing. Whether this was her decision or the publisher's, Gertrude Bernard ends her autobiography by quoting the passage describing his initiation in *The Men of the Last Frontier* as proof of "the deep significance if his acquisition of the name Grey Owl" (Anahareo 1972a: 189). Of course, this initiation was a fiction. In *From the Land of Shadows,* Donald B. Smith reports from interviews with Jane Espaniel McKee and Jim Espaniel, that Archie was probably aware that the Ojibwe "washaquonasie" refers to the screech owl or "white beak owl." With no knowledge of Ojibwa, Archie's audience would never know that his translation, "He Who Walks By Night", was made up (Smith 1990: 91-92).

Ottawa Citizen, *London Times*, *Liverpool Daily Post*, *Manchester Guardian*, and *Winnipeg Tribune* as short poems which had been found and which put Grey Owl's achievements above his "masquerade" (Ruffo 1998: 207). In their accounts, both Anahareo and Lovat Dickson revealed the role of the press in creating and sustaining the Grey Owl persona. Rather than the perpetrator of "a deliberate fraud on the public" (Dickson 1973: 7), as Dickson believed Archie's aunts presented it, the Grey Owl remembered in Anahareo's account was largely created by his audience. According to her, when the headline "Full-Blooded Indian Gives Lecture on Wildlife" announced a lecture in Montreal[8], he shrugged it off casually and innocently:

> Had Archie known how seriously people were going to take his ancestry, this would have been the time to have clamped down on that 'full-blooded Indian' stuff. But how was he to know that the more he wrote, the more Indian he became in the eyes of the public? (Anahareo 1972a: 138).

Yet, she too was deceived and describes her own reaction to the revelation that Archie was not who he said he was: ". . . I had the awful feeling for all those years I had been married to a ghost, that the man who now lay buried at Ajawaan was someone I had never known, and that Archie had never really existed" (Anahareo 1972a: 187). For his part, Dickson was so incredulous that he investigated the charges himself. In his published account, he refers repeatedly to the mysterious nature of Grey Owl although he senses the "genuine Grey Owl" in the feeling for the wilderness evoked in his writing and lectures. According to Anahareo's version of events, "L. Dickson, Archie's good friend and publisher, was so convinced that Archie was part Indian that in July, 1938, he asked me to England expressly to meet Mrs. Scott-Brown, Archie's mother, hoping that I would, or could, detect in her a drop of Indian blood. Of course, there wasn't a trace" (Anahareo 1972a: 187). Ruffo's poetic rendering of the incident, "Later," alludes to Anahareo's own account and depicts a puzzled, yet unwitting accomplice:

> His manager asks her to England to meet Grey Owl's mother and confirm his parentage. After all she is his true wife, the heroine

[8] According to Smith, Archie claimed to be an "Indian writer" in his correspondence with *Country Life* and an author who "writes as an Indian" (Smith 1990: 85). There appears to be no evidence that he himself ever claimed to be a "full-blooded" Indian though he insisted on having "Indian blood".

> of his pilgrimage, his Anahareo, she should know. She doesn't. The man she slept with, thought she knew, she now sees is (and was) a ghost, invisible, and laughing with great gusto. This man she will later call, with a grin of her own, a devil in deerskins. (Ruffo 1998: 205)

Dickson's belief that Gertrude would be able to detect Native heritage, and her attempt to oblige him, says much about attitudes towards race at the time. Both she and Dickson had believed that Archie was at least part Native American because that is what he told them. They could scarcely believe he had lied, yet throughout her life, Gertrude continued to defend Archie, as did their daughter Dawn.

It would be tempting to interpret the staunch support of both Anahareo and Dickson as further evidence of Archie's skilful deception or, following Braz, to see it as a sign of how well acculturated he had become. As Dewar remarks, Ruffo's poetry asks the reader "to look to Archie Belaney/Grey Owl philosophically if not literally as an example of the accepting nature of Native culture" (Dewar 2001a: 271). By writing the Anishnabe into the story, Ruffo demonstrates the specific nature of the outrage at Belaney's fraud, for those most fooled were also those implicated in its success. Newspapers that had followed his lecture tours and publicized his books, scandalized by the revelation, published their exposés under sensational headlines. Those who knew him in northern Ontario were generally ignored by the press unless they corroborated its interpretation of events. Alternative views, like Anishnabe voices, were not heard. Had they been, the story would have gained greater complexity, and newspaper readers might have learned about the history of the region and its people. After all, Archie's story was not all that unusual. White men had been passing through the country for generations, many of them fathering children with 'country wives' from among the Anishnabe, some abandoning these wives and children as Archie Belaney would, others remaining with their families in the community. The name Espaniel derives from one such individual, a "white man who had adopted an Indian lifestyle" (Smith 1990: 71). The grandfather of Louis Espaniel appears in Roman Catholic Church records as "l'Espagnol" who married an Ojibwa woman and who was made a chief of the Ojibway by the Hudson's Bay Company in recognition of his loyalty during the War of 1812. This "Espagnol" was the great-grandfather of Alex Espaniel, Ruffo's great-uncle, the man who is said to have 'adopted' Archie Belaney. For descendants of such unions, like Dewar

and Ruffo, 'settler' and 'indigenous' are categories that betray the anxiety about racial purity that has historically marginalized them.

In the untitled poem that prefaces *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney*, Ruffo places the speaker in relation to this history and also foreshadows the book's form and contents by moving from material evidence, to interpretation, to reflection. A moccasin-clad speaker sits in the archives searching through documents as the poem begins:

> Archival memory.
> Paper brittle as autumn, unearthed
> across the desk, files scattered.
> Words floating like smoke
> smell of moccasins you are wearing
> warming the bright neon,
> carrying you on to the beginning. (Ruffo 1998: np)

"Memory" and "words" are related through the mediating term "paper," all having been "unearthed" before the words can become active: floating, carrying. In the next stanza, the speaker returns to the archaeological image of excavation with a question:

> It is past midnight, everyone
> is gone, except uniformed security
> and you–What is it you are digging for
> exactly?
> Note: Archie writes that a beaver's diet
> consists of poplar and birch leaves,
> shredded bark, lily roots and slim branches cut
> into macaroni-like chunks; they also have a taste
> for potatoes, apples and rice. (Ruffo 1998:np)

The answer is delayed by the content of the "Note" which is set off from the other lines in the stanza to emphasize that it is the material the researcher must sift through before hitting on a theme and subject:

> Transformation and Journey.
> Archibald Stansfeld Belaney,
> and Grey Owl, Wa-Sha-Quon-Asin (Ruffo 1998: np)

The central figure thus introduced, the next two stanzas list some of the names and places that will serve as titles of individual poems in the collection, introducing the reader to familial and personal relationships informing Ruffo's depiction of Grey Owl and signalling the relevance of places: "Cabano, where he began to write; Ajawaan, where he completely / became Grey Owl" (Ruffo 1998: np). The penultimate stanza relates the contents of one of the letters preserved in the archives:

> Writing to Gertrude, Archie tells her to find out if Alex
> is up there. Alex will give her some, quote,
> very wise counsel. Heed him, Archie advises. (Ruffo 1998: np)

At this "mention of family,"–Ruffo's great-uncle Alex Espaniel—the poem "spills inward" and the speaker glimpses his image in the night-darkened window:

> your face transparent as a lens,
> and with the click of a pen
> you find yourself stepping from a train. . .
> and there is no retreat. (Ruffo 1998: np)

In these final lines, the speaker merges with the subject "with the click of a pen," putting himself in Archie's place as he arrives in northern Ontario by train. The choice of "you" rather than the first-person pronoun distances the poet from the speaker while inviting the reader into the scene. We are thus reminded that, whatever the poet's personal history, we are reading an artistic work, an imaginative reconstruction that allows the poet to *re*-appropriate the Native voice and culture appropriated by Belaney.

At times, the speaker of Ruffo's first poem returns to direct the reader, pointing to the materials unearthed by his research. Imagining Archie's childhood, the researcher sees his love of the outdoors, adventure, and Indians prefiguring his life as frontiersman and conservationist. In "An Imagined Country," this speaker refers to the portrait reproduced on the title page of the book's first section: "See this portrait of Archibald Stansfeld Belaney, age 12" (Ruffo 1998: 6) and asks the reader to look into the boy's eyes:

> For this is the same boy who has the ability to see himself
> (as you see him) clear across the ocean, all the way,

> into the heart of an imagined country called Canada. (Ruffo 1998: 6)

Although the possibility of "Transformation and Journey" seems to be in his character, his future life already written, the speaker invites the reader to reconsider the common interpretation of his story by engaging the historical imagination.

The apparent metafictional characteristics of the first poem, such as the creation of a persona who is a researcher self-consciously piecing together an interpretation from archival materials, announce techniques that will be used throughout the collection, just as the self-conscious references to the titles of sections in the collection, "Beginning," "Transformation," "Journey," and "No Retreat," introduce their themes. The selection of these techniques reflects the poet's approach by highlighting the act of reconstructing the past from material evidence and memory. In his essay "'From Myth to Metafiction', a Narratological Analysis of Thomas King's 'The One About Coyote Going West'", Ruffo considers the possibilities postmodernist methods like metafiction hold for Native literature and challenges the concept of authenticity underlying Kimberley Blaeser's call for a critical approach to Native literature that would read from "the inside-out." Ruffo rejects Blaeser's contention that reading Native literature in light of critical theories such as Structuralism and Post-structuralism necessarily "'performs a new act of colonization and conquest'", and concludes that "an obvious place exists for narratalogical analysis as an alternative to the 'traditional' socio-anthropological approaches to Native literature" (Ruffo 1995: 152).

In his creative writing, Ruffo's choice of techniques associated with postmodernist writing distinguishes his work from recent historical fiction which returns to realism. However, one of the notable conventions of contemporary historical fiction published in Canada is the inclusion of elaborate acknowledgements and notes on sources highlighting the reading and research undertaken by the author in the preparation of the fiction. In addition to the credits for the photos illustrating the collection, Ruffo also includes "Credits and Acknowledgements" that serve as a guide to his work. He notes that Archie's notebooks are quoted "almost verbatim" from the papers found in the archives and thanks those who shared stories with him. Ruffo also thanks Donald Smith for "twenty some years of research on Grey Owl" and "those who supported [Smith] in his work" (Ruffo 1998: 214). While Smith's biography, which was based on both archival sources and interviews, serves as

a source of detail, Ruffo is also sympathetic to his interpretation of the material. For example, Smith depicts Archie as a complex individual caught up in "a fantasy world of his own making, one which would totally devour him" (Smith 1990: 7). Ruffo's poetic interpretation imagines an Archie who is totally consumed by his own deception. In the poem "When It Comes," he meets with "rumours, bits and pieces, / dry as tinder, ready to catch fire / and burn me at the stake" that tempt him to confess (Ruffo 1998: 83). The image of sainthood, the confession extracted at the stake, supports the feeling that he has been caught up in events and is not so much the author of his own story as its apologist. The speaker is resigned to "when it comes," the moment when he will be able to proclaim: ". . . I feel as an Indian, think / as an Indian, all my ways / are Indian, my heart is Indian" (Ruffo 1998: 83).

Searching for the underlying causes of Archie's retreat into fantasy, Smith pieced together different perspectives from the documentary evidence as well as from interviews with people who remembered him. Many of the same individuals appear as characters and speakers in *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney*, with the name of the speaker usually serving as the poem's title. Of the total 171 poems, the titles of 114 contain names. 'Archie Belaney' and 'Grey Owl' are the most frequently used speakers with 18 poems containing one or the other in the title. Many of these poems bear only his name and a date as title, and several titles are exactly the same. Because naming and dating the poems in this way places the character in time and emphasizes change as time passes, the titles of the poems insist on the historical nature of the collection.

Each speaker has a distinctive voice and offers a particular perspective that allows the reader to follow Archie's transformation. Ruffo translates the well-documented remarks of friends, wives, and acquaintances into a poetic form that conveys the emotional response of the speaker. "Bill Carter, 1925" reports that the trappers call him "Mr. Confident" because "that's how he appears" and remarks in passing that he is a "half-breed Apache" (Ruffo 1998: 47). When Archie's elegant penmanship and ability to write--not just sign his name on the back of the cheque, but to write the article in *Country Life* for which it was received and which Gertrude proudly displays--create confusion in Cabano, "Jean Noel, 1929" asks: "But me, I'm wondering what kind of Indian is he" (Ruffo 1998: 63). In one poem, "Some" say Archie's war wound was self-inflicted while the "others" do not think so (Ruffo 1998: 27). "Wally Laird, 1934" calls him "a nice enough guy / when he's sober" (Ruffo 1998: 92). His abandoned son "Johnny Jero, 1931" dismisses him:

> My mother was Marie Girard,
> my father, I never met,
> Archie Baloney. (Ruffo 1998: 82)

Whereas the early acquaintances puzzle at his story and character, those he meets after he becomes an author see their own ideas reflected in him, a fact not lost on the eponymous hero of "Lloyd Roberts, Riding Mountain National Park, 1931":

> …Yes, you have met the famous
> Grey Owl, a true wilderness man, an Indian in the flesh who fits
> every image you ever had of what an Indian should be,
> someone who has beat civilization, who has found peace
> and tranquillity within himself, who has found
> himself. He will receive your highest recommendation. (Ruffo 1998: 81)

In this poem and others, the speakers seem distant from the subject, seeing Archie Belaney/Grey Owl in fragments and each offering a partial insight into the story. Because the reader knows Archie to be violent, rarely at peace, torn by his own decisions and actions, statements like Roberts' contribute dramatic irony that causes the reader to wonder at the accuracy of the various speakers' interpretations.

As critics have noted, Ruffo creates sympathy for Archie by taking the reader inside the fictional Grey Owl's mind. Yet Ruffo is never apologetic, as these lines about Archie's cruelty to his first Native wife, Angele, indicate:

> that he met her before
> she had ever been with a man, when she stood tall
> and slender, looked much like her daughter, his
> daughter, before long years of heartbreak
> and poverty. This we know. (Ruffo 1998: 20)

Archie's notebook entry following this poem begins "Goodbye:" as his escape turns into Angele's abandonment and signals the beginning of "Transformation," the next section of the book. Imagining him to be sincerely torn between his new and old identities, Ruffo presents Archie or Grey Owl as the speaker, deftly appropriating the voice of the impersonator. In "Archie Belaney, 1930-31", Archie narrates his own transformation:

> I begin by signing my name Grey Owl,
> and saying I was adopted by the Ojibway,
> and that for 15 years I spoke nothing but Indian;
> then before I know it, I have Apache blood.
> Finally I'm calling myself an Indian writer. (Ruffo 1998: 71)

Swept up in the attention his writing receives, his adoption of the persona seems less a conscious decision to deliberately deceive than a surrender to "the thrust of self-promotion", and, like his admirers, he justifies the lies by arguing that it is the only way to communicate his message. Later, in "Grey Owl, 1938", when the truth is no longer an option he says, "For even if I were to tell them they wouldn't believe me" (Ruffo 1998: 198).

The poem entitled "Indian" imagines a resolution to Archie's inner conflict through contact with the natural world. Trying to write and looking for inspiration, the new name and persona seems like a "noose", and even as the speaker embraces it, it creates a crisis:

> Grey Owl?
> Wa-Sha-Quon-Asin?
> Archibald Stansfeld Belaney?
> Whiteman? Redman?
> Who's speaking? You yell
> as you now break your pledge and stand and rush
> to the mirror and make your Indian face. (Ruffo 1998: 68)

Only after Archie, the "you" described, leaves the cabin does the violent mood break. In the snowy woods, the speaker asks "Why worry about who you are / when you already know / you are but a moment / of this harmony . . ." (Ruffo1998: 69). "This harmony" obliterates any sense of self, subordinating questions of what is "real" to the inspiration found:

> What you must do is simply act, and be.
> …
> the wind calls as it chills you through
> and fills your lungs
> with voice. (Ruffo 1998: 69)

This poem, which moves from the violent rhythm of the questions yelled into the night to the quiet, run-on lines leading to his final acquisition of voice,

seems to offer the sympathetic understanding of Grey Owl's life that many of his supporters always maintained: "Why worry about who you are?" What does matter, it would seem, is the inspiration that comes from understanding the harmony of nature. By this point in the collection, Archie's transformation seems to be complete, for as Braz remarks, "Ruffo never presents Belaney's metamorphosis as frivolous, an action of a pampered member of an empire who feels that civilization gives him the divine right to appropriate anything he covets, including other people's cultures" (Braz 2001/2002: 174).

Of the many characters who speak in Ruffo's poems, the Espaniel family, whose intimate knowledge both of Archie and of the society he wishes to join, is closest to him. As Smith records, "Archie stayed with the Espaniels for two or three years and joined them for two winters at their trapping ground at Indian Lake on the east branch of the Spanish River, just above Archie's hunting ground at Mozhabong" and "learned the 'Indian way of doing things'" from them (Smith 1990: 71). It was at this time that he began to transform his appearance and to practice his facial expression: "To appear Indian he dyed his brown hair jet-black and coloured his skin brown with henna. For hours he posed in front of a mirror trying to get an Indian-looking expression on his face" (Smith 1990: 73). In the poems, it is Alex Espaniel who is first to expose Archie's identity to the reader:

> Then one day I get a letter
> from someone named Grey Owl,
> and when I open it up it's Archie. (Ruffo 1998: 41)

Archie seems to confide in Alex about his new identity, and the position of the poem on the same page as the warrant for Archie's arrest suggests a more prosaic explanation for taking a pseudonym, an explanation that frustrates the conventionally romantic interpretation of his desire to be Indian. The reader already knows that the Anishnabe called him "Little Owl", and the use of the name at this point could even be an inside joke. The Espaniel family, members of whom assisted Donald Smith with his research, were never fooled; to them, Archie had learned how to live in another culture though he was not born of it. The education he received from members of Native societies throughout his life and the significant role of Anishnabe people in the story are crucial for Ruffo's exploration of the complex nature of identity

In this context, the most ironic statement in the collection is its final epitaph to Archie, "Between Birth and Death Waussayuah–Bindumiwin",

translated as "a vision whose meaning is complete" (Ruffo 1998: 209). The first part of the epitaph reads "Born: Archibald Stansfield Belaney / September 18, 1888, Hastings, England" and the last reads "Died: Grey Owl: Wa-sha-quon-asin / April 13, 1938, Prince Albert, Saskatchewan" (Ruffo 1998: 209). Although this structure suggests that the matter of identity has been settled, the stanza in between suggests a continuing journey by arranging words attributed to Archie and quoted from Dickson's *The Green Leaf*:

> Down the avenue of trees, I see
> …a spot of sunlight.
> And I am trying so hard to get there. (Ruffo 1998: 209)

The sentiment in these lines returns to the epigraph taken from *Men of the Last Frontier*[9]: "The Trail, then, is not merely a connecting link between widely distant points, it becomes an idea, a symbol of self-sacrifice and deathless determination, an ideal to be lived up to, a creed from which none may falter" (Ruffo 1998: np). By the end of the collection, the mystery of Archie Belaney is not how he pulled off a magnificent fraud but how he should be imagined, as a man to be judged by his actions or by his beliefs. Thus Ruffo challenges readers to consider Grey Owl, not as a symbol or artefact, but as the pseudonym of a person whose life story complicates ideas of identity and culture. In *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney*, he creates a poetic reconstruction of archival research and oral accounts that counters interpretations of Grey Owl in which the settler's desire to be Native is the sole focus. By giving Native voices their rightful place in the retelling of this well-known story, Ruffo redefines the terms of the longstanding debate about the meaning of Grey Owl's life for Canadian culture.

[9] The poem "Wa-Sha-Quon-Asin, He Who Walks By Night" also refers to this passage when, observing his night journey, the speaker remarks: "You're the trail itself" (Ruffo 1998: 101).

Works Cited

ANAHAREO (1972a), *Devil in Deerskins: My Life with Grey Owl*, Toronto: New.

ANAHAREO (1972b), *Grey Owl and I: A New Autobiography*, London: Peter Davies.

ATWOOD, Margaret (1997), *In Search of Alias Grace: On Writing Canadian Historical Fiction*, Ottawa: University of Ottawa.

ATWOOD, Margaret (1995), "The Grey Owl Syndrome," *Strange Things: The Malevolent North in Canadian Literature*, Oxford: Clarendon, pp. 35-61.

BILLINGHURST, Jane (1999), *Grey Owl: The Many Faces of Archie Belaney*, Vancouver: Greystone Books.

BRAZ, Albert (2001/2002), "The White Indian: Armand Garnet Ruffo's Grey Owl and the Spectre of Authenticity," *Journal of Canadian Studies* 36: 4, pp. 171-87.

DAWSON, Carrie (1998), "Never Cry Fraud: Remembering Grey Owl, Rethinking Imposture," *Essays on Canadian Writing*, 65, pp. 120-40.

DE CERTEAU, Michel (1975), *L'écriture de l'histoire*, Paris: Gallimard.

DEWAR, Jonathan R. (2001a), "Fringes, Imposture, and Connection: Armand Garnet Ruffo's *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney* and 'Communitist' Literature," in Renate Eigenbrod and Jo-Ann Episkenew (eds), *Creating Community: A Roundtable on Canadian Aboriginal Literatures*, Brandon, MN: Bearpaw, pp. 255-73.

DEWAR, Jonathan R. (2001b), "From Copper Woman to Grey Owl to alterNative Warrior: Exploring Voice and the Need to Connect," in Armand Garnet Ruffo (ed), *(Ad)dressing Our Words: Aboriginal Perspectives on Aboriginal Literatures*, Penticton, BC: Theytus, pp. 57-77.

DICKSON, Lovat (1973), *Wilderness Man: The Strange Story of Grey Owl*, Toronto: Macmillan.

GREEN, Rayna (1988), "The Tribe Called Wannabee: Playing Indian in America and Europe." *Folklore,* 99:1, pp. 30-55.

RUFFO, Armand Garnet (2001), *At Geronimo's Grave*, Regina: Coteau.

RUFFO, Armand Garnet (1995), "'From Myth to Metafiction, a Narratological Analysis of Thomas King's 'The One About Coyote Going West'," *International Journal of Canadian Studies*, 12, pp. 135-54.

RUFFO, Armand Garnet (1998), *Grey Owl: The Mystery of Archie Belaney*, Regina: Coteau.

—. (1999), "Why Native Literature?" in Renée Hulan (ed), *Native North America: Critical and Cultural Perspectives*, Montreal: ECW, pp.109-121.

SMITH, Donald B. (1990), *From the Land of Shadows: The Making of Grey Owl*, Saskatoon, SK: Western Producer Prairie Books.

STRONG-BOAG, Veronica and GERSON, Carole (2000), *Paddling her own canoe: the times and texts of E. Pauline Johnson (Tekahionwake)*, Toronto: University of Toronto.

WYILE, Herb (2002), *Speculative Fictions: Contemporary Canadian Novelists and the Writing of History*, Montreal: McGill-Queen's.

RÉFLEXION CRITIQUE À PARTIR DE *LA VOIE CANADIENNE* DE WILL KYMLICKA

Frédéric BOILY
University of Alberta

Ce texte constitue une réflexion critique à partir d'un important ouvrage du philosophe Will Kymlicka, *La voie canadienne. Repenser le multiculturalisme*. Il s'agit essentiellement de revenir sur quelques-unes des distinctions avancées par l'auteur, notamment celle entre minorités nationales et minorités issues de l'immigration. On va insister sur l'idée que la différenciation proposée par Kymlicka n'est pas aussi claire qu'il le prétend. Enfin, le texte montre également que la distinction, elle aussi essentielle, entre les protections externes et internes, s'accorde mal avec certains principes fondamentaux de la démocratie libérale.

This paper constitutes a critical reflection upon one of Will Kymlicka's major works, *Finding our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*. Its purpose is to examine some key distinctions established by Kymlicka, especially that between national and ethnocultural minorities. The paper's claim is that the differentiation between the two types of minorities is not as clear as Kymlicka suggests. Furthermore, it is shown that the distinction between external and internal protections, essential to Kymlicka's model, is problematic within the fundamental principles of liberal democracy.

Bien connu dans le monde de la philosophie politique, Will Kymlicka défend l'idée que le multiculturalisme canadien constitue de manière générale une politique équilibrée convenant bien à l'ensemble du pays. C'est notamment dans *La voie canadienne* que Kymlicka défend cette thèse, ouvrage d'abord publié en anglais en 1998 et, par la suite, traduit pour le public francophone en 2002. Dans la première partie de l'ouvrage, il cherche à répondre aux nombreuses critiques dont a fait l'objet la politique officielle du multiculturalisme, comme celle de l'écrivain Neil Bissoondath (1995) pour qui le multiculturalisme conduit à une irrémédiable fragmentation politique du pays. Or, de telles attaques seraient injustes parce que mal informées et au surplus peu solides sur le plan empirique. Selon Kymlicka, le multiculturalisme ne conduit pas à la fragmentation politique et sociale du Canada, les immigrants s'intégrant au contraire plutôt bien à l'ensemble canadien. La perte de confiance dans le multiculturalisme que l'on retrouve « chez un nombre croissant de Canadiens » (2002 : 12) serait donc injustifiée. Cependant, son ouvrage comporte un autre volet, et c'est celui auquel on va s'intéresser ici.

En effet, Kymlicka défend aussi l'idée d'une conception plus souple du libéralisme et de la citoyenneté, essentiellement en ce qui concerne la question nationale. Il cherche notamment à indiquer la voie à suivre et les solutions à mettre en œuvre pour régler le « problème » de la place du Québec et des nations autochtones au sein du Canada. C'est en ce sens qu'en plus de se faire l'avocat du multiculturalisme, Kymlicka plaide également pour une conception multinationale du fédéralisme. Selon lui, la résolution du « problème » entre le Québec et le Canada passe par la reconnaissance de droits particuliers aux minorités nationales, au premier chef aux Québécois, mais aussi aux autochtones. Une telle reconnaissance ferait en sorte que le Québec et les autochtones, se sachant des acteurs à part entière du Canada, se sentiraient intégrés à la famille canadienne. La reconnaissance de droits collectifs devient ici la clé de la résolution du contentieux Québec/Canada.

Toutefois, la perspective avancée par Kymlicka pose certains problèmes, lesquels sont de nature, à mes yeux, à miner les solutions qu'il avance. D'une part, la distinction faite entre minorités nationales et groupes d'immigrants ne semble pas aussi claire qu'il le prétend, la distinction entre les deux groupes se révélant parfois difficile à établir. En outre, le concept de nation est objet de conflits interprétatifs, tout spécialement au Québec, de sorte qu'on ne sait plus très bien à quelle nation l'on doit accorder des droits. D'autre part, la reconnaissance de droits collectifs à des groupes pose encore quelques difficultés par rapport aux valeurs de la démocratie libérale. Enfin, on verra que Kymlicka insiste peut-être trop sur ce qui sépare les cultures entre elles.

Le modèle de Kymlicka

Kymlicka défend l'idée de fonder la voie canadienne sur la distinction entre les minorités nationales et les minorités issues de l'immigration, une distinction essentielle à sa compréhension de la dynamique identitaire canadienne, puisqu'elle lui permet (a) de procéder à une hiérarchie en ce qui concerne la légitimité des demandes des groupes et (b) d'accorder un traitement différent aux groupes nationaux.

Selon Kymlicka, les minorités nationales sont distinctes des minorités ethnoculturelles ou des minorités issues de l'immigration parce qu'elles « sont établies depuis longtemps et encore concentrées sur un même territoire, qui sont autonomes sur le plan culturel et dont le territoire a été incorporé à un État plus vaste […] » (2002 : 51). Ces nations à l'intérieur de l'État canadien ont une culture qui leur est propre, distincte de celle de « l'autre », c'est-à-dire de la

culture nationale dominante. S'il en est ainsi, c'est essentiellement parce qu'elles possèdent une langue, propre à la minorité nationale, laquelle peut prétendre constituer (ou devenir) la langue commune de l'espace public. « La vraie clé de la reproduction d'une culture de société, écrit-il, réside dans l'usage quotidien d'une langue » (KYMLICKA 2002 : 54). Dans une perspective évoquant la conception de la langue de Charles Taylor (1992), Kymlicka soutient que la langue apparaît en quelque sorte comme le meilleur révélateur de l'existence et de la permanence d'une nation ou d'une culture nationale. C'est pourquoi il est légitime de lui accorder une attention spéciale.

La minorité nationale se définit également par le fait – et c'est là une caractéristique essentielle – qu'elle occupe le territoire depuis très longtemps. En effet, sa culture sociétale serait antérieure à celle de l'État dans lequel le groupe national a été incorporé avec plus ou moins de force selon les cas. Enfin, pour prétendre au statut de minorités nationales, celles-ci doivent disposer d'un dense réseau institutionnel (État, écoles, universités, médias, etc.) qui leur permet de se perpétuer culturellement (KYMLICKA 2002 : 47). Voilà qui leur confère une place particulière par rapport aux immigrants. Dans le cadre canadien, croit Kymlicka, seuls les autochtones et les Québécois peuvent prétendre au statut de minorités nationales.

Au contraire des minorités nationales, celles issues de l'immigration, plus ou moins récentes selon le groupe en question, ne possèdent pas de culture de société aussi développée. Elles sont certes différentes sur le plan culturel, ce que d'ailleurs la politique du multiculturalisme reconnaît. Mais, à la différence des minorités nationales, explique Kymlicka, les immigrants cherchent essentiellement à *s'intégrer* à la société (hormis dans le cas de certains groupes préférant rester en dehors de la société) et à participer activement à la vie de la société d'accueil. En d'autres termes, les groupes d'immigrants cherchent avant tout à quitter leur pays pour en retrouver un autre et non pas à fonder une nouvelle « nation » (2002 : 58). En outre, Kymlicka avance que, en règle

générale, les immigrants ne peuvent pas consolider leur culture de société, cela exigeant des efforts trop considérables sur le plan institutionnel (2002 : 53).

Il découle de cette importante distinction que seules les minorités nationales peuvent prétendre préserver leur culture de société de l'ingérence de l'État dans lequel elles ont été incorporées et ainsi se développer selon la voie qu'elles ont choisie. Il s'agit, selon Kymlicka, d'un droit appartenant à la culture de société de se protéger contre les intrusions extérieures, les Québécois et leur législation pour protéger la langue française (la loi 101) en étant le meilleur exemple. S'il faut protéger les cultures, c'est que la protection des cultures sociétales se révèle nécessaire dans la mesure où cela favorise la liberté, la culture étant indispensable à l'épanouissement des individus. Considérant l'importance accordée à la culture et à la langue par Kymlicka, il s'agit d'un droit moral de perpétuer sa culture d'origine. Cela dit, il faut examiner de manière plus attentive cette distinction entre groupes nationaux et groupes d'immigrants. Car s'il apparaît justifié, sur le plan *sociologique*, de distinguer les minorités nationales des groupes d'immigrants, l'on peut craindre qu'une telle distinction soit porteuse de redoutables difficultés lorsque viendra le moment de trouver une traduction *politique* à ces concepts.

Minorités nationales et minorités ethnoculturelles : comment les distinguer ?

Le modèle de Kymlicka fonctionne bien dans la mesure où le nombre de cultures nationales est restreint ou encore si elles sont bien identifiées. À cet égard, Kymlicka croit à l'existence de trois grandes cultures sociétales au Canada (anglaise, française et autochtones). Or, ainsi que le souligne Yves Charles Zarka, les minorités nationales ont, elles aussi, été des minorités ethniques. On songera ici aux Québécois ou plutôt aux Canadiens français qui n'ont pas toujours constitué une minorité nationale (ZARKA 2004 : 135). Plus exactement, les minorités ethniques d'aujourd'hui peuvent être les minorités nationales de demain. Certes – et Kymlicka a raison de le souligner – le passage de l'une à l'autre se révèle complexe, les conditions objectives permettant à des immigrants de se transformer en minorité nationale n'étant pas, si l'on peut

dire, à la portée du premier groupe venu. Sur le plan théorique, toutefois, les distinctions entre groupe national et groupe ethnique ne sont pas toujours des plus nettes, notamment parce que certaines minorités nationales paraissent plutôt relever, selon les critères mêmes de Kymlicka, de la famille des minorités ethniques.

En effet, avance Joseph H. Carens, bien des communautés autochtones ne peuvent prétendre avoir une culture sociétale ou nationale telle que définie par Kymlicka. D'une part, les langues autochtones ne peuvent guère espérer, loin de là, devenir la langue commune de l'espace public, comme c'est le cas pour le français au Québec. D'autre part, plusieurs communautés autochtones n'ont pas (et ne pourront pas avoir dans un avenir proche du moins) les institutions caractéristiques des minorités nationales, par exemple des institutions d'éducation supérieure. À vrai dire, selon Carens (2000 :64), le cas du Québec constituerait plutôt ici une exception que la règle . En somme, en adoptant le point de vue de Kymlicka selon lequel c'est l'existence d'une culture sociétale ou nationale qui justifie un traitement différencié entre les groupes nationaux et les groupes d'immigrants, on se retrouve avec le problème que bien des groupes autochtones ne peuvent bénéficier d'un traitement national précisément parce qu'ils ne possèdent pas tous les critères essentiels à la définition d'un groupe national. Or, la question vaut aussi pour d'autres groupes de la société canadienne, notamment les Acadiens.

Acadiens et provinces

Au premier abord, on ne voit guère pourquoi les Acadiens ne pourraient prétendre avoir des droits collectifs au même titre que les Québécois. Certes, à un moment, Kymlicka reconnaît qu'il y a une culture de société francophone dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario (2002 : 214). Pourtant, si on s'en tient exclusivement aux critères qu'il avance, les Acadiens ne constituent probablement pas une culture nationale dans la mesure où ils ne contrôlent pas un État sur un territoire aussi bien défini comme c'est le cas pour le Québec, les frontières de l'Acadie débordant celles du Nouveau-Brunswick pour se retrouver en Nouvelle-Écosse ou encore à l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, et cela les rapproche de la définition de la culture nationale, les

Acadiens possèdent des institutions d'éducation (l'Université de Moncton), des médias (le journal *L'Acadie nouvelle*) et une langue commune. Or, à moins de considérer que la question de l'État soit essentielle à la définition de culture nationale et que, par conséquent, étant minoritaires au Nouveau-Brunswick, les Acadiens doivent simplement se voir comme une minorité ethnoculturelle parmi d'autres dans la mosaïque canadienne, on voit mal pourquoi on ne devrait pas les inclure dans la famille des minorités nationales et leur accorder des droits particuliers.

Dans le même ordre d'idée, si on adopte la thèse de Kymlicka et que l'on décide d'accorder des droits particuliers aux minorités nationales, il faut aussi se demander ce qui adviendrait dans l'avenir. Par exemple, que faire dans l'éventualité – improbable il est vrai pour l'instant hormis en ce qui concerne le Québec – où une province en viendrait à se percevoir comme une nation ? C'est-à-dire à croire qu'elle possède une culture sociétale (entendre nationale) qui lui est propre et qui, par conséquent, se doit d'être protégée des intrusions du gouvernement fédéral. Par exemple, si dans un futur plus ou moins proche et advenant une exacerbation encore plus grande du sentiment d'aliénation caractéristique de l'Ouest canadien, un gouvernement de l'Ouest comme celui de l'Alberta en venait à réclamer, bien que cela demeure fort improbable, un droit à l'autodétermination[1] pourrait-on simplement refuser en prétextant que les Albertains ne possèdent pas de culture propre comme c'est le cas pour le Québec ?

La nation au Québec

Pour Kymlicka, l'idée de nation au Québec ne pose guère de problème et il endosse l'idée que la culture nationale des Québécois a des origines lointaines remontant avant la naissance du Canada en 1867. « La réalité fondamentale de la vie politique au Canada, écrit-il, depuis le XVII^e^ siècle, est la coexistence de groupes nationaux distincts sur un même territoire : les autochtones, les Français et les Anglais » (2002 : 209). À l'origine même du peuplement, les nations d'aujourd'hui seraient donc présentes sur le territoire de ce qui deviendra l'État canadien. Toutefois, une telle façon de voir les choses se révèle problématique dans la mesure où, en établissant une continuité entre la nation d'hier et celle d'aujourd'hui, elle fait croire à l'existence immémoriale de la nation. N'est-ce pas là un principe de lecture historique mettant trop l'accent sur la permanence du fait national à travers le temps, comme si, avant la

[1] Pour avoir un aperçu des mouvements séparatistes albertains, il est vrai très minoritaires, on consultera l'article du journaliste Joe Obad (2004).

conquête de 1760, la nation canadienne-française était déjà bien présente, attendant de pied ferme les Anglais sur les plaines d'Abraham ? Pourtant, le fait qu'il y ait eu avant des Français, des Anglais et des autochtones au XVIII[e] siècle n'autorise pas nécessairement à parler de nation. Certes, il y a fort probablement l'idée, chez certains habitants de l'époque, d'une culture en commun (langue et religion surtout), mais parler de nation à ce moment n'est-ce pas prématuré ? Une telle façon d'interpréter l'histoire ne commet-elle pas l'erreur de prêter à la nation une réalité qu'elle n'avait pas nécessairement à l'époque ? Et même en admettant l'existence de la nation avant 1867, la question de savoir *à quelle* nation on a affaire reste intacte.

En effet, la compréhension de la nation au Québec a beaucoup varié dans le temps. Ainsi, avant 1960, le Québec ne constitue pas une culture nationale puisque, au temps de l'intellectuel nationaliste l'abbé Lionel Groulx (soit la période 1920-1960), la nation était canadienne-française et répartie sur l'ensemble du Canada, et même avec une extension aux États-Unis (BOILY 2003 : chap. 4). À cette époque, la culture nationale débordait le seul territoire québécois. Bien sûr, le cœur de la nation, pour employer une métaphore nationaliste, battait bien au rythme du Québec, mais peu de nationalistes se disaient alors prêts à abandonner les minorités canadiennes-françaises à leur sort, donc à penser à la séparation. Avec la Révolution tranquille, il est vrai, le discours national se transforme pour s'adresser exclusivement aux francophones ou aux Canadiens français du Québec et, à partir de ce moment, la nation, subissant une transformation identitaire, voit son « existence » se poursuivre à l'intérieur des frontières québécoises. Maintenant, la question semble définitivement réglée, le projet national apparaissant fermement articulé autour du territoire québécois.

Or, cela est trompeur dans la mesure où la nature du projet national demeure encore une question chaudement débattue. Ainsi, le sociologue québécois Fernand Dumont pouvait affirmer, au milieu des années 1990, qu'il n'y avait pas seulement *une* nation sur le territoire québécois mais bien *des* nations. En effet, dans *Raisons communes*, Dumont explique que la nation doit être comprise comme étant une « communauté historique » se définissant par le partage d'une même mémoire. Or, les Québécois ne partagent pas tous un même sentiment « d'avoir une existence continue ». Pour Dumont, si francophones et anglophones vivent bien au sein du même territoire, le Québec, mais – et cela constitue le message essentiel de sa *Genèse de la société québécoise* – les deux vivent de manière séparée, chaque groupe replié sur sa mémoire respective si l'on peut dire. Le sociologue croyait donc qu'il y avait

plus d'une nation au Québec, la principale étant la nation française ou francophone. Voilà pourquoi il affirmait que parler de nation québécoise était une « mystification » (1995 : 63). Il n'y aurait donc pas une culture nationale, mais plusieurs cultures nationales au sein de l'espace sociétal québécois. À cette façon de comprendre le projet national s'oppose l'approche préconisée, entre autres, par Gérard Bouchard (1999) selon qui il existe une nation québécoise. Cherchant à « dé-éthiniciser » la nation, Bouchard explique que le Québec forme *une* seule nation, notamment parce que le français s'est imposé comme la langue de l'espace public, et que celle-ci reste le seul ingrédient culturel nécessaire pour définir la nation québécoise.

On constate que la définition de la nation s'avère susceptible de plusieurs interprétations et qu'elle reste objet de débats entre les nationalistes eux-mêmes. Dans un texte récent, le sociologue Jacques Beauchemin, un des meilleurs avocats de la cause indépendantiste québécoise, fait d'ailleurs ressortir qu'une certaine confusion règne en ce qui concerne la nature du projet national puisque « [p]lusieurs ne savent plus guère de quelle manière désigner leur identité : Québécois ? Canadien français ? Franco-Québécois ? » (2005 : 21) Or, accorder des droits au Québec comme le préconise Kymlicka est-ce reconnaître des droits à la nation québécoise telle qu'elle est comprise par Gérard Bouchard ou à la nation telle que comprise par les tenants d'une approche culturelle à la Dumont ? La question mérite réflexion : dans un cas, on accorde des droits à tous les Québécois, alors que dans l'autre, les droits apparaissent élaborés principalement pour les Québécois d'origine francophone. Peut-on alors accorder des droits collectifs à une nation dont la définition ou la compréhension est encore l'enjeu d'un débat intellectuel et politique ?

Pour toutes ces raisons, on peut estimer que le concept de culture nationale, utile au plan sociologique, est un concept plus difficile à utiliser qu'il n'y paraît au plan politique en raison (a) de l'imprécision sur le nombre de cultures nationales existant au Canada (b) du flou entourant la définition de la nation. À vrai dire, l'idée de reconnaître les cultures nationales pourrait bien entraîner, contrairement à ce que pense Kymlicka, une fragmentation encore plus importante de la communauté politique, dans la mesure où bien des groupes pourraient prétendre posséder une culture de société (nationale) et réclamer, par conséquent, des droits particuliers pour protéger ce qui fait *leur* distinction. Enfin, une dernière raison (de mon point de vue) rend incertaine la reconnaissance des cultures sociétales (nationales) : c'est que l'articulation entre droits collectifs et droits individuels demeure plus problématique que ne

l'avance Kymlicka, la reconnaissance des droits collectifs s'accordant mal avec les principes individualistes des démocraties libérales.

La question des protections externes

Un autre élément fondamental de l'analyse de Kymlicka concerne la distinction qu'il établit entre ce qu'il appelle les contraintes internes et les protections externes (2002 : 101). Très justement, il cherche ici à établir un ou des critères permettant de distinguer les contraintes légitimes qu'un groupe national ou d'immigrants peut exercer sur les membres qui le composent de celles qui seraient inacceptables en ce qui concerne la limitation des libertés individuelles. Or, jusqu'où les autorités politiques dudit groupe peuvent-elles aller afin d'en protéger l'identité sans brimer la liberté de ceux qui en font partie ? La question, redoutable, se révèle d'autant plus essentielle dans la perspective de Kymlicka que celui-ci croit à la nécessité, comme on l'a vu plus haut, d'accorder des droits particuliers aux minorités nationales. Il se montre ici soucieux de répondre à tous ceux qui affirment que si un groupe demandait de pratiquer l'excision – exemple souvent donné pour montrer les apories du multiculturalisme – on devrait simplement acquiescer au nom de la politique multiculturelle du respect des cultures à une telle demande. Aux yeux de Kymlicka, une telle demande serait irrecevable dans la mesure où elle entrerait en contradiction avec les principes de la démocratie libérale et constituerait une limitation inacceptable exercée contre les membres du groupe. Elle serait donc injuste au sens où elle contraindrait les libertés des individus au nom de la sauvegarde de l'entité nationale ou du groupe.

Par contre, il y a, avance Kymlicka, des contraintes acceptables dans un cadre libéral, celles qui visent à protéger les groupes contre l'ensemble de la société ou contre « l'extérieur ». « Les protections externes, en revanche, ne posent pas le problème de l'oppression individuelle », écrit-il. « L'objectif est ici de protéger l'identité distincte d'un groupe, non pas en restreignant la liberté des individus qui le composent, mais en réduisant le poids des décisions politiques et économiques de la majorité sur l'avenir du groupe minoritaire » (2002 : 101-102). Ainsi, les politiques multiculturelles, telles qu'on les retrouve dans la loi canadienne, relèvent des protections externes. De la même façon, les politiques de discrimination positive visant à accroître les représentations des immigrants, des femmes et des handicapés – dans les écoles ou au Parlement – constitueraient des mesures de protections externes, « aucune de ces politiques ne donn[ant] aux groupes le pouvoir de restreindre la liberté de leurs propres membres » (*ibid*. : 103). Le modèle canadien serait ainsi parvenu à mettre en

place un cadre permettant certaines protections externes – lesquelles ne font pas peser sur les membres du groupe des contraintes antilibérales – tout en évitant les contraintes internes (*ibid*. : 105). En somme, il y aurait un type de contraintes, compatibles avec les exigences des démocraties libérales, qui permettraient d'imposer certaines mesures pour protéger l'identité collective d'un groupe national.

Or, on doit se demander si l'on ne doit pas craindre que certaines demandes de protections externes ne soient pas des contraintes internes déguisées, incompatibles avec les droits individuels. Conscient de cette objection, Kymlicka rétorque que le problème se pose surtout pour les minorités nationales comme les Québécois et les autochtones, encore qu'il croit que l'on exagère l'ampleur du problème (*ibid*. : 104). Par exemple, les mesures prises par le gouvernement québécois pour protéger la langue française sont, aux yeux de Kymlicka, compatibles avec le respect des droits individuels parce qu'elles permettent au Québec de se protéger contre les menaces que fait peser sur lui le continent anglophone. La protection de la langue s'avère si cruciale que l'on peut « obliger » les Québécois francophones à envoyer leurs enfants à l'école publique francophone, ce qu'un récent jugement de la Cour suprême (avril 2005) vient d'ailleurs de confirmer (GARANT 2005).

Cela dit, si on reste sur le terrain de la philosophie politique, certains redoutent, à l'instar de Sylvie Mesure et d'Alain Renaut, qu'une telle loi exerce une contrainte inacceptable sur les individus. En effet, les deux auteurs doutent que la reconnaissance d'un droit collectif, pour protéger l'identité du groupe, puisse empêcher que s'exercent des contraintes antilibérales ou, à tout le moins, que le tribut à payer, d'un point de vue démocratique, soit trop lourd. Contrairement à Kymlicka, ils estiment que loi 101, au nom de la protection de l'identité nationale, exerce des contraintes sur les Québécois francophones peu compatibles avec la démocratie libérale. Selon eux, l'obligation faite aux parents francophones d'envoyer leurs enfants dans le système scolaire public francophone afin d'assurer la survie de la culture, constitue une restriction trop importante pour la capacité de choix des parents et la valeur d'autonomie.

À leurs yeux, c'est donner la priorité à la survie de la collectivité au détriment de celle des individus et ainsi se mettre en porte-à-faux par rapport à la démocratie libérale. « Car si l'on ne peut rendre l'identité collective moins vulnérable qu'en accroissant la vulnérabilité des libertés individuelles, les sociétés libérales doivent-elles vraiment courir un tel risque, qui les exposerait, du point de vue des libertés démocratiques, à une étonnante régression ? »

(MESURE et RENAUT 1999 : 249). Pour les deux philosophes, c'est aller trop loin dans la redéfinition du libéralisme, car, en accordant des droits collectifs à un groupe, on pourrait aboutir à la situation paradoxale, croient-ils, où les membres dudit groupe se retrouveraient devant la possibilité de vivre dans une société fondée sur l'individualisme mais où c'est l'appartenance au sujet collectif qui confère des droits (*ibid*. : 251). Selon Mesure et Renaut, l'équation entre droits culturels et droits individuels est donc loin d'être résolue par Kymlicka, ce dernier faisant même prendre une tournure dangereuse au libéralisme. Yves Charles Zarka va peut-être même plus loin dans la critique lorsqu'il explique, il est vrai à propos d'un autre ouvrage de Kymlicka, que l'on ne peut guère envisager des droits culturels ou collectifs qui ne soient pas en même temps des contraintes internes. Selon Zarka, il suffit de se poser la question : « quel est le sujet des droits collectifs ? » pour conclure que c'est bien la collectivité. Or, à partir du moment où le sujet des droits est un collectif, la conclusion s'impose, aux yeux du philosophe français, que « l'emprise communautaire » pourra seulement s'accentuer sur les individus (2004 : 142-143).

Par contre, Michel Forsé et Maxime Parodi partagent la façon de voir de Kymlicka et affirment que la neutralité libérale ne va pas jusqu'à dire qu'on ne peut absolument rien faire pour protéger certaines minorités nationales. Au contraire, avancent-ils, dans certains cas, « [r]econnaître des droits à une minorité culturelle qui voit ses pratiques mises en danger par une majorité culturelle n'est pas incompatible avec les principes d'une justice comme accord unanime. Rien n'interdit logiquement, poursuivent-ils, de donner des compensations à une minorité qui voit sa culture ballottée par les pratiques culturelles de la majorité » (2004 : 194). Mais encore faut-il faire la preuve, comme les deux auteurs le disent, que la minorité culturelle en question est menacée par la majorité. Quoi qu'il en soit, on voit que la question des droits collectifs divise la communauté des chercheurs.

***

On terminera en soulignant que la perspective avancée par le philosophe canadien, pour louable qu'elle soit dans sa volonté de fournir des pistes de solutions en ce qui concerne la reconnaissance des nations au Canada, met peut-être trop l'accent sur ce qui sépare. Et cela est probablement dû à la façon dont Kymlicka comprend la culture. On a l'impression qu'il y a chez lui,

comme le soutient Andrew Vincent, une réduction de la culture à son expression nationale, comme si la seule culture véritable pouvait ou devait être nationale. « Kymlicka […] », écrit Vincent, « seeks to limit the term 'culture' to one form of the involuntary type of group, namely, the nation (and ethnicity) » (2002 : 170). Certes, la critique est peut-être un peu forcée : après tout Kymlicka sait bien que les immigrants arrivent ici avec leur propre bagage culturel ou avec leur propre culture. Malgré tout, on sent chez lui l'idée que la seule culture digne de ce nom est celle des nations, essentiellement parce que seules ces dernières possèdent les outils pour la perpétuer à travers le temps alors que les autres groupes, n'ayant pas les mêmes instruments, s'intègrent à la culture dominante (nationale) (*ibid*. : 181). C'est pourquoi, comme on l'a vu, seules les cultures nationales peuvent prétendre posséder des droits particuliers pour se protéger contre les intrusions extérieures et perpétuer leur culture.

À vrai dire, la perspective adoptée par Kymlicka en ce qui concerne la notion de culture apparaît peu ouverte à la notion de polyvocité (« polivocity ») culturelle, c'est-à-dire à l'idée que les cultures ne sont pas des totalités aux frontières étanches mais des ensembles mixtes aux frontières ouvertes. Car si Kymlicka parle du Canada comme d'un État multinational, chaque culture nationale de la mosaïque canadienne apparaît plutôt comme autant de blocs au sein de la mosaïque canadienne. Or, la culture n'est pas une totalité fermée, mais un ensemble ouvert à une pluralité de significations et un système fragmenté de significations. Ainsi, explique Denys Cuche (1996 : 66), des individus appartenant à des cultures différentes mais proches sur le plan spatial ont bien plus en commun que des individus appartenant à la même culture mais à des moments différents dans le temps. En d'autres termes, on peut raisonnablement croire que la culture québécoise des années 1990 se révèle bien plus proche de la culture canadienne-anglaise du même moment que de celle du Québec des années 1930. On peut comprendre, dans ces conditions, que Seyla Benhabib, comme le rappelle Vincent (2002 : 170), a cru respirer des parfums d'essentialisme dans l'œuvre du philosophe canadien.

Ainsi, on peut bien parler d'une culture sociétale au Québec, culture distincte, si l'on veut, du reste du Canada. Toutefois, on a tendance à exagérer les divisions et à parler de manière bien trop commode de « deux solitudes ». Joseph H. Carens a, je crois, bien mis le doigt sur une dimension importante de l'expérience canadienne, et quelque peu laissée dans l'ombre par Kymlicka dans la mesure où ce dernier estime que le partage d'une identité commune ne suffit pas à faire une nation – ce qu'il appelle le « mirage des valeurs communes » (KYMLICKA 2002 : 242). Pourtant, comme le dit Carens, ne peut-

on pas, tout de même, parler d'une même entité politique canadienne commune qui, à défaut d'être soudée par les mêmes valeurs, se trouve façonnée par une même expérience politique ainsi que par des institutions politiques communes ?

> I certainly think that Quebec is a distinct society in a way that the other provinces are not. Nevertheless, there is an anglophone minority in Quebec and there are francophone minorities outside Quebec, and aboriginal minorities in both. Moreover, all Canadians share common political institutions that have social, economic, and cultural consequences. […] The concept of societal culture draws attention only to what distinguishes one group from another. It entirely neglects what connects people, institutionally and culturally, across those differences (2000 : 68).

Carens ne nie pas l'importance des différences au sein du Canada (ou qu'il existe différentes cultures sociétales, pour le dire comme Kymlicka). Toutefois, malgré les régionalismes de toutes sortes et les différences réelles concernant les valeurs, les Canadiens partagent une même communauté politique. Certes, Kymlicka croit lui aussi à l'existence de ce que l'on peut appeler une conversation qui réunit l'ensemble des Canadiens (2002 : 282-284). Mais son modèle ne met-il pas plutôt l'accent sur ce qui sépare plutôt que sur ce qui réunit les Canadiens ? Ainsi, lorsque vient le temps de traiter de la question nationale, sa défense m'apparaît moins forte ou à tout le moins porteuse de risques. D'une part, les solutions proposées par Kymlicka peuvent fragiliser les libertés individuelles au sens où l'articulation entre les droits collectifs et les droits individuels reste problématique (ou du moins que le flou demeure en ce qui concerne la frontière entre protections externes/contraintes internes). D'autre part, il est difficile de voir comment on pourra empêcher, dans le futur, d'autres groupes de réclamer un statut national. En somme, Kymlicka n'ouvre-t-il pas un peu trop la porte à la guerre des dieux, c'est-à-dire à la guerre des identités culturelles en lutte pour la reconnaissance ?

Bibliographie

BEAUCHEMIN, Jacques (2005), « La souveraineté au nom de la mémoire », dans Jocelyne Couture (dir.), *Redonner sens à l'indépendance*, *Les intellectuels pour l'indépendance*, Montréal, VLB éditeur.

BISSOONDATH, Neil (1995), *Le marché aux illusions. La méprise du multiculturalisme,* Montréal, Boréal/Liber.

BOILY, Frédéric (2003), *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*, Québec, Septentrion.

BOUCHARD, Gérard (1999), *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur.

CARENS, Joseph H. (2000), *Culture, Citizenship, and Community. A Contextual Exploration of Justice as Evenhandedness*, Oxford, Oxford University Press.

CUCHE, Denys (1996), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La découverte.

DUMONT, Fernand (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.

DUMONT, Fernand (1995), *Raisons communes*, Montréal, Boréal.

FORSÉ, Michel et PARODI, Maxime (2004), *La priorité du juste. Éléments pour une sociologie des choix moraux*. Paris, PUF.

GARANT, Patrice (2005), « L'accès à l'école anglaise ou la sagesse de la Cour suprême », *Le Soleil*, vendredi 1 avril 2005.

KYMLICKA, Will (2002), *La voie canadienne. Repenser le multiculturalisme* Montréal, Éditions du Boréal.

MESURE, Sylvie et RENAUT, Alain (1999), *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Alto Aubier.

OBAD, Joe (2004), « On the Trail of Alberta Separatists ? », *Alberta Views*, March/April 2004, vol. 7, n° 2.

TAYLOR, Charles (1992) , « La tradition d'une situation », dans *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Textes rassemblés et présentés par Guy Laforest, Sainte-Foy, PUL.

VINCENT, Andrew (2002), *Nationalism and Particularity*, Cambridge, Cambridge University Press.

ZARKA, Yves Charles (2004), avec la collaboration de Cynthia Fleury, *Difficile tolérance*, Paris, PUF.

LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES : UNE CONVENTION BIEN FRAGILE

Gilles GINGRAS
Association canadienne pour l'ONU
Section de Montréal

Le 20 octobre 2005, l'Unesco adoptait, forte d'un appui quasi-unanime, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette Convention consacre la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et l'instauration des conditions permettant leur épanouissement. Cette victoire n'est que la première étape d'un long parcours potentiellement miné. Même s'il y a lieu de se réjouir de l'action concertée de la France, du Canada et du Québec, l'étape historique du 20 octobre ne signifie pas pour autant que la diversité culturelle soit définitivement protégée et encouragée. Beaucoup d'eau risque de couler sous les ponts avant qu'elle ne s'applique véritablement et ses détracteurs, notamment les États-Unis, organiseront assurément des ripostes pour en limiter l'application et en réduire l'efficacité.

On October 20, 2005, with almost unanimous support, UNESCO adopted the Convention Concerning the Protection of the World Cultural and National Heritage, which enshrines the protection and promotion of the diversity of cultural expressions and the creation of the right conditions for them to flourish. This victory is only the beginning of a long road that is potential potential minefield. Even though there is cause to celebrate the concerted action by France, Canada and Québec, the historic step taken on October 20th does not, in and of itself, signify that cultural diversity will definitively be protected and encouraged. A lot of water is likely to flow under the bridge before it is truly enforced, and its detractors, notably the United States, will certainly retaliate in an attempt to limit its application and undermine its effectiveness.

Le 20 octobre 2005 à Paris, au siège de l'Unesco, une majorité de pays, dont le Canada avec l'appui marqué du Québec, adoptaient une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette Convention vise à protéger le droit des États et des gouvernements de soutenir, par des mesures (comme des quotas et subventions), et des politiques (comme des lois spéciales), leurs créateurs et leurs industries culturelles sur leur territoire.

Qu'entend-on par diversité des expressions culturelles ?

Selon l'article 4 de la Convention, la diversité culturelle « se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité s'est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions, mais aussi à travers divers modes de création artistiques, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et technologies utilisés ».

Pourquoi une telle convention est-elle nécessaire ? Parce que la culture n'est pas un « produit comme les autres », l'expression culturelle étant porteuse d'identité pour un peuple ou pour un pays.

Aussi, cette Convention vise à soustraire de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), les biens et services culturels (films, livres, disques, télévision, radio..) comme les quotas de chansons francophones à la radio, les incitations au doublage de films en français et les crédits d'impôt pour le cinéma. En d'autres termes, la Convention vise à ne pas soumettre l'ensemble des biens et des industries culturelles au principe de la concurrence libre, faisant ainsi de la culture une exception pouvant être subventionnée par les États. Comme le disait Diane Lemieux, ex-ministre d'État à la Culture et à la Communication du gouvernement du Québec :

> L'enjeu fondamental de la diversité culturelle demeure notre capacité de soutenir notre culture sans crainte d'être accusés de contrevenir aux accords de commerce internationaux.

Revenons un demi-siècle en arrière. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le plan Marshall, financé par les Américains, comportait notamment une condition – en apparence inoffensive à cette époque – : donner libre accès aux films américains dans les cinémas européens. Résultat : en Europe, les productions hollywoodiennes dominent maintenant les productions locales, imposant l'hégémonie d'une langue et d'une culture étrangère.

Les Américains disent que les biens et services culturels sont des marchandises comme les autres. Ils ne font que défendre ainsi bec et ongles leurs intérêts économiques. Il ne faut donc pas se surprendre de cette attitude. Il est rare que les grandes puissances veuillent partager leur pouvoir. Nous sommes donc face à un puissant adversaire.

Cinq ans se sont écoulés depuis que l'Unesco fut, pour la première fois, saisie officiellement de la question de la protection de la diversité culturelle en 2001 ! Les États membres avaient alors réagi en adoptant la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle. Après cinq années d'efforts, d'acharnement, et de collaboration étroite entre membres de la société civile, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, après quatre années de mobilisation intense à l'échelle internationale, nous voilà enfin devant un accomplissement formidable, la signature, par 148 pays sur 154, de la *Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles*. Nous n'avons pas encore gagné la guerre, mais nous sommes, dans cette bataille, d'ores et déjà les vainqueurs.

L'histoire, avec son recul, reconnaîtra très certainement cette date comme une étape charnière pour la reconnaissance internationale de la culture et pour l'amélioration du processus de la mondialisation. Notre fierté est d'autant plus grande que le Canada et le Québec ont été les leaders de l'action diplomatique pour l'élaboration de cette Convention. L'enjeu étant la protection des cultures nationales, on verra comment le gouvernement du Québec y a participé, en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada.

Nous ne pouvons pas baisser les bras avant d'avoir franchi les prochaines étapes, tout aussi importantes que la première : celles de la ratification de la *Convention* et des suites à donner dans sa mise en œuvre. Faisons un rappel de l'engagement des gouvernements du Canada et du Québec dans ce dossier.

L'engagement des gouvernements face à la culture, au Canada

Depuis de nombreuses années, le gouvernement canadien et le gouvernement québécois assument une responsabilité incontournable. Sans cet appui, la culture québécoise, par exemple, n'aurait pas la vitalité que nous lui connaissons. Cet appui a pris la forme d'institutions et de politiques culturelles, telles, à l'instar de nombreux pays, la création en 1960, du ministère des Affaires culturelles du Québec. À ce jour, les États-Unis sont le seul pays développé à ne pas avoir de ministère de la Culture. Mais le lobbying des grandes firmes américaines exerce un poids politique considérable dans le domaine culturel, notamment dans l'industrie cinématographique qui, à l'OMC, fait partie du dossier de l'audiovisuel.

Au sein du ministère des Affaires culturelles, en 1992, l'action du gouvernement du Québec s'est traduite par une Politique culturelle affirmant quelques grands principes :

- la dimension culturelle constitue un des trois piliers de la vie en société, au même titre que le social et l'économique ;

- tout comme l'éducation, la culture est un droit pour tous les citoyens du Québec.

Sur la base de cette politique culturelle du Québec, l'appui financier du gouvernement du Québec se concrétise aujourd'hui dans des institutions à vocation culturelle. C'est le cas, entre autres, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles et de la Place des Arts, pour lesquels le financement annuel s'élève à environ 450 millions de dollars par année.

Les Québécois bénéficient également des services d'une quinzaine d'organismes et sociétés d'État qui relèvent du gouvernement fédéral, par exemple, la société Radio Canada, le Conseil des Arts, l'ONF et Téléfilm Canada qui, avec le concours de Patrimoine canadien, ont des lois spéciales soutenant la culture. Les budgets de ces organismes représentent approximativement trois milliards de dollars par année.

L'appui de nos gouvernements à la culture s'exprime aussi par un large éventail de politiques, de programmes et de mesures qui s'inscrivent en accompagnement des initiatives et des actions des créateurs et des milieux culturels. Pensons, entre autres, aux programmes d'aide à l'industrie du livre et du cinéma ; ou encore aux mesures telles que les quotas de contenu canadien ou francophone autorisés en vertu de la Loi canadienne sur la radiodiffusion. Il est certain que si nos gouvernements ne disposaient plus de la latitude essentielle pour adopter des politiques et des mesures de soutien à la culture, la vitalité culturelle serait menacée. Ce risque est particulièrement aigu à l'ère de la mondialisation et de l'explosion des possibilités technologiques. Le défi qui nous est posé est de profiter des bienfaits de ces changements tout en évitant l'appauvrissement des cultures.

Imaginons le tollé s'il fallait éliminer Télé Québec ou la Société Radio Canada, sous prétexte qu'elles sont en concurrence déloyale avec les chaînes de télévision américaines, étant donné que ces sociétés reçoivent des subventions de l'État ! C'est dans cette perspective que le Québec s'est mobilisé depuis plusieurs années pour défendre le principe et les moyens d'assurer la diversité des expressions culturelles.

Cet engagement n'est pas incompatible avec l'ouverture des Canadiens à la libéralisation du commerce. En effet, le Québec a été, notamment, à l'avant-garde de la libéralisation des échanges en Amérique du Nord. Le Canada et le Québec sont résolument en faveur du libre-échange, pour une plus grande ouverture des marchés et pour des effets bénéfiques sur leur économie et sur leur mieux-être collectif. Dans le cas précis du Québec, par exemple, l'économie est largement tributaire des marchés extérieurs : 60% de la production de biens et de services du PIB, est destiné à l'exportation et 86 % des exportations se font vers les États-Unis. La motivation à l'égard de la protection de la diversité des expressions culturelles se concilie avec la volonté d'ouverture au commerce international.

La position du Québec, quant à la nécessité d'assurer un traitement particulier à la culture et à l'importance de protéger ce qu'on appelle la diversité des expressions culturelles, trouve son origine dans les années 1980.

Le gouvernement de Robert Bourassa avait insisté pour que les industries culturelles soient exclues de la portée de l'Accord de libre échange (ALÉ) entre le Canada et les États-Unis. La préoccupation du temps, dite de « l'exception culturelle », a été exprimée plus tard, notamment lors de la négociation de l'ALÉNA, entré en vigueur en 1994, où le Mexique s'est joint au Canada et aux États-Unis dans cet accord. Ensuite on a assisté à l'adhésion du Canada à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), composée des 34 pays membres de l'OÉA.

La question fondamentale demeure : le Canada et les autres pays de la ZLÉA pourront-ils conserver leurs politiques culturelles dans le nouvel accord de la ZLÉA ? Au Sommet de Québec, en 2001, les chefs d'États et de gouvernements des Amériques avaient salué cet accord, mais avaient voulu soustraire les biens culturels de la ZLÉA, à l'insistance de la société civile. Toutes ces institutions culturelles risqueraient d'être annulées si elles étaient soumises aux règles des accords de commerce international de l'OMC.

La protection culturelle s'est toutefois avérée difficile à soutenir à long terme dans le cadre de litiges mettant en jeu des dossiers culturels. Par exemple, l'affaire Sports Illustrated a servi d'électrochoc. Les magazines américains, vendus au Canada, doivent avoir un certain contenu canadien. Au milieu des années 1990, cette publication américaine a contourné les règles en matière de publicité et sollicité des annonceurs canadiens. Le Canada a répliqué en établissant des mesures de protection. Le gouvernement américain les a contestées en 1996, et l'OMC lui a donné raison. À la suite de plusieurs défaites à l'OMC, le Canada a compris qu'il fallait une convention traitant la culture autrement que du seul point de vue commercial.

Autre exemple pour illustrer la stratégie américaine, la plainte d'UPS (United Postal Service) une entreprise de messagerie américaine, contre Postes Canada. UPS se plaint de la concurrence déloyale ou monopolistique de la Société des Postes du Canada avec ses 60 000 boîtes aux lettres.

Au Canada, les industries culturelles locales, en français et en anglais, sont exposées à une forte concurrence étrangère de la part des États-Unis. Seulement 5% des films présentés au pays sont canadiens. Ce chiffre baisse à 3% si on exclut le Québec. Par contre, la performance du Québec est jugée excellente puisque 13% des films présentés en 2004 étaient des productions canadiennes. Dans le domaine de l'édition, les Québécois contrôlent environ 45% de leur marché ; dans celui du disque, autour de 25%. Pour remédier à cette situation, en juin 1999, le gouvernement de Lucien Bouchard, au Québec, a été le premier gouvernement à se déclarer officiellement en faveur d'un

instrument international qui reconnaisse le droit des États et des gouvernements à soutenir la culture. Ce premier engagement a conduit à l'adoption, par le Conseil des ministres du gouvernement de Jean Charest, le 3 septembre 2003, de la position gouvernementale sur la diversité culturelle.

Mais qu'arrive-t-il si la Convention sur la diversité des expressions culturelles est en contradiction avec les ententes de l'OMC ? Les Américains veulent que ce soit cet accord qui prime. Cela se comprend, ils ont 85% du marché du film canadien. Ils en voudraient 90 ou 95%. Ils ont 87% du marché du film australien. Ils en voudraient plus !

La culture est un enjeu géopolitique et économique majeur pour les États-Unis. Depuis cinq ans, le divertissement figure au premier rang des exportations des États-Unis – plus de 80 milliards de dollars américains – devançant même l'industrie aéronautique et de l'armement au chapitre des contributions à la balance commerciale. Au Québec, la culture représente 4% du PIB; elle se place bien avant l'agriculture, comme source d'enrichissement collectif.

L'engagement du Québec en faveur de la culture l'a conduit à prendre une part active dans la recherche d'une solution à long terme, pour préserver la capacité des États et gouvernements à mettre en œuvre des politiques culturelles, et ce, malgré la forte pression qu'exerce la mondialisation en faveur de la libéralisation des biens et services. Cette solution à long terme s'est donc traduite par un changement de discours politique : on est passé du discours défensif de « l'exception culturelle » (du temps de Robert Bourassa), à un discours positif : le droit à la diversité culturelle, « un droit fondamental de l'humanité ». Ensuite, on a parlé « d'instrument international » (du temps du premier ministre Lucien Bouchard) puis, de « Convention » depuis novembre 2005 à l'Unesco.

La mobilisation canadienne

Si nous pouvons aujourd'hui nous réjouir de l'adoption d'une convention, c'est parce qu'au cours des dernières années, nous avons assisté à un remarquable mouvement de sensibilisation qui a vu l'engagement d'un très grand nombre de gouvernements provinciaux et la mobilisation des milieux culturels et des associations professionnelles au pays. Cet engagement s'est traduit de diverses façons. Notons :

Premièrement, une continuité entre l'action des gouvernements actuels et celle des gouvernements antérieurs, aussi bien fédéral que provinciaux. À cet égard, l'enjeu de la diversité des expressions culturelles transcende les lignes

partisanes. Le gouvernement de Jean Charest, par exemple, n'a pas hésité à reconnaître l'apport du précédent gouvernement en partageant les mêmes objectifs.

Deuxièmement, une position concertée au sein du gouvernement du Québec entre le Premier ministre, les ministres responsables de l'Économie, des Relations internationales et de la Culture. Dans plusieurs pays, les responsables de la culture ont souvent été isolés et ont dû faire face à des réserves, sinon à des résistances de la part de leurs collègues de l'économie. Le Québec a été un des rares gouvernements qui, dès le début, a exprimé un appui unanime et s'est engagé dans une action concertée. La ministre des Affaires internationales d'un précédent gouvernement, Mme Louise Beaudoin, ainsi que l'ex-ministre de Patrimoine canadien, Mme Sheila Copps, se sont révélées les avocates les plus convaincantes de ce projet de Convention. Pour sa part, le gouvernement de Jean Charest a nommé un coordonnateur gouvernemental pour la diversité culturelle, monsieur André Dorval, du ministère de la Culture et des Communications du Québec. De plus, chaque fois que le premier ministre Jean Charest voyage, soit à New York, à Davos, en Chine ou en Inde, il saisit l'occasion pour sensibiliser ses interlocuteurs à la nécessité de ratifier cette convention internationale sur la diversité des expressions culturelles.

Troisièmement, la mobilisation canadienne s'est traduite par une collaboration étroite entre les gouvernements et la société civile du Canada. Il s'agit là certainement d'une des clés du succès, et probablement la plus importante. Les gouvernements ont travaillé de pair avec les représentants des milieux culturels et des associations professionnelles regroupés au sein de la Coalition pour la diversité culturelle, aussi bien au Québec que dans les autres provinces, et avec les autochtones. Au Québec, on souligne la contribution du député Pierre Curzi, ex-président de l'Union des Artistes (UDA) et celle de Robert Pilon, vice-président de l'UDA et directeur de la coalition canadienne. Ils ont été les maîtres d'œuvre de la Coalition canadienne. Fondée au printemps 1998 par les principales associations du milieu culturel, soit entre autres par les associations d'artistes, de libraires, de cinéastes et de producteurs d'audio-visuel, la Coalition québécoise anime plus d'une quarantaine de regroupements culturels et a élargi ses adhésions avec la participation d'associations culturelles canadiennes à l'automne 1999. À l'instigation, principalement de Messieurs Curzi et Pilon, des coalitions du même genre ont été créées dans d'autres pays. C'est grâce à ce partenariat soutenu avec la société civile, incarnée par les coalitions sur la diversité culturelle, que les gouvernements ont pu faire progresser ce projet de promotion de la diversité culturelle.

On ne peut que se réjouir de la convergence de positions et de la complémentarité des efforts entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. En effet, si le Québec a fait connaître son appui à la thèse d'un instrument juridique international en juin 1999, le gouvernement canadien, pour sa part, s'engageait également dans cette voie en octobre de la même année. Lors de la 33e Conférence générale de l'Unesco, le 17 octobre 2005, cette complicité fut remarquable et remarquée. La ministre de Patrimoine Canada de l'époque, Liza Frulla, et la ministre de la Culture et des Communications du Québec du temps, Mme Line Beauchamp, ont partagé le temps d'intervention du Canada et renforcé leurs arguments respectifs en faveur de l'adoption de la Convention pour affronter la bataille diplomatique à travers le monde.

Quatrièmement, la mobilisation canadienne s'est également concrétisée par la fondation du Réseau international sur la Politique culturelle (RIPC) qui a joué un rôle complémentaire à celui des coalitions. Le Réseau fut créé à l'initiative de la ministre de Patrimoine canadien en 1998, afin d'offrir une tribune nationale et internationale aux ministres de la Culture. Le Réseau s'est rapidement imposé comme un forum national et international, pour promouvoir la cause de la diversité des expressions culturelles et, par la suite, le projet de la Convention. La mobilisation canadienne s'est également concrétisée grâce à l'action des membres de la Conférence canadienne des arts (CCA), qui est complémentaire à celle de la société civile.

En résumé, la remarquable collaboration entre les deux gouvernements et les organisations culturelles et civiles dans ce dossier s'est avérée extrêmement fructueuse et a constitué un atout pour défendre la convention, non seulement sur la scène nationale mais également sur la scène internationale.

La mobilisation internationale

Le projet de convention sur la diversité des expressions culturelles a progressé, de façon exceptionnelle, grâce également à la mobilisation de nombreux intervenants à l'échelle internationale, notamment la société civile dans de nombreux pays, l'Unesco, le Réseau international sur la Politique culturelle, la Francophonie et d'autres organisations internationales moins engagée, comme l'OÉA et le Commonwealth. La rapidité, l'ampleur et la vigueur de cette mobilisation internationale est remarquable.

Parmi les principaux acteurs à avoir exercé une influence considérable, mentionnons la société civile à travers le monde, notamment par le biais des

coalitions nationales sœurs. Aujourd'hui, il en existe plus de 31 (alors qu'il en existait seulement 11, en 2003). Quel tour de force ! Un pareil nombre de regroupements constitue un atout et un véritable réseau national et international sur lequel nous comptons et compterons pour les étapes à venir. Les coalitions nationales bénéficient de l'encadrement que leur apporte la Coalition internationale de liaison des coalitions (CIL), sorte de « coalition des coalitions » ou de réseau informel de coalitions sœurs dont le secrétariat est à Montréal. Le CIL se réunit tous les ans dans différents pays : au Canada en 2002, en France en 2003, en Corée en 2004 et à Madrid en 2005. Ce réseau regroupe plus de 60 pays et tente d'influencer les orientations des gouvernements en matière de politique culturelle. Ainsi, par exemple, en Corée du Sud en juin 2004, on apprenait, entre autres, que les salles de cinéma de ce pays doivent présenter des films coréens 2 jours sur 5. Cela explique que la part du marché local soit passée de 13% à 51% depuis 1993.

On comprend alors que, lors de la clôture de cette réunion au palais présidentiel, les organisateurs sud-coréens demandaient au Québécois Robert Pilon, vice-président de la coalition canadienne pour la diversité culturelle, de plaider en faveur des mesures de soutien dont profite largement l'industrie du film en Corée du Sud.

Au nombre des acteurs importants de la mobilisation internationale, il faut mentionner les organisations internationales. L'Unesco, bien entendu, et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) regroupant plus de cinquante-six chefs d'États et de gouvernements. La Francophonie s'est avérée un foyer très fécond pour élargir le bassin d'appuis, en associant les pays en développement. La convention est la « bataille du millénaire », selon le secrétaire général de la Francophonie. La Francophonie a été à l'avant-garde de la lutte pour la culture. Elle a été la première organisation internationale à voter une résolution en faveur de la diversité culturelle à Moncton, en 1999. Pour le gouvernement du Canada et celui du Québec, la Francophonie s'est révélée à la fois une tribune et un partenaire exceptionnels. Lors de tous les Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, depuis Moncton en 1999, en passant par Beyrouth en 2002 et Ouagadougou en 2004, la diversité des expressions culturelles était à l'ordre du jour. Elle l'a été également lors du Sommet de la francophonie qui s'est tenu à Bucarest, en Roumanie, en 2006 et le sera, en 2008, à Québec. En 2004, au Burkina Faso, pour la première fois dans l'histoire des Sommets, la culture était traitée au même niveau que les plus grandes questions de politique internationale. La culture est donc désormais reconnue comme un enjeu géopolitique majeur.

Nous avons également assisté à une mobilisation à l'intérieur d'autres aires linguistiques, chez les hispanophones, les lusophones et les arabophones. En effet, la Francophonie a compris qu'elle ne devait pas faire de la protection de la culture une question uniquement francophone, mais qu'il fallait lui donner une dimension universelle. Cet élargissement a donné lieu à plusieurs rencontres organisées par les ministres de la Culture de la France, de l'Espagne et du Brésil. À l'une de ces rencontres, soixante-dix pays des trois aires linguistiques (hispanophone, lusophone et francophone) étaient représentés, dont une quarantaine par les ministres de la culture, y compris un représentant de la ministre de Patrimoine Canada et la ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Le gouvernement du Canada et celui du Québec étaient présents à toutes les rencontres et forums déjà mentionnés. Ils ont largement influencé d'autres pays en favorisant le choix de l'Unesco comme lieu « d'hébergement » de la future convention. Patrimoine canadien, pour sa part, a fait la promotion de l'idée d'une convention auprès d'autres gouvernements, par des représentations à l'étranger et par de nombreuses missions et rencontres menées par nos représentants politiques et diplomatiques.

Enfin, il faut souligner la possibilité d'un soutien de la part des quelque 35 pays de l'Hémisphère qui sont membres de l'Organisation des États américains (OÉA). Le Brésil, le Chili et l'Argentine sont devenus des alliés de taille dans le projet de la Convention.

La position américaine

Face à cette imposante mobilisation internationale, quelle est la position américaine ? D'abord, mentionnons que les États-Unis sont redevenus membre de l'Unesco. Ils avaient quitté cette organisation en 1984, du temps de Ronald Reagan. Presque 20 ans plus tard, en 2003, ils y sont revenus en défendant leur position à l'encontre de la diversité culturelle. En octobre 2003, à l'Unesco, le représentant américain, se rendant compte qu'une vaste majorité de pays appuyait fermement la Convention, ne s'est pas opposée à son adoption, de sorte qu'elle fut adoptée par consensus. Cet acquis stratégique n'entendait que de tenter de libéraliser la culture autrement.

Les négociateurs américains privilégient une certaine approche du statu quo, c'est-à-dire qu'ils accepteraient, en général, le maintien des politiques culturelles existantes, donc le maintien des mesures déjà en place mais en les gelant à leur niveau actuel. Ce faisant, ils s'empressent de signer des accords bilatéraux de libre-échange avec une multitude de pays comme le Chili, le

Salvator, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica. D'autres seront annoncés notamment, avec les pays du Pacte andin. Par le fait même, les pays qui concluent des accords de ce type avec les États-Unis se trouvent à renoncer à leur capacité d'améliorer ou de renforcer leurs programmes de promotion de leur culture. Il n'est donc pas surprenant que le Nicaragua et le Honduras se soient abstenus à l'adoption de la Convention, ainsi que le Libéria et l'Australie. Au total, il y eut plus d'une vingtaine de négociations conclues, ou en cours de négociations, par les États-Unis, par exemple, avec le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland et l'Afrique du Sud. La plupart de ces pays ont des ressources financières limitées et sont donc désespérément en quête d'investissements étrangers. Malgré eux, ils se retrouvent dans un rapport de force inégal face aux États-Unis. Bref, cette multiplication de négociations commerciales bilatérales vise à contourner la portée de la Convention. La partie est loin d'être gagnée !

La Convention : sa signification

Cette convention dote enfin la culture d'un droit international qui légitime les politiques culturelles et reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels. En soi, cette convention constitue l'assise d'un instrument international dont la force sera aussi bien juridique que politique. De façon plus précise, les éléments essentiels qu'on y retrouve sont :

1. La réaffirmation du droit souverain des États et des gouvernements de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées en vue de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire. On pourrait dire que la Convention constitue « un véritable antidote contre une mondialisation déshumanisante ».

2. La reconnaissance de la nature spécifique des biens, services et activités culturels. L'article 13 de la Convention va plus loin, puisqu'il engage les États membres à défendre la Convention dans tous les autres forums internationaux.

3. L'affirmation explicite de la non-subordination de cette convention aux autres instruments internationaux. L'article 20 stipule que cette convention est « non subordonnée » aux autres traités internationaux, ce qui lui confère un statut d'égalité avec les autres instruments. Ainsi, la Convention acquiert un statut lui permettant de devenir un instrument de référence internationale en matière de culture. Cet instrument a la primauté sur les principes de l'OMC, ce qui le rend encore plus efficace.

4. Le principe de l'ouverture aux autres cultures du monde.

5. L'expression de la volonté de promouvoir la coopération internationale et de soutenir le développement des industries culturelles des pays du Sud grâce, notamment, à un Fonds international pour le développement de la diversité culturelle internationale.

6. L'invitation à la participation de la société civile aux objectifs de la Convention.

7. Le texte prévoit également un mécanisme de règlement des différends par conciliation obligatoire à la demande d'une seule partie. C'est une des faiblesses de la Convention, car les pays ne sont pas obligés d'adhérer à ce mécanisme de règlement et peuvent s'y soustraire tout en ratifiant la Convention.

Pour prêcher par l'exemple, le Canada a tenu à ratifier la Convention, sans restriction, c'est-à-dire sans se soustraire à ce mécanisme de règlement des conflits. Idéalement, on espère que de nombreux pays signataires éventuels adhéreront à ce mécanisme de règlement des différends pour donner plus de vigueur à la Convention.

En substance, dans sa formulation actuelle, le texte proposé offre les caractéristiques fondamentales pour constituer un instrument de référence internationale en matière de culture, comblant ainsi le vide juridique actuel en cette matière.

Pour la suite

Il importe de bien comprendre que l'adoption de la Convention ne constitue que la première étape d'un long processus qui vient de s'amorcer. Il faut éviter de lire la Convention comme un texte de loi arrêté. Il faut plutôt l'interpréter comme un mécanisme qui vient de naître et qui est appelé à se développer, notamment en ce qui a trait au mécanisme de règlement des différends. L'évocation de cette perspective de développement met en évidence l'importance des étapes à venir, soit la ratification et la mise en œuvre de la Convention.

Les États-Unis ont déposé 27 amendements pour essayer en vain de vider la Convention de sa substance. Ils n'ont donc pas dit leur dernier mot. Dans le domaine de l'audiovisuel, par exemple, le Japon et les États-Unis soutiennent que ce domaine doit faire l'objet de négociations au même titre que tous les autres secteurs d'activités économiques. Par contre, un groupe de travail de l'OMC, composé du Brésil et de la Suisse (fervent défenseur de la Convention), est à l'œuvre pour aborder ces questions au sein de l'OMC. Bref,

à Genève, on négocie déjà l'audiovisuel mais le Japon semble avoir adouci dernièrement sa position dans ce dossier.

La ratification

Pour entrer en vigueur, la Convention devait être ratifiée par un minimum de 30 États. C'était la cible minimale. Mais en fait, la vraie cible est beaucoup plus élevée. Plus le nombre de pays qui la ratifient est grand, plus la légitimité et le poids politique de la convention seront importants. Il faut donc poursuivre la mobilisation pour obtenir le plus grand nombre de ratifications, et ce, le plus rapidement possible. Cinquante-cinq États l'ont ratifiée.

Pensons à la Convention du Patrimoine mondial de l'Unesco, adoptée en 1972 et qui a mis 14 ans avant d'obtenir sa ratification par 92 des pays membres. Pour sa part, le Canada avait mis 4 ans à la ratifier. Dans le cas de la nouvelle convention, les représentants canadiens ont manifesté leur intention de procéder rapidement. Le Canada a été le premier pays à déposer un instrument de ratification de la convention. De son côté, le Québec a approuvé la Convention à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 10 novembre 2005. Présentement, outre le Canada, les grands pays favorables au soutien des industries culturelles sont la Chine, le Brésil, et la France. Cette dernière, ayant déjà réussi à rallier les 25 pays de l'Union européenne, elle joue un rôle clé dans ce dossier.

Par contre, selon la stratégie américaine, Condoleezza Rice, secrétaire d'État des États-Unis, a cru bon d'écrire à tous les États membres de l'Unesco pour dénoncer les « dangers » de cette Convention. Elle a compris l'importance de la lutte qui s'engage. Elle continuera à s'opposer à la Convention, notamment en s'abstenant de contribuer au « Fonds international pour le développement de la diversité culturelle », prévu dans la Convention. Il s'agit de contributions volontaires pour aider les pays en développement à soutenir leur culture. Les pays riches devraient y contribuer avec générosité. L'avenir dira si ce fonds attirera les pays en voie de développement. Par contre, les Américains feront tout pour contrer la Convention. Voyons que ce que Kim R. Holmes, sous-secrétaire d'État américain responsable des organisations internationales, écrivait au directeur général de l'Unesco au sujet de la Convention : « …it seems to us both unnecessary and unlikely to have any practical effect ».

Le Canada et le Québec comptent bien demeurer omniprésents dans ce combat. Ils mettront à profit tous leurs contacts avec la communauté internationale et avec la société civile pour inciter les pays signataires de la

convention à procéder rapidement à la ratification et, si possible, sans restriction quant au mécanisme des règlements.

Sur le plan des communications, chaque État doit, selon l'article 9 de la Convention, désigner un point de contact, afin de mieux coordonner ses efforts avec les États membres et l'Unesco.

La mise en œuvre

Même si, comme nous l'espérons, la Convention sera ratifiée par une majorité de pays, rien ne sera vraiment joué avant l'étape cruciale de sa mise en œuvre. Le dynamisme de la convention sera fonction de l'impulsion que les États Parties voudront bien lui donner. Le texte de la Convention prévoit, notamment, la mise en place d'une Conférence des États Parties et d'un Comité intergouvernemental. Ces organismes peuvent devenir des lieux de concertation et des rampes de lancement pour des actions de mise en application de la Convention.

Il est très important que ces mécanismes soient mis en œuvre de façon « inspirée ». C'est dans cette perspective et, pour nourrir la réflexion, que le gouvernement du Québec a demandé au professeur Ivan Bernier de l'Université Laval, de produire une étude sur les conditions optimales de mise en œuvre de la Convention. Il est à souhaiter que ces idées seront reçues et, encore une fois, seront sources d'inspiration pour tous les pays à travers le monde. La mise en application de la Convention signifie, par exemple, que le Canada doit surveiller de près les développements technologiques. Nous l'avons vu récemment avec le cas de la radio par satellite. C'est dans ce contexte que, lors d'une rencontre des ministres provinciaux et territoriaux responsables de la Culture, tenue à Banff en septembre dernier, il a été convenu de mettre en place un groupe de travail, présidé par le Québec, pour documenter la question de l'impact des nouvelles technologies sur les politiques culturelles.

Il faudra surveiller de nombreux autres secteurs d'activité, celui de l'audiovisuel par exemple. En 1998, seulement 19 pays sur 136 membres de l'OMC avaient accepté de soumettre, partiellement ou entièrement, leur secteur audiovisuel aux disciplines restrictives de l'OMC. Pour leur part, les États-Unis souhaitaient que l'audiovisuel soit dans la négociation au même titre que d'autres secteurs de services comme le tourisme, les services financiers ou les services juridiques (http://www.ustr.gov/).

Le contexte actuel de la libéralisation des échanges commerciaux en amène plusieurs à prendre conscience des bienfaits que peut engendrer une mondialisation à visage humain. La Convention sur la diversité des expressions

culturelles pourrait devenir, en ce sens, une référence pour d'autres secteurs. À cet effet, j'aimerais rappeler les propos tenus par le Premier ministre Jean Charest, lors du dépôt d'une motion, en octobre dernier, soulignant l'adoption de la Convention par la Commission 1V de l'Unesco :

> Je vous prédis que cette convention sur la diversité culturelle va également inspirer d'autres personnes à agir sur d'autres questions, par exemple, sur les questions des droits des travailleurs, sur les questions d'environnement, sur les questions de développement durable.

Si on peut le faire pour la diversité culturelle, pourquoi ne le ferait-on pas également pour protéger notre patrimoine naturel par la convention de la biodiversité ? Les faits donnent raison à Jean Charest. Pensons à la dernière réunion de l'OMC sur l'agriculture tenue à Hong Kong en décembre 2005, où les agriculteurs québécois ont réussi à obtenir la protection de l'offre pour les œufs, les volailles et le lait. C'est une autre belle victoire face à l'OMC. L'enjeu était de taille.

* *
*

En conclusion, ces quelques mots vous auront convaincus de l'importance de protéger la culture, la nôtre au Québec mais aussi celles de nombreux autres peuples. Cette convention est un « antidote contre la mondialisation », comme le disait si bien le représentant de la Mauritanie à l'Unesco. Sans cette volonté, la nôtre et celle de tous nos alliés, il y a grand risque que les Américains, rejetant le multilatéralisme comme ils l'ont fait pour Kyoto et pour le Tribunal pénal international, imposent unilatéralement leur vision uniquement marchande de la mondialisation, en fonction de leurs propres intérêts économiques.

Il est reconnu qu'en protégeant notre culture, nous protégeons notre identité, celle des peuples et celle des pays en voie de développement en particulier. Ne pourrait-on pas dire que c'est aussi notre âme que nous protégeons en œuvrant pour une mondialisation à visage humain ?

Principaux sites web traitant de la diversité des expressions culturelles au Canada

Unesco :
http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=11281&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) / International Network on Cultural Policy (INCP) :
http://incp-ripc.org/

Coalition pour la diversité culturelle :
http://www.cdc-ccd.org/

Comité International de Liaison des Coalitions pour la Diversité Culturelle (CIL) :
http://www.coalitionfrancaise.org/cil/index.php?r=cil&sr=

Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC)/ International Network for Cultural Diversity (INCD) :
http://www.incd.net/

Ministère de la Culture et des Communications du Québec – Site en français, anglais et en espagnol, consacré à la « diversité culturelle » :
http://www.mcc.gouv.qc.ca/international/diversite-culturelle/index.html

Ministère du Patrimoine canadien – Affaires internationales – pages Web consacrées à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Unesco) :
http://www.pch.gc.ca/progs/ai-ia/unesco_f.cfm

QUAND LE TERRITOIRE DEVIENT UN ENJEU DE SANTÉ : RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES (RLS) AU QUÉBEC[1]

Sébastien FLEURET
Université d'Angers
CNRS, UMR 6590

Depuis sa création, le système de santé et services sociaux du Québec est basé sur une dimension territoriale forte. Une récente réforme renforce le poids des enjeux géographiques dans l'offre de santé de la province. Après avoir dressé un état des lieux, ce texte démontre que les territoires, dans leurs découpages, dans les échelles considérées, sont un enjeu pour la continuité de l'offre de santé et la coordination de ses professionnels.

Since its creation, the system for delivery of care and social services of the province of Quebec is strongly territorial-based. A recent reform underlines the geographical stakes for the health care delivery of the province. After a presentation of the context, this text demonstrates that the territories, how one draws it, at which scale one observes it, are at stake for the continuity of the delivery of services as for the coordination of the professionals.

Introduction

Au Canada, si le gouvernement fédéral a la possibilité d'impulser des initiatives en matière de santé, les politiques sanitaires et sociales relèvent bien de la compétence des provinces. Le texte qui suit propose une analyse géographique du système de santé québécois à l'éclairage d'une réforme qui modifie sensiblement la territorialisation de l'offre de soins.

Le Québec constitue un exemple remarquable à bien des égards. Tout d'abord, la province du Québec dispose d'un ministère de la santé et des services sociaux au sein duquel le social côtoie le médical. La santé a été définie par l'OMS comme étant plus que l'absence de maladie et relevant d'une approche globale centrée sur la personne dans son environnement. Le système de santé québécois prône cette approche globale et la prise en compte des

[1] Remerciements : ce texte est le résultat d'un travail mené de 2003 à 2006 avec les financements successifs du réseau des instituts de santé du Canada (IRSC) et du Conseil international d'études canadiennes (CIEC). Il me faut remercier Jean Carrière et Patrice Pitre de l'Université du Québec à Montréal ainsi que Mathieu Philibert de l'Institut national de santé publique du Québec pour leurs conseils, leurs suggestions et leurs relectures avisées.

déterminants sociaux de la santé aux côtés des déterminants médicaux. Le fait que la santé et le social ne soient pas dissociés au niveau ministériel contribue certainement à favoriser à tous les échelons du territoire une approche décloisonnée des questions de santé.

La géographie du Québec génère des contraintes dans la distribution des soins et services sociaux : le territoire est vaste et très inégalement peuplé. On y distingue des espaces métropolitains très denses et des zones rurales isolées où les distances d'accès peuvent être très problématiques et où il devient difficile de maintenir les services. Ainsi, par exemple, le ministère de la santé et des services sociaux a dû prendre un arrêté afin de favoriser le maintien d'une présence soignante sur un ensemble de territoires désignés par la *liste des territoires insuffisamment pourvus de professionnels de la santé, Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29)*.

Face à ces contraintes, le Québec a très tôt (en fait dès la mise en place de son système de santé moderne dans les années 70) fait un double choix : d'une part celui, évoqué précédemment, de considérer la santé dans une acception globale, d'autre part celui de rechercher la meilleure adéquation entre l'offre de services et les caractéristiques locales.

Récemment, une nouvelle évolution a eu lieu avec l'adoption de la loi 25 qui crée sur l'ensemble du territoire, à l'exception des terres très peu peuplées du nord, des *réseaux locaux de services (RLS)*.

Ce texte analyse, en cours de processus, la mise en place de ces réseaux dans le but de mettre en évidence les logiques sous-jacentes à cette réforme du système de santé québécois. Pour cela, après avoir présenté le cadre méthodologique de ce travail, nous procédons en trois parties. La première resitue la mise en place de ces réseaux dans le contexte de 30 années d'évolution du système de santé moderne au Québec. La deuxième partie présente la réforme qui a conduit à la mise en place de ces réseaux en détaillant spécifiquement les objectifs et les enjeux qui ont guidé ce processus. Enfin, la troisième partie met l'accent sur la dimension territoriale de ces réseaux qui recomposent les espaces de la santé au Québec et propose de poser dès aujourd'hui les questions qui sous-tendront les bilans qu'il faudra inévitablement dresser à l'usage de ce nouveau système.

Matériel et méthode

Le travail présenté ici repose sur trois catégories de matériel. L'orientation générale de l'étude adopte une vision à travers la focale des administrateurs du système de soins. Premièrement, nous avons analysé un corpus de documents publiés par le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). Ces documents encadrent et précisent les modalités de la mise en œuvre de la loi 25 sur le terrain. Schématiquement, une préconisation d'action en deux phases ressort de ces documents. La première est une phase de projet organisationnel. Durant cette phase, les centres de santé et de services sociaux créés par la loi à partir de différents établissements fusionnés vont mettre en place une structure administrative destinée à supporter la seconde phase : celle du projet clinique. La présente étude se situe, chronologiquement, à l'articulation des deux phases.

Deuxièmement, nous avons constitué une base de données descriptives des territoires du soin de première ligne au Québec à deux échelles : les Centres locaux de services communautaires – CLSC – (147 territoires) et les Réseaux locaux de services – RLS – (95 territoires). Cette base de donnée est composée de 54 variables utilisées pour former quatre indicateurs qui peuvent être combinés et sont ici présentés en une nomenclature simplifiée :

Indicateurs liés au territoire et à la population
Densité de population ; indice facteur pondéré de la population par l'âge, le sexe et la défavorisation ; taux d'accession à la propriété ; fréquentation scolaire ; poids relatif des minorités, …
Indicateurs en lien avec les services offerts
Services offerts en médecine omnipraticienne sur le territoire ; distance médiane à l'urgence ; les + de 75 ans bénéficiaires d'un service de maintien à domicile ; services courants de santé disponibles ; total des interventions en fonction des classes d'âge ; nombre moyen d'interventions par usager (en CLSC) ; offre communautaire ; variations financières du soutien aux organismes sans but lucratif), …
Indicateurs organisationnels
Bilan budgétaire ; nombre d'installations (lieux de services) sur le territoire ; présence ou non de points de services, …
Indicateurs liés à la santé
Mortalité ; espérance de vie, …

Seule une partie des 54 indicateurs a été retenue afin d'éviter toute redondance car certains entrent dans la composition d'indice synthétiques. Ainsi, par exemple, le revenu moyen à l'échelle des territoires étudiés est présent dans la base de données constituées mais n'est pas utilisé dans le tableau ci-dessus car il entre dans la définition de la défavorisation.

Pour finir, une série d'entretiens exploratoires a été réalisée au cours de l'année 2005 (janvier puis novembre et décembre) sur trois régions « laboratoires » : Montréal, Estrie et Montérégie. Il s'agit d'entrevues basées sur une grille d'entretien semi-directive. Les personnes interrogées ont été choisies pour leurs connaissances liées à leur fonctions professionnelles de direction ou de coordination au sein des agences régionales de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et au sein de six Centres de Santé et de Services Sociaux « pilotes ». Deux entretiens spécifiques complémentaires ont été menés auprès d'un responsable de la table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et d'une représentante des médecins exerçant en CLSC[2].

L'avènement des réseaux, suite logique de 30 années d'évolution

Les grands principes

La mise en place d'un système de santé moderne au Québec s'est faite selon trois grands principes qui sont présentés ci-après dans leur configuration avant la réforme de 2003 :

- L'universalité des soins

Le système québécois de santé est sous contrôle public depuis 1961, date de l'instauration de l'assurance hospitalisation garantissant l'accès universel à des services hospitaliers gratuits. En 1971, un programme universel d'assurance maladie a permis à toute la population d'avoir aussi accès, sans frais, à des soins et des services médicaux en cabinet privé. S'est ajouté, en 1997, un programme universel d'assurance médicaments. Dans ce système, l'État définit le panier de services, en finance la production et le fonctionnement et fixe les conditions d'accessibilité sur une base équitable.

- Une approche globale

Nous l'avons mentionné en introduction, les services de santé et les services sociaux québécois sont intégrés au sein d'une même administration. Le

[2] Ces deux derniers entretiens préfigurent une phase ultérieure de la recherche qui portera sur la vision des professionnels de la santé et de services sociaux.

panier de services relevant de cette dernière est donc étendu au-delà de l'offre médicale et hospitalière. Les services de protection de l'enfance et de la jeunesse ou de prise en charge des personnes âgées relèvent par exemple de la compétence du même ministère que les services curatifs. Si l'on considère, à titre d'exemple, une catégorie de population telle que celle des personnes âgées en perte d'autonomie, elles ont des problèmes d'adaptation ou des incapacités et l'approche globale permet de pouvoir répondre à l'ensemble de leurs besoins, qu'ils soient médicaux (aspects curatifs) ou sociaux (ex. : maintien à domicile). Enfin, le fait d'adopter une vision globale de la santé doit faire une large place à la prévention et à la promotion de la santé afin d'anticiper les épisodes curatifs.

- Une structuration des soins de première ligne

Depuis les années 1970 et jusqu'à la réforme de 2003 créant les réseaux locaux, un établissement était désigné comme la porte d'entrée du système de santé québécois : le CLSC (centre local de services communautaires) dont la vocation est d'« offrir en première ligne des services de santé et des services sociaux courants à la population du territoire qu'il dessert » (Loi sur les services de santé et les services sociaux). La mise en place des CLSC correspondait à la volonté d'offrir à la population, dans un périmètre défini et par un guichet unique, des interventions à caractère préventif, curatif et communautaire et une gamme de services adaptée, sans recourir à un plateau technique[3]. Nous sommes ici dans la continuité de l'approche globale de la personne et de son milieu de vie.

- Un rapide aperçu de la situation avant la réforme des réseaux locaux de services

Au début des années 1990, on considère que tous les éléments du système de santé québécois sont en place. On peut alors schématiser l'organisation selon différents paliers. Au palier central, le Ministère de la santé et des services sociaux établit les grandes orientations et définit les paramètres budgétaires. Au palier régional, les régies régionales sont responsables de l'organisation et de la coordination des services ainsi que de l'allocation budgétaire aux établissements. Au palier local, les établissements (CLSC, centres d'hébergement, centres hospitaliers) et les cliniques privées sont chargés de la distribution des services locaux de base. Des services spécialisés, organisés régionalement, et des services très spécialisés, organisés à l'échelle

[3] Les soins de deuxième et troisième lignes sont assurés par les autres établissements du réseau public dans un schéma essentiellement hospitalo-centré.

nationale, complètent le réseau de services. La figure n° 1 propose une représentation schématique du système avant la réforme de 2003.

Figure 1

Le système de santé et de services sociaux au Québec en 2001

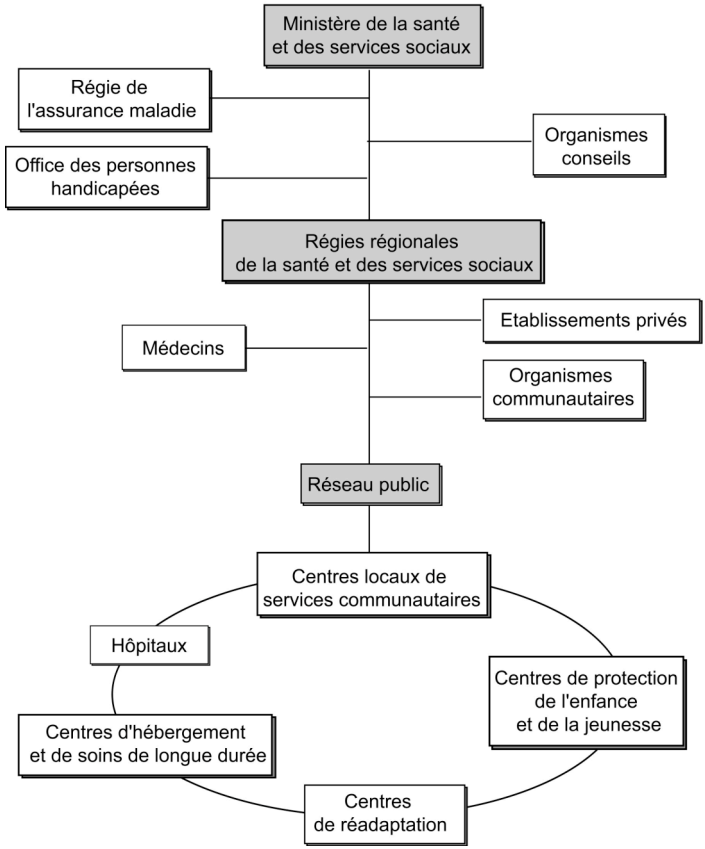

Source : Ministère de la santé et des services sociaux, 2001

Les réussites mais aussi les échecs des CLSC

- Une implantation locale

Tout individu s'identifie à un milieu. Il y développe des liens, y tisse un réseau social qui façonne son appartenance. Parfois, il peut également faire partie de diverses organisations, de réseaux de soutien ou encore de groupes d'entraide. Les gens s'identifient généralement à leur quartier, à leur municipalité, puis à leur région. C'est donc à l'échelle locale que se développe d'abord la conscience de la qualité de vie et des éléments qui la composent : la santé, l'économie, la prévention des problèmes sociaux, l'environnement, la sécurité. Les CLSC ont permis de développer des partenariats locaux avec les acteurs de la santé et les organismes communautaires (secteur associatif) en assumant un rôle central dans le suivi individualisé des personnes ayant recours à des services multiples. Un plan de service personnel fixe les modalités de distribution de services en fonction des besoins de la personne. Ceci se fait de façon territorialisée, c'est-à-dire dans la proximité immédiate du lieu de vie de la personne, ce qui suppose un maillage territorial et une bonne connaissance par chaque CLSC des acteurs du territoire qu'il dessert. Ce mode d'organisation des soins de première ligne a abouti à la production d'un nouveau découpage géographique (v. carte ci-après) : le Québec est découpé en 147 territoires couvrant en moyenne près de 45 000 habitants.

- Un balisage imparfait des recours

La loi prévoit donc que le CLSC soit la porte d'entrée du système de santé. Mais, dans les faits, les usagers du système utilisent majoritairement d'autres recours. Ils se rendent de façon préférentielle soit dans les cabinets de médecins généralistes privés[4], soit dans les services d'urgences des hôpitaux. Cela pose deux problèmes majeurs. Premièrement, le secteur de la médecine privée est très mal relié au système de coordination des soins de première ligne. Deuxièmement, les urgences hospitalières connaissent un engorgement, une saturation, des délais d'attente trop longs à tel point que, parmi les statistiques annuelles publiées par le Ministère de la santé, on trouve les temps d'attente moyens sur un brancard avant prise en charge aux urgences.

[4] En CLSC l'exercice de la médecine est salarié et les CLSC ne proposent pas tous des consultations médicales.

Figure 2.

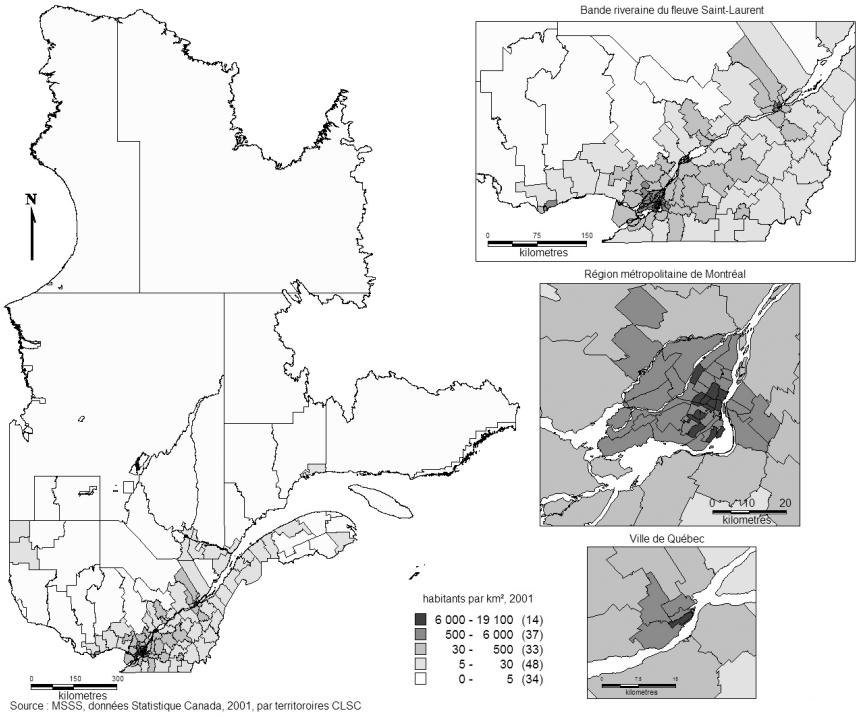

Source : MSSS, données Statistique Canada, 2001, par territoires CLSC

En 2000, un rapport ministériel pointait les déficiences du système québécois en matière d'accès et de continuité tant pour les *citoyens* que pour les *professionnels* (rapport Clair). Face à ces dysfonctionnements, le gouvernement du Québec a décidé, en 2003, de réformer le système en conservant ses principes fondamentaux, mais en modifiant l'organisation de la coordination des services au niveau local.

La réforme des Réseaux locaux de services (RLS), objectifs et enjeux

La création des RLS s'est opérée selon deux processus : premièrement, le découpage territorial de la santé et des services sociaux a été redéfini en passant de 147 territoires de CLSC à 95 territoires de RLS. Deuxièmement, sur chaque territoire, les établissements publics ont été fusionnés en une seule entité administrative : les Centres de santé et de services sociaux (CSSS).

Une meilleure coordination des acteurs, sur le territoire et autour de l'usager

Le processus de fusions entrepris correspond à une logique territoriale. Il avait déjà commencé depuis quelques années en région, là où la densité de population est plus faible et les distances aux services parfois importantes. Dès 1998, le Ministère de la santé et des services sociaux émettait des orientations à l'égard de services à la population avec un objectif majeur : l'accessibilité[5]. Et le principal moyen suggéré pour parvenir à cet objectif reposait sur des réseaux de services intégrés. Dans certaines régions, des centres de santé ont été créés à cette période pour regrouper les CLSC, les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les Centres hospitaliers (CH). Ces concentrations de services avaient pour objectif d'optimiser les ressources en réalisant des économies d'échelle et en coordonnant mieux les différents types et niveaux de services.

La loi 25 qui crée les RLS se place dans la continuité de ce processus en généralisant à l'ensemble du territoire ce qui se limitait à quelques expériences localisées. Désormais, le Québec est découpé en 95 réseaux locaux commandés par un établissement pivot administratif (CSSS). Fondamentalement, peu de choses changent en termes de guichets de services. La grande majorité des installations (CLSC, CHSLD, hôpitaux et points de services) demeurent. Les changements sont surtout organisationnels : la création des CSSS est une centralisation administrative. Les CSSS héritent de la responsabilité de rendre accessible un éventail de services le plus complet possible à la population de leur territoire.

> Des mécanismes de référence entre les différents producteurs de services sont instaurés pour garantir une meilleure complémentarité entre ceux-ci et faciliter le cheminement des personnes entre les services de première ligne (services médicaux et sociaux généraux), de deuxième ligne (services médicaux et sociaux spécialisés) et de troisième ligne (services médicaux et sociaux sur-spécialisés). C'est le maillage des services et des différents producteurs ainsi créé qui forme donc le réseau local de services ». (Source : MSSS).

Le schéma page suivante montre la nouvelle organisation du système québécois.

[5] MSSS, « les services à la population, 1998-2001 ».

Figure 3.

Schéma simplifié du réseau d'offre de services sociaux et de santé au Québec en 2005

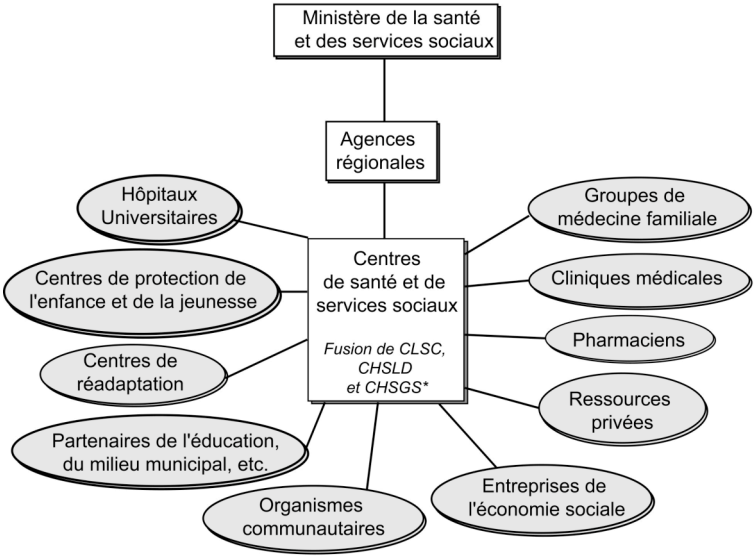

** Centres locaux de services communautaires, centres d'hébergement et de soins longue durée Centres hôspitaliers de soins généraux et spécialisés*

La mise en place de ces réseaux est un développement de la notion de corridor de services : il s'agit d'organiser le système autour de l'usager et de penser la délivrance de soins et de services sociaux en termes de parcours individuels, les acteurs du système constituant dès lors des bornes. Tous les CSSS, avec les partenaires de leur réseau local de services, doivent définir un projet clinique et organisationnel qui est axé sur l'interdisciplinarité entre les divers intervenants et la complémentarité des services.

La recomposition des territoires

Le passage de 147 à 95 territoires de référence ne se fait pas sans quelques grincements de dents. Il est important de nous arrêter un instant sur une particularité du Québec : les différences entre régions périphériques et

espaces métropolitains. Les quelque 7 millions de québécois ne se répartissent pas uniformément sur le territoire. L'espace métropolitain montréalais concentre à lui seul plus de 3,1 millions d'individus. La population québécoise est à 78% urbaine et se concentre principalement dans un espace compris entre Montréal et Québec sur les deux rives du Saint Laurent et de la rivière des Outaouais. À cet espace où la densité est supérieure à 50 habitants par kilomètre carré, s'opposent des régions périphériques très peu peuplées (1 à 9 habitants au kilomètre carré, là ou l'œkoumène n'est pas uniquement constitué d'implantations sporadiques).

La question des densités pose de nombreux problèmes de maintien de services aux populations, là où celles-ci sont trop peu nombreuses pour assurer la rentabilité, et là où les agréments ne sont pas suffisants pour attirer certaines catégories de population telle la profession médicale.

La figure 4 illustre les efforts entrepris au Québec pour définir des zones dans lesquelles s'appliquent des dispositifs offrant des avantages attractifs aux médecins dans les régions isolées[6].

L'exemple des zones de tarification médicale illustre la problématique de l'aménagement du territoire québécois et donne un éclairage sur l'arrière-plan territorial, cadre du processus de fusion. C'est certainement avant tout en régions périphériques, face à la nécessité de rationaliser et d'optimiser l'offre que la réflexion sur l'intégration des services en réseaux s'est développée. Mais, s'il a semblé aller de soi dans les régions éloignées et intermédiaires de regrouper les services (il est en effet impossible de multiplier l'offre sur un territoire aussi vaste et peu dense), dans les grandes cités et tout particulièrement à Montréal, les regroupements n'ont pas été aussi évidents, et le processus de fusion a révélé des enjeux sous-jacents.

[6] Le médecin omnipraticien établi en territoire insuffisamment pourvu de professionnels de la santé a droit à une majoration de 105 à 140% de sa rémunération, à un maximum de 20 jours par année, cumulables jusqu'à 80 jours, pour parfaire ses connaissances techniques et professionnelles après chaque période de douze mois d'installation. Un médecin peut toutefois, au cours de la première année, utiliser par anticipation un maximum de dix jours de ressourcement. Une allocation compensatoire de 371 $ par jour et de 180 $ pour les frais de séjour est allouée.

Figure 4.

Zones tarifaires en médecine omnipraticienne au Québec

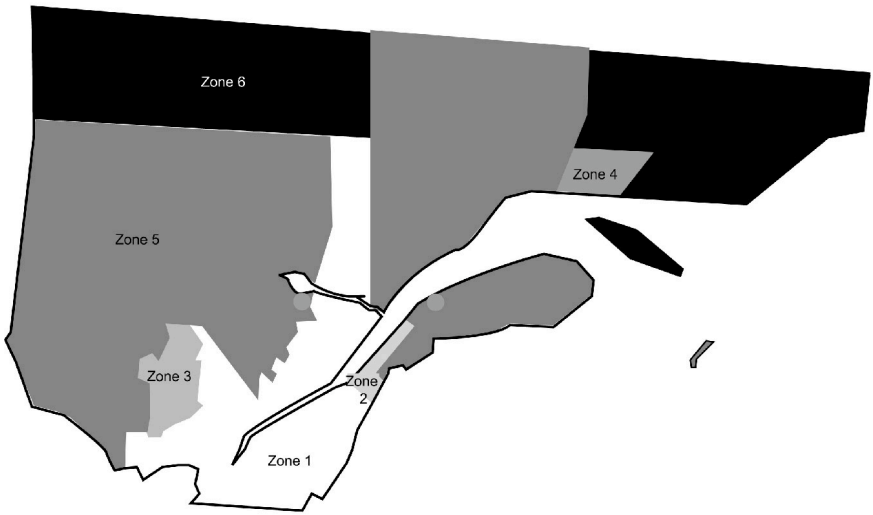

Source : Ministère de la santé et des services sociaux, 2005

De plus, les territoires de CLSC en régions périphériques étaient souvent déjà vastes et la création de réseaux locaux de services par la loi 25 n'a pas systématiquement entraîné de modifications des découpages géographiques. C'est le cas par exemple dans l'un de nos espaces-laboratoires : l'Estrie est l'est de Montréal. Dans cette région, il y a une coïncidence parfaite entre les territoires de municipalités régionales de comté et les territoires de CLSC et ces territoires n'ont aucunement été modifiés par la réforme de 2003. Là où les territoires étaient de plus petite taille en revanche, à la fusion administrative s'est ajouté l'enjeu d'une recomposition territoriale (figure 5).

Figure 5.

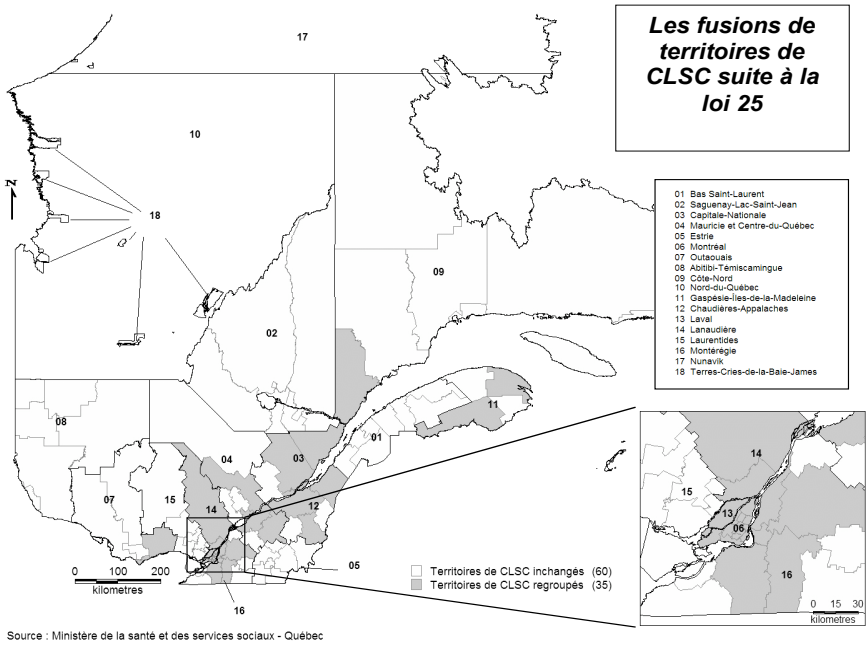

Les enjeux sous-jacents

Les premiers de ces enjeux sont d'ordre organisationnel : il s'agit de conserver l'équilibre entre le médical et le social. En effet, les CSSS regroupent des acteurs dont les logiques opérationnelles et le poids relatif dans le système sont très disparates (un centre hospitalier et une association de services à domicile par exemple). Si la santé et le social ne sont pas cloisonnés au Québec, les prestataires de l'action sociale n'en craignent pas moins une « dérive médicalisante » qui résulterait, suite à la centralisation des budgets, en une affectation des ressources aux établissements qui ont le plus de poids, c'est-à-dire les établissements hospitaliers et les soins curatifs, au détriment des acteurs du secteur social et de la prévention et de la promotion de la santé.

> Le ministre s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucun transfert du préventif vers le curatif […] La crainte d'un glissement vers un modèle hospitalo-centré est à mon avis fondée. L'issue dépendra du niveau de vigilance des directions de CSSS. Car en effet, l'urgence médicale possède une dimension de visibilité

> immédiate et criante. Donc il faudra une vigilance féroce pour protéger un service de prévention dont les effets ne sont pas visibles.
> (Un directeur général associé de CSSS, novembre 2005)

La deuxième catégorie est celle des enjeux économiques. Le discours encadrant la réforme se défend d'en appeler à la théorie rationalisante des économies d'échelles, mais, malgré tout, le poids des dépenses de santé et la nécessité de mutualiser les moyens sont là en arrière-plan.

> L'un des gros problèmes est la question des ressources. La réforme ne s'est accompagnée d'aucun moyen supplémentaire.
> (Un directeur général de CSSS, décembre 2005)

La troisième catégorie est celle des enjeux de l'échelle géographique de la proximité :

Faire grandir les territoires modifie les réalités de terrain. Un espace aux caractéristiques homogènes de population (en termes socio-économiques) peut devenir un espace hétérogène une fois regroupé avec un voisin aux caractéristiques différentes. Ne risque-t-on pas, dès lors, de s'éloigner un peu des réalités, en perdant la vision claire des besoins des usagers ? La réforme est trop récente pour pouvoir apporter une réponse à cette question, mais c'est là l'un des points qui sont observés avec acuité par différentes équipes de recherche qui suivent la mise en place des RLS, tant du point de vue clinique que dans le champ des sciences sociales. Lors de nos entretiens, nous avons pu recueillir un premier élément de réponse qui suggère que ce problème puisse se transformer en avantage :

> Préalablement à la mise en œuvre de la réforme sur le nouveau territoire fusionné, nous avons entrepris une démarche d'analyse qui a permis de prendre un regard ajusté sur le territoire, de quitter les moyennes pour entrer dans la réalité des quartiers.
> (Une responsable de la planification dans un CSS à Montréal, décembre 2005)

D'autre part, la création des CSSS est un processus de centralisation qui change, sur le terrain, les rapports entre acteurs. Les organismes communautaires, par exemple, étaient parties prenantes dans certaines décisions dans le cadre de leur partenariat avec les CLSC. Tout cela se décidait au niveau local, les organismes communautaires recevaient des subventions régionales pour mener à bien leurs projets. Si ces budgets sont transférés aux CSSS, les associations craignent de passer du statut d'acteurs à celui de

prestataires délégataires de services, en d'autres termes de perdre de leur autonomie et de leur pouvoir discrétionnaire. Dans un tel scénario, le regard porté sur les organismes à but non lucratif (communautaires) changerait implicitement pour devenir une vue sous l'angle de l'utilité en termes de production de services, masquant la vue sous l'angle de leur utilité citoyenne.

> Un aspect négatif pourrait être que les organismes communautaires deviennent des espèces de « sous-traitants », ce qui ne correspond pas à leur histoire. Le milieu communautaire est à distinguer du milieu de l'économie sociale qui, lui, a pour objet de donner des services. L'institutionnalisation du mouvement communautaire se fait en grande partie contre son gré. Une grande partie préfèrerait être en marge ou en complémentarité du système public.
> (Un responsable de la table provinciale des organismes communautaires, décembre 2005)

La loi 25 est à la fois dans la continuité des CLSC et des préceptes à l'origine du système de santé québécois (notamment la globalité de prise en charge) mais, en même temps, elle marque une nette évolution (on peut employer le mot de « rupture »). En termes de territorialité, cela signifie un changement de paradigme : on passe de « territoires-circonscriptions » définis par la desserte de première ligne[7] (à l'échelle locale) à des « territoires-réseaux » construits pour qu'en tout lieu, l'usager accède à un ensemble coordonné de services aussi bien primaires que très spécialisés (seuls les hôpitaux universitaires ne sont pas tenus de fusionner). Les partenariats locaux qui, jusqu'alors, reposaient sur la seule bonne volonté et la concertation deviennent un impératif imposé, matérialisé par la responsabilité populationnelle et l'imputabilité données aux centres de santé et de services sociaux nouvellement créés.

En quoi la dimension territoriale est-elle primordiale? (discussion)

La question des échelles

Cette question est primordiale et reste posée après la réforme. Le changement d'échelle renvoie à la délimitation des frontières. Lorsque celles-ci

[7] La mission d'un CLSC : offrir en première ligne des services de santé et des services sociaux courants à la population du territoire qu'il dessert (Loi sur les services de santé et les services sociaux).

sont modifiées de façon à accroître ou à diminuer la taille de la population couverte par un territoire, il n'est pas dit que ce changement de taille de population se fasse sans modification de la distribution des caractéristiques individuelles et donc, des attributs de la population.

Cette réalité questionne les enjeux de la desserte des territoires à différentes échelles. Il existe des différences notables entre les régions du Québec à l'échelle provinciale, mais d'autres différences sont à prendre en compte à l'échelle de la ville ou du quartier.

Figure 6

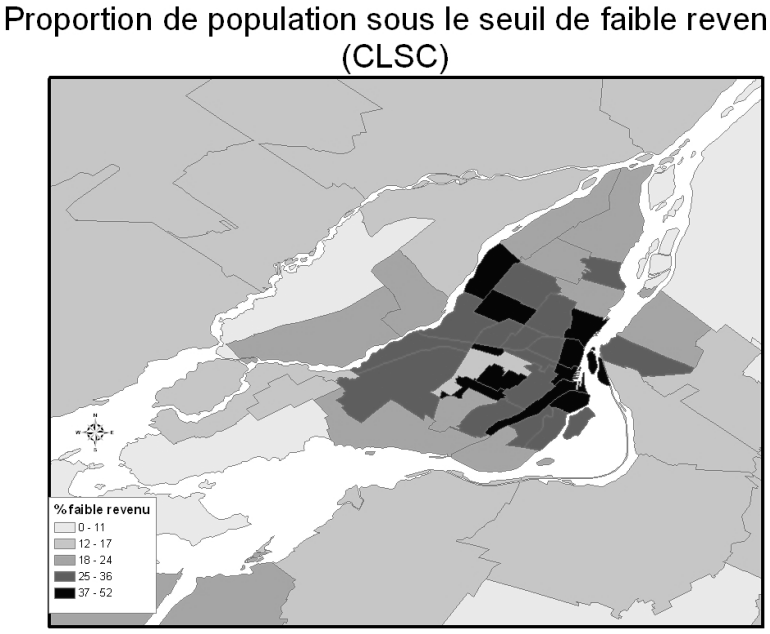

Figure 7

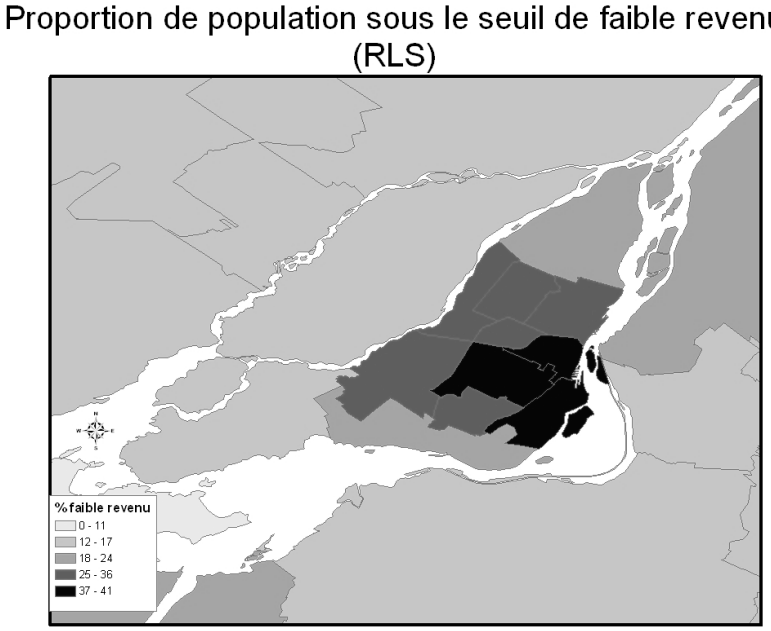

Cartographie : M. Philibert, INSPQ

Ainsi, lorsque l'on fusionne des territoires de CLSC à Montréal, on modifie les caractéristiques globales de la population desservie, ce qui est de nature à engendrer, par ricochet, des modifications dans la distribution des services. Les cartes 6 et 7 montrent comment le passage d'une échelle fine à celle des CSSS nivelle les valeurs et modifie l'aspect des territoires en déplaçant les frontières statistiques (ici la part de population vivant sous le seuil de faibles revenus).

À l'échelle du Québec, l'analyse statistique descriptive des indicateurs utilisés dans notre base de données révèle des variations importantes liées au changement d'échelle, ce que nous illustrons à partir de deux exemples dans les tableaux 1 et 2[8]

[8] Dans un développement futur de ce projet de recherche, il est prévu de dépasser ce stade de l'analyse descriptive univariée pour proposer une typologie multivariée des

Tableau 1. Quelques exemples de variations des valeurs maximales et minimales en lien avec le changement d'échelle territoriale.

Indicateur	Valeur minimale à l'échelle des 147 CLSC	Valeur maximale à l'échelle des 147 CLSC	Valeur minimale à l'échelle des 95 RLS	Valeur maximale à l'échelle des 95 RLS
Revenu moyen	24493	69311	31197	69311
Facteur pondéré âge, sexe, défavorisation	0.72	1,31	0,72	1,18
Nombre moyen d'interventions par usager	1,97	338,56	1,97	512,99
Nombre d'OSBL[9] sur le territoire	0	75	0	221

Tableau 2. Variation de la position relative d'un territoire à deux échelles(CLSC-RLS), dans un classement provincial, à partir d'un indicateur

Unité territoriale	Indicateur : Taux de suicide	Classement (du moins bon taux au meilleur)	Variation de la position relative
CLSC des Faubourgs (Montréal)	40.5 %	4ème /147	16 places
RLS « Jeanne Mance » (Montréal)	26.4 %	20ème /95	
CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier (Québec)	42.9 %	2ème /147	19 places
RLS de Québec-Sud (Québec)	26.1%	21ème/95	

territoires. Ce travail est en cours de développement dans l'Unité mixte de recherche du CNRS 6590 en France et à l'Université du Québec à Montréal.

[9] OSBL : organisme sans but lucratif.

- L'intégration des services ne peut pas se faire de façon a-territoriale

La question que nous venons d'évoquer en pose une autre : celle de l'adéquation entre les territoires de la mesure (c'est-à-dire le découpage territorial selon lequel on recueille les indicateurs de santé) et les territoires de l'action (c'est-à-dire le ou les découpages territoriaux sur lesquelles les politiques publiques s'appliqueront). Le Québec, contrairement à la France, par exemple, présente un découpage territorial relativement simple : à l'échelle locale, deux délimitations coexistent : les contours des municipalités et ceux des territoires de CLSC dont l'agrégation forme les territoires de RLS. Étant donné que les municipalités n'ont quasiment pas de compétences en matière sanitaire et sociale, les territoires définis par les caractéristiques sanitaires et sociales de la population permettent d'éviter la superposition de découpages correspondant chacun à une logique d'acteur différente (ce qui est constitue un frein à l'intersectorialité). Cependant, il ne faut pas idéaliser ce modèle. En effet, lorsque l'on étudie de près les critères selon lesquels les territoires de CLSC ont été agrégés à Montréal, on constate que la recherche d'une homogénéité des caractéristiques populationnelles s'est parfois effacée derrière des enjeux politiques ou communautaires.

> Ici nous sommes l'un des 40 centres de santé qui existaient avant la loi 25, regroupant les fonctions de centre hospitalier, de CLSC et de CHSLD. La réforme n'a rien changé sur le territoire. Le fait de passer à un établissement unique (CSSS) va permettre d'améliorer encore la concertation et la prise de décision. Par exemple l'harmonisation des services et du message en obstétrique, accompagnement de grossesse et suivi post-natal.
> (Un directeur de CSSS d'une région rurale, novembre 2005)

> Ce CSSS est constitué de la fusion de 3 CLSC avec, seulement récemment, l'intégration d'un CHSLD. […] Les hôpitaux ne voulaient pas s'intégrer pour des raisons de « non-appartenance territoriale ». […] Sur trois territoires de CLSC fusionnés, deux étaient assez similaires et bien intégrés. Le troisième, c'est une tout autre logique. Il y a eu des discussions préalables (« je veux », « je ne veux pas »). Il y avait des affinités, des habitudes pré-éxistantes, des CLSC un peu isolés qu'on a rattachés « arbitrairement ».
> (Un membre de l'équipe de direction d'un CSSS de Montréal, décembre 2005)

Il faut également citer, parmi les arguments utilisés dans la justification des fusions, une logique numéraire basée sur un calcul de rapport entre le nombre d'habitants composant la population à desservir et la dimension du réseau intégré à mettre en place. On retrouve ce type de calcul univarié dans un grand nombre de processus de recompositions territoriales « forcées » dans bien d'autres pays : cela a, par exemple, été le cas dans le cadre de la planification sanitaire en France dans les années 1990 à 2000. Mais finalement, la loi s'est imposée à tous et le processus a été rapide. Si parfois le regroupement des territoires de CLSC a fait grincer des dents, il est possible que la loi 25 ait participé d'un processus de renforcement de la territorialisation de la santé par la transformation des réseaux locaux d'entités informelles en loi.

> Les réseaux locaux ne sont pas nés avec la réforme. On connaît bien le réseau, il est facile d'identifier les acteurs. La principale modification est que la loi vient légitimer, formaliser certaines choses. On passe de la bonne volonté à l'obligation : c'est l'imputabilité[10].
> (Une responsable de la planification dans un CSSS, décembre 2005)

- Centralisation ou territorialisation de proximité ?

La création des CSSS constitue une centralisation, certes à une échelle qui reste locale, mais penser des parcours de soins individualisés peut-il se faire de façon centralisée avec une volonté d'égalité ou d'homogénéité sur le territoire ? Ou bien doit-on sacrifier à l'égalité et ne rechercher que l'équité, mais en collant au plus près des réalités locales ? Au Québec, semble-t-il, c'est le deuxième choix qui est fait, avec une nuance : une tendance à la « généralisation des idées qui marchent ». Les RLS peuvent être considérés comme la généralisation et l'extension à tous les acteurs de la santé et du social de processus de fusion qui avaient été expérimentés entre trois types d'établissements (CH, CHSLD et CLSC. *Cf.* précédemment). Dans les projets cliniques qui se mettent en œuvre au sein des CSSS, on retrouve des exemples similaires. Nous pouvons brièvement en développer un ici : celui des gestionnaires de dossier. Dans la ville de Sherbrooke, une expérimentation a conduit à la création de postes de gestionnaires de cas, occupés par des infirmières qui ont en charge le suivi individualisé de personnes âgées ayant

[10] Chaque CSSS doit endosser dans son territoire la responsabilité de l'organisation et du pilotage d'un réseau rassemblant tous les acteurs locaux avec comme objectif d'assurer la qualité et la continuité des soins. Tout dysfonctionnement lui sera imputable.

recours à des services de maintien à domicile. Ces gestionnaires sont garantes de la continuité des soins et des services et dépositaires d'un dossier médical partagé qui permet, en cas d'hospitalisation par exemple, que les antécédents du patient soient transmis par le gestionnaire à l'équipe soignante en un laps de temps très court. Ce dispositif a rencontré un franc succès. Il a été généralisé à la région de l'Estrie et l'on parle aujourd'hui de le mettre en place dans tout le Québec.

Conclusion

Le Québec est un exemple original d'une recherche de structuration du système de santé à la fois de façon managériale, dans les objectifs cliniques, et avec une dimension forte : l'inscription territoriale systématique. Chaque réseau définit un territoire au sein duquel un établissement pivot est responsable de la distribution des services sociaux et de santé, de leur qualité et de leur continuité. La réforme qui a mis en place ces réseaux locaux de services est encore trop récente pour que ses effets puissent être évalués. En effet, seule la phase de fusion administrative des établissements a aujourd'hui déjà une réalité visible sur le terrain. Les effets de la mise en réseau des acteurs ne se feront sentir qu'ultérieurement et bien souvent, les ponts entre membres d'un futur réseau ne sont pas encore jetés. Mais il s'agit là d'un chantier à surveiller de très près et sans délai. En effet, il nous est donné d'observer une expérience de mise en réseau coïncidant avec la définition d'un territoire unique d'intervention. Chaque acteur s'inscrit dans une aire géographique commune à tous et non pas dans un territoire qui lui est propre, lié à sa tutelle ou à une source de financement ou encore à des contraintes légales (inscription dans un schéma territorial, par exemple) comme c'est le cas en France, par exemple. De ce fait, la lisibilité des territoires est meilleure au Québec qu'en France. L'action des intervenants se fait dans un même cadre géographique, les cloisonnements sectoriels, obstacles à la coordination, sont moins nombreux, ce qui présente, au minimum, l'avantage d'éviter la formation de discontinuités dans les parcours individuels en santé.

Références

BÉLAND, F. et BERGMAN, H. (2000), "Home care, continuing care and Medicare: a Canadian model of innovative models for Canadians ?", *Health Papers* 1(4) : 38-45.

BERNIER, N. (2003), "How Health Care Reform Impacts Social Policy and Social Redistribution", *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politique sociale*, pp. 51-66.

FAVREAU, L. et HURTUBISE, Y. (1993), *CLSC et communautés locales. La contribution de l'organisation communautaire,* Québec, Presses de l'Université du Québec.

CLAIR, M. (2000), *Solutions émergentes,* rapport de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, Ministère de la santé et des services sociaux du Québec.

CONTANDRIOPOULOS, A.-P., DENIS J.-L., TOUATI, N. et RODRIGUEZ, C. (2003), *The integration of health care : dimensions and implementations*, working paper, GREAS, http://www.greas.ca

DESROSIERS G. (1999), « Le système de santé au Québec, bilan historique et perspectives d'avenir », conférence inaugurale du 51e Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, octobre 1998, *Revue d'histoire de l'Amérique française* 53/1, pp. 3-18.

Dumont, G. (2002), « Le principe républicain d'égalité et l'accès aux soins », in E. Vigneron (dir.), *Pour une approche territoriale de la santé*, Éd. de l'Aube, DATAR, pp. 65-88.

FLEURET S. (2003), « Recomposition du paysage sanitaire : quand les exigences territoriales rejoignent les enjeux de santé », *Geocarrefour* 78/3, pp. 239-246.

FLEURET S. et THOMAS, D. (2004), « Vers une géographie des parcours individuels de santé. Le CLSC québécois observé depuis la France », *Espaces géographiques et société, travaux et documents de l'UMR 6590*, n° 21, pp. 149-158.

HAGGERTY, J. et *al.* (2004), *Continuité et accessibilité des soins de première ligne au Québec : barrières et facteurs facilitants*, Rapport déposé à la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé.

LEMIEUX V., BERGERON, P., BEGIN, C. et Bélanger, G. (dirs.) (2003), *Le système de santé au Québec. Organisations, acteurs et enjeux,* Sainte-Foy, PUL.

MSSS (2004), *Projet clinique. Cadre de référence pour les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*, Publications du Québec.

PAGEAU, M., CHOINIERE, R., FERLAND, M. et SAUVAGEAU, Y. (2001), *Le portrait de santé. Le Québec et ses régions*, Québec, Les publications du Québec, INSPQ.

PAMPALON, R. (1985), *Géographie de la santé au Québec*, Québec, Les Publications du Québec.

PELLETIER, G. (2000), « La population du Québec par territoire de CLSC, par territoire sociosanitaire et par région sociosanitaire pour la période de 1981 à 2021 », *Collection Données statistiques et indicateur*, n° 38, Québec, MSSS planification statégique-évaluation.

THOUEZ, J.-P. (1987), *Organisation spatiale des systèmes de soins*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.

TRAHAN, L., BEGIN, P., DEMERS, M. et LAFONTAINE, P. (1999), « Évaluation des changements dans l'offre de l'utilisation des services hospitaliers et de services ambulatoires », *Collection Études et Analyses,* n° 40, Québec*,* MSSS, Direction générale de la Planification et de l'Évaluation.

ESPACE NATUREL, ESPACE HUMAIN, ESPACE IMMIGRÉ : LA PRÉSERVATION DE LA NATURE DANS LE DÉBAT SUR L'IMMIGRATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Dominique DANIEL
Université François Rabelais

En Colombie-Britannique, les grands espaces ont toujours été un facteur essentiel de la qualité de vie, mais aussi un fondement de l'identité régionale. Dans les années 1960-1970 la province vit se développer de nombreuses associations écologistes. Quand Ottawa se lança dans une réforme des lois d'immigration en 1975, de nombreux écologistes et résidents prirent position contre l'immigration, source de surpopulation. Au carrefour entre questions d'environnement et d'immigration, cet article étudie leur discours malthusien, en particulier leur perception d'une nature « sauvage » menacée par l'homme, ainsi que les tensions entre conservation et croissance qui allaient se développer dans les politiques provinciales et fédérales.

In British Columbia the wilderness has always been central to its residents' quality of life, as well as to regional identity. In the 1960s and 1970s numerous environmentalist organizations were set up. When Ottawa launched a reform of immigration laws in 1975 many environmentalists and residents took position against an open door policy, fearing overpopulation. At the crossroads between the issues of environment and immigration, this article studies their Malthusian discourse, especially their perception of a mythical "wilderness" threatened by man, and the tensions between conservation and growth that would characterize federal and provincial policy-making.

Il est généralement admis que le mouvement écologiste contemporain est né dans les années 1960 d'une prise de conscience de la dégradation de l'environnement provoquée par la pollution et par l'explosion démographique à l'échelle planétaire, menant à l'épuisement des ressources naturelles. Si les premières associations écologistes datent de la fin du XIX^{e} siècle en Amérique du Nord, les questions environnementales restèrent pendant des décennies à l'arrière-plan de la scène politique. Un certain nombre de catastrophes écologiques, telle la marée noire sur les côtes de Santa Barbara en 1969, ainsi que la publication d'ouvrages scientifiques sur l'environnement contribuèrent à réveiller les consciences, dans un contexte de croissance économique et urbaine inégalée. Signe des temps, l'organisation du premier « Earth Day » en 1970 fut un succès populaire inespéré. Au Canada comme aux États-Unis la protection de l'environnement devint une question politique prioritaire[1].

[1] Pour une histoire de l'environnementalisme, voir DUNLAP (1999). Pour le Canada, voir DOERN et CONWAY (1994). Plus généralement Mauss propose une analyse des questions d'environnement et de population en tant que problèmes sociaux (MAUSS 1975 : 556-703).

Cette question était alors liée à celles de démographie. En 1968, le livre de Paul Ehrlich, *The Population Bomb*, consacré au problème de surpopulation mondiale et à ses conséquences désastreuses pour la planète, connut une grande popularité. Aux États-Unis, la Commission d'enquête sur la population et l'avenir en Amérique recommanda une stabilisation de la population du pays, une position adoptée par un nombre croissant de personnes. Des associations dévouées à cette cause, comme Zero Population Growth, fleurirent aux Etats-Unis et au Canada (CHANT 1970 : 13).

Si, dans ces deux pays, la plupart des démographes et des écologistes refusaient de se prononcer pour ou contre l'immigration, certains n'hésitèrent pas à franchir ce pas. Aux États-Unis, en particulier, le groupe FAIR (Federation of Americans for Immigration Reform) fut fondé en 1979 par John Tanton, ancien président de la commission de la population au Sierra Club et ancien président de Zero Population Growth (REIMERS 1998 : 45-49). C'est dans ce contexte que le gouvernement canadien lança un débat national sur l'immigration en vue d'une réforme fondamentale de la législation. Le Livre Vert publié au début de 1975 émettait des doutes sur la « capacité d'absorption » du Canada, et soulignait que l'époque de la croissance débridée était terminée (MANPOWER AND IMMIGRATION 1974 : vol. 1). A cette occasion, un certain nombre d'associations écologistes prirent clairement position contre une immigration ouverte. Les plus actives furent sans doute celles de Colombie-Britannique, comme en témoigne leur participation aux auditions tenues à travers le pays par le comité parlementaire sur l'immigration chargé de recueillir les avis sur le Livre Vert.

Le but de cette étude est d'explorer les liens entre les questions d'environnement et d'immigration sur la scène politique de Colombie-Britannique dans les années 1970. Plus que toute autre, cette province était alors dans une phase de questionnement sur les acquis et les inconvénients de la croissance démographique et économique. L'image que ses résidents avaient de leur patrimoine naturel était alors en pleine évolution. De l'association entre environnement et immigration, encouragée par un certain contexte social et politique local et national, a émergé un problème social qui a connu un grand succès populaire dans les années 1970[2].

[2] Pour les théoriciens du constructionnisme social, les problèmes sociaux sont le produit de constructions particulières de la réalité sociale, émanant de contextes politiques, économiques et sociaux spécifiques, plutôt que de conditions physiques réelles (SCHOENFELD *et al.* 1979 : 38-61).

L'isolement géographique de la Colombie-Britannique a longtemps été un obstacle à son peuplement par les Européens. La croissance démographique, par le biais des naissances et de l'immigration, a pourtant été encouragée dès l'arrivée des Britanniques et surtout à partir du milieu du XIX[e] siècle, en tant qu'instrument nécessaire du développement économique et de la construction nationale, face au voisin américain (BELSHAW 1998 : 25-47). Dans ce contexte, la croissance était perçue comme source de progrès, et la nature était à conquérir. En cela la Colombie-Britannique trouve sa place dans l'histoire de la conquête du continent tout entier : une histoire qui, comme l'a montré Henry Nash Smith dans son célèbre *Virgin Land*, s'est nourrie d'une image de la nature en tant que « *wilderness* », un espace sauvage qu'il fallait maîtriser par l'agriculture et l'exploitation de ses ressources (SMITH 1950). Les ressources naturelles de la province furent d'ailleurs le moteur de son économie : dans les années 1970, les trois principales ressources économiques étaient encore l'exploitation forestière, les pêcheries, et le tourisme.

Le développement démographique, à la fois cause et conséquence de l'essor économique, fut remarquable tout au long de l'histoire de la Colombie-Britannique : depuis 1946, c'est la province canadienne dont la population augmente le plus vite (BELSHAW 1998 : 31). Au tournant des années 1970 sa croissance annuelle de 3% était une des plus élevées au monde — une particularité que ses habitants soulignaient avec une inquiétude croissante (DAYKIN 1975 : 5). Une étude publiée par le B. C. Research Council à la fin de novembre 1974 prévoyait que la population de la province augmenterait de 78% d'ici à 1996 (ADAMS 1970 : 45)[3].

Dans ce contexte d'expansion urbaine et industrielle, la nature ne cessait de perdre du terrain. Avec une inquiétante régularité, la presse locale rendait compte de nouveaux projets industriels ou immobiliers et de leur impact sur l'environnement. Le projet d'aciérie et de raffinerie dans l'estuaire de la Fraser, par exemple, fit couler beaucoup d'encre[4]. Or beaucoup étaient préoccupés par le fait que l'espace de croissance de Vancouver était restreint, contrairement

[3] Selon un rapport du département des services de santé en 1974, le rythme des naissances commençait certes à se ralentir (si bien que le taux de natalité allait tomber pour la première fois sous la barre du seuil de remplacement : 1,85 en 1975), mais la croissance démographique restait spectaculaire : 80.000 habitants supplémentaires en 1973-1974 (ANON. 1975b : 8).

[4] Témoignage de la *Wildlife Federation* of British Columbia devant le comité spécial sur la politique de l'immigration (CMSPI 1975 : 25:21). La *Wildlife Federation* utilise ce projet de développement pour illustrer l'ampleur des dégâts affectant l'environnement.

aux autres grandes métropoles canadiennes : les montagnes, l'océan, et la frontière américaine en limitaient l'expansion (CMSPI 1975 : 25:20 ; 26:12). Ainsi le « programme pour une région vivable », mis au point par le Greater Vancouver Regional District (GVRD) prévoyait que la croissance ne pourrait continuer que pour une période de cinquante années tout au plus (CMSPI 1975 : 25:22). Par conséquent, nombre de résidents de Colombie-Britannique soutenaient qu'un seuil critique était atteint dans l'équilibre écologique. Commence alors une période de réflexion et de remise en cause : dans l'opinion publique, la croissance n'était plus forcément synonyme de progrès pour l'homme. À l'appui de ce revirement était souvent cité le cas de New York, ville qui détenait le record du plus haut revenu par habitant en Amérique du Nord, mais pas celui de la qualité de vie. La croissance ne serait donc plus une fin en soi. La nature paraissant menacée dans sa survie même, sa préservation devenait prioritaire.

En Colombie-Britannique, les appels à des mesures de protection de l'environnement se multiplièrent. Alors qu'à la fin des années 1960 le terme même d'« écologie » était encore largement méconnu, et que la discipline scientifique du même nom naissait dans les universités nord-américaines, un certain nombre de citoyens engagés cherchaient à développer des idées et des mouvements environnementalistes (WEYLER 2004 : 62 ; 79). De nombreuses associations firent leur apparition : certaines affiliées à des associations antérieures comme la Federation of British Columbia Naturalists (1963), le Sierra Club et la Wildlife Federation (1970), et d'autres plus nouvelles et radicales dans leurs idées et leurs actions, comme la Scientific Pollution and Environmental Control Society (SPEC, 1969) et Greenpeace (1970)[5]. Pour ces militants, le patrimoine naturel de la Colombie-Britannique était un atout local mais aussi national, voire planétaire, que tous les citoyens de la province avaient le devoir de préserver[6]. Les grands espaces vierges, qui faisaient partie du paysage physique et mental des Canadiens et qui semblaient éternels, apparaissaient soudain comme des ressources périssables. Cette conception de la nature en péril s'alliait, chez certains critiques du développement industriel et urbain, à un désir de retour à la nature « vierge », ces espaces sauvages,

[5] Pour une histoire détaillée de la mouvance environnementaliste en Colombie-Britannique au début des années 1970, voir WEYLER 2004 ; voir aussi DRAPER 1972.

[6] Voir le témoignage de la *Wildlife Federation* (CMSPI 1975 : 25 :20-21). Les habitants de la Colombie-Britannique n'étaient certes pas les seuls à se mobiliser autour de la lutte antipollution : au Canada, aux États-Unis et au-delà, le militantisme écologiste se répandait (VAILLANCOURT 1981 : 81-98).

autrefois menaçants, mais qui devenaient désormais un paradis menacé[7]. En insistant sur la pureté et la beauté de ce paradis, des institutions vénérables comme le Sierra Club mais aussi la toute nouvelle Greenpeace idéalisaient le patrimoine naturel nord-américain.

Cette conception de la *wilderness*, qui fut celle du Sierra Club dès sa fondation, repose sur une opposition radicale entre nature et culture. Cette opposition était renforcée, dans le cas de la Colombie-Britannique, par une conscience aiguë de la spécificité de la province s'appuyant sur l'implantation géographique, entre montagnes et océan, ainsi que sur la beauté, l'abondance et la diversité du patrimoine naturel. Ainsi les discours écologistes vantaient une nature généreuse où les forêts de cèdres atteignaient près de cent mètres de haut et où les saumons abondaient. Le *Vancouver Sun* dans une série d'articles consacrés au tourisme naturel en Colombie-Britannique soulignait que la province offrait une variété naturelle plus grande que toute autre région d'Amérique du Nord car elle était plus vaste que les États de Californie, d'Orégon et de Washington réunis (ANON. 1975a : 17A). À la majesté et au silence de ces espaces naturels s'ajoutait l'absence de signes de civilisation : « A lot of mountains, a lot of valleys, a lot of history and not too many people. It has always been this way […] » (ANON. 1975a : 3A) Le temps de la nature, marqué par le lent passage des siècles, s'opposait au rythme effréné et à l'immédiateté de la civilisation. Ainsi, la nature en Colombie-Britannique offrait un vrai « enchantement pastoral », à l'écart de l'histoire humaine (ANON. 1975a : 4A). De même la nature que défendaient les associations comme Greenpeace ou SPEC ne laissait que peu de place à l'activité humaine (WHITE 1995 : 171-185).

De là à faire de l'homme l'ennemi de la nature, il n'y avait qu'un pas. Dès 1964 étaient dénoncés « les 4 'P' » menaçant l'environnement : « pollution, pesticides, population, people's habits »[8]. Plus de gens, moins de nature : il était tentant d'établir un lien d'équivalence automatique entre ces deux phénomènes, dès lors que l'on reconnaissait que les ressources naturelles de la planète étaient limitées. Le concept de « carrying capacity » élaboré par le biologiste Garrett Hardin permettait de donner une légitimité scientifique à

[7] Pour une étude de l'évolution de ces perceptions dans le cas de la Colombie-Britannique, voir TIPPETT et COLE (1977).

[8] Déclaration de Matthew J. Brennan à la conférence annuelle de *l'American Nature Study Association*, à Montréal en 1964. La déclaration fut publiée dix ans plus tard (BRENNAN 1974 : 16-19, cité par SCHOENFELD 1979 : 40).

cette équation[9]. Dans une résolution de 1970 le Sierra Club recommanda donc une stabilisation de la population et établit un lien explicite entre croissance démographique et dégradation de l'environnement :

> Population growth is directly involved in the pollution and degradation of our environment — air, water and land, — and intensifies physical, psychological, social, political and economic problems to the extent that the well-being of individuals, the stability of society, and our very survival are threatened[10].

Une des stratégies pour préserver la nature de l'empiètement de l'homme était la création de parcs et de différents types de zones naturelles protégées telles que réserves écologiques, aires de conservation, ou aires naturelles (*wilderness areas*) que de nouveaux organismes locaux allaient gérer : la Commission des Réserves Écologiques de Colombie-Britannique créée en 1967, ou la Commission de l'Environnement de 1971. Ces zones protégées seraient considérées comme un atout *en soi* et non pour leur potentiel d'exploitation. Chasse et pêche y seraient interdites, et l'accès humain serait limité à certaines activités récréationnelles et scientifiques strictement contrôlées. L'institutionnalisation des espaces dits « naturels », inspirée par une conception déshumanisée de la nature, et amorcée à la fin du siècle précédent, atteignait là un nouveau stade qui révélait paradoxalement le caractère pleinement culturel de cette dernière. Concept forgé par l'homme, la *wilderness* était difficilement mesurable par des critères physiques, comme en témoignent les désaccords entre écologistes sur sa définition exacte, mais était reconnaissable plutôt par certains traits culturels tels que pureté, liberté, et majesté (YOUDS 1977 : 15-19).

L'homme était également l'ennemi de la qualité de vie en ville : on craignait de plus en plus la surpopulation et l'expansion (*sprawl*) des villes comme Vancouver, et ses effets négatifs sur l'environnement urbain et naturel.

---

[9] Professeur d'écologie humaine à la University of California, Santa Barbara, Hardin est l'auteur de nombreux livres et articles sur les questions d'écologie et d'éthique. Dans « Tragedy of the Commons », publié en 1968, il utilise le concept de « *carrying capacity* », emprunté à l'étude des insectes, pour l'appliquer aux sociétés humaines, et conclut à la nécessité de limiter l'immigration (REIMERS 1998 : 54 ; TACTAQUIN 1998 : 6-9).

[10] Résolution adoptée le 4 juin 1970 (reproduite sur le site web de « Sierrans for US Population Stabilization »).

En 1975 le Ministre des Affaires Urbaines Barney Danson peignait un tableau plutôt sombre de l'avenir des métropoles canadiennes :

> The rich cities no longer die of cholera, but lung cancer and emphysema move in. The streets are no longer open sewers, but cars block them. Mountains of wastes pile up on the land and chemical effluents seep into the rivers and oceans. (ANON. 1975d : 8)

Le cauchemar de la métropole américaine était évoqué : Vancouver pourrait bien être le nouveau Chicago, New York, ou Los Angeles. La capacité d'accueil des parcs allait être dépassée (ANON. 1975h : 23). Les écoles étaient débordées. Les logements étaient rares et donc chers. Plus généralement la région de Vancouver souffrait d'une véritable « indigestion » due à l'afflux massif d'étrangers et de Canadiens venus d'autres régions (ANON. 1975g : 28). Le maire de Vancouver, Art Phillips, et le président de la région métropolitaine, Allan Kelly, dénonçaient régulièrement les conséquences de cette « indigestion ». La spécificité du cas de la Colombie-Britannique était fréquemment répétée : la province connaissait la croissance démographique la plus forte du pays, tout en ayant un espace plus limité qu'ailleurs (CMSPI 25:20 ; 26:13). Plutôt qu'un fait scientifiquement avéré, la surpopulation de la province était un état d'esprit : comme en témoigna le maire, « les gens en ont assez » (CMSPI 26:9 ; 25:4).

Ainsi, les méfaits de la croissance occupaient les conversations, les journaux et la scène politique locale. Dans la mouvance écologiste de Vancouver, les combats contre la pollution de la planète et contre la dégradation de l'environnement urbain local étaient des causes intimement liées : une des premières campagnes menées par les futurs fondateurs de Greenpeace en 1969 eut pour cible le projet de construction d'une autoroute qui devait traverser la ville et suivre la côte autour de la Pointe Grey ; l'année suivante, c'est la construction d'un hôtel de luxe à l'entrée de Stanley Park, symbole même de la qualité de vie à Vancouver, que des militants réussirent à empêcher (WEYLER 2004 : 53 ; 77).

L'obsession de la surpopulation explique l'intérêt que la Colombie-Britannique manifesta pour le débat sur l'immigration amorcé par le gouvernement fédéral à partir de 1973. Le Ministre de l'immigration, Robert Andras rapporte que la moitié des lettres qu'il avait reçues à propos du Livre Vert sur l'immigration, publié au début de 1975, émanaient de la province de

l'Ouest. Lors de son passage en Colombie-Britannique, à la fin du mois de mai 1975, le comité parlementaire sur l'immigration entendit davantage d'écologistes que dans toute autre province ou territoire.

L'immigration représentait à elle seule 40% de la croissance démographique dans la conurbation de Vancouver[11]. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit devenue un enjeu des politiques urbaines et environnementales. Si certains Canadiens, en particulier dans les milieux d'affaire, continuaient à défendre la croissance démographique comme pilier du développement économique, cette position ne faisait plus l'objet d'un consensus, et l'opposition à la croissance grandissait. Or l'immigration étrangère était le facteur de croissance démographique le plus facile à contrôler : puisque la natalité était en baisse c'est l'immigration qui contribuait pour une part de plus en plus importante à la croissance démographique ; quant aux migrations internes, il semblait difficile de les réglementer. De fait, l'immigration prit soudain une grande importance dans les campagnes écologistes en Colombie-Britannique.

La prestation des écologistes devant le comité sur l'immigration eut un franc succès populaire : des applaudissements nourris saluèrent les représentants de la *Wildlife Federation* (ANON. 1975i : 1) qui, comme SPEC et *Zero Population Growth*, vinrent recommander l'arrêt définitif ou temporaire de l'immigration[12]. Selon eux le succès de la lutte contre la pollution et le gaspillage en dépendait. Ils furent appuyés par le maire de Vancouver, Art Phillips, qui prit fortement position contre l'immigration en se disant le porte-parole des habitants de sa ville (CMSPI 26:5 ; ANON. 1975f : 1). Dans ce débat une équivalence était faite entre immigration et problèmes urbains, immigration et problèmes de l'environnement. Les défenseurs des immigrants avaient beau souligner les autres facteurs de surpopulation, comme les migrations intérieures, et affirmer que l'arrêt de l'immigration ne mettrait en rien fin à la crise du logement ou à la pollution en Colombie-Britannique (CMSPI 27:69), c'est pourtant ce que semblaient penser de plus en plus de gens d'horizons divers.

Cependant, les partisans d'une baisse de l'immigration étaient gênés par l'évidente dimension raciale de la question. Au cours de son histoire,

[11] Les migrations intérieures représentaient 40% et la natalité seulement 20% de la croissance totale.

[12] Pour la SPEC voir CMSPI 1975 : 26:127-128 ; 28:55 (à Kamloops) ; pour ZPG, CMSPI 1975 : 33:117-118.

Vancouver avait acquis la réputation d'être plus hostile aux immigrants de couleur que toute autre partie du Canada, comme l'avait montré son attitude envers les Chinois et Japonais au tournant du siècle. Or, dans les années 1970, de plus en plus d'immigrants s'installant à Vancouver provenaient de pays asiatiques, des Caraïbes et d'Amérique Latine, encouragés par les réformes de 1962 et 1967 qui avaient mis fin au régime d'admission discriminatoire. Leur présence, concentrée dans certains quartiers de la métropole, transformait visiblement le paysage ethnique de Vancouver et n'était pas sans susciter questionnement et inquiétude. On évoquait, par exemple, le spectre de Detroit et de Watts, villes déchirées par des émeutes raciales quelques années auparavant (COLLINS 1975 : 6). Ces craintes semblaient confirmées par les troubles que des quartiers à forte concentration immigrée de la région de Vancouver avaient connus en 1973, et qui avaient fait l'objet d'une couverture médiatique très large (NAGLE et ADAMS 1974 : 9), attirant même l'attention d'Ottawa[13].

Dans ce contexte, tout discours favorable au contrôle de la croissance, y compris le discours écologiste, pouvait être interprété comme raciste. Dans un éditorial le *Vancouver Province* se demanda si Vancouver n'était pas la « capitale canadienne de la haine raciale » (ANON. 1975c : 4). Le Livre Vert sur l'immigration fut lui-même soupçonné de racisme parce qu'il s'attaquait à la question de la capacité d'absorption du Canada (WILSON 1974 : 4). Ainsi les prises de position de Phillips suscitèrent une vive polémique, car il semblait viser les nouveaux arrivants de sa ville. Il mentionna en particulier le problème de groupes « à la culture trop différente », trop nombreux pour être absorbés facilement et donc source de tensions. Pour les organismes caritatifs et les associations de défense des droits de l'homme, telles que la *British Columbia Human Rights Committee*, les immigrants devenaient, une fois de plus, des boucs émissaires : « In times of recession we tend to believe they dirty our waters, cause pollution, and greatly contribute to our rising crime rate » (ANON. 1975j : 39 ; ANON. 1975i, 47).

Si le maire reçut un certain soutien pour oser dire tout haut ce que pensaient de nombreux administrés, il dut par la suite nuancer sa position. Interrogé à ce sujet par des membres du comité sur l'immigration, il nia toute dimension raciale, soulignant que Vancouver souffrait d'un problème « d'espace et non de race ». Il affirma qu'il voulait seulement crever le mythe

[13] A cette occasion le secrétaire d'État Hugh Faulkner s'inquiéta même que les tensions raciales à Vancouver n'atteignent le niveau de crise (ANON. 1975e : 39).

canadien des grands espaces sous-peuplés, et inviter les Canadiens à plus de réalisme. En raison des importants mouvements migratoires au Canada « les espaces vides devenaient encore plus vides et les espaces saturés encore plus saturés ». Il refusa néanmoins de parler de contrôle de l'immigration, suggérant plutôt au comité qu'il fallait mieux répartir les populations (CMSPI 26:8-9 ; GRAHAM 1975 : 41). Il en revenait ainsi à un terrain plus solide — celui des problèmes de logement, d'infrastructures urbaines et d'environnement, politiquement moins sensibles. De même les écologistes qui témoignèrent devant le comité parlementaire évitèrent toute référence raciale, préférant insister sur le nombre et la répartition de la population migrante. Néanmoins, il n'échappa à personne que ces militants de gauche, dans leur opposition à l'immigration, rejoignaient involontairement les groupes d'extrême droite qui vinrent eux aussi témoigner publiquement et défendirent leur idéal d'un « Canada blanc ». Cette étrange coalition ne pouvait que nuire à la cause des écologistes.

En dernière analyse, les craintes des habitants de la Colombie-Britannique provenaient de leur attachement à ce qu'ils pensaient être un environnement, et donc une qualité de vie, hors du commun, comme le souligne ce fameux slogan publicitaire pour la province : « Wilderness keeps BC super natural » (LOO 1998 : 8). Ces atouts semblaient menacés, et la nouvelle immigration constituait la menace la plus visible. Au cœur du débat suscité par ces craintes, il y avait d'abord différentes conceptions de la ville canadienne. Le modèle à ne pas suivre, pour la plupart des Canadiens, était celui des métropoles américaines, dont les centres villes ne servaient que de lieu de travail qu'on s'empressait de quitter pour vivre dans la pseudo « campagne » des banlieues, provoquant un étalement urbain de plus en plus dangereux pour l'environnement. Au contraire, l'idéal urbain canadien était celui de villes vivables et vivantes, suffisamment agréables pour ne pas faire fuir leurs résidents en banlieue, et donc à l'étalement contrôlé (ANON. 1974 : 4). Au Canada, l'heure était à la planification afin de mieux répartir la population, trop concentrée dans les trois grandes villes du pays. En Colombie-Britannique, toutes sortes de solutions plus ou moins réalistes étaient avancées, soit pour réglementer les nouvelles arrivées (par des visas inter-provinciaux ou un droit d'entrée pour tout nouveau résident) (SCOTT 1975 : 6), soit pour mieux gérer la croissance. Ainsi le Programme pour une Région Vivable, résultat de quatre ans de réflexion et consultation et publié au printemps 1975, proposait une rééquilibrage de la population dans la région urbaine de Vancouver de façon à soulager la crise du logement (COFFIN 1975 : 5).

Le débat portait également sur la nécessaire redéfinition des principes de protection environnementale. Au tournant des années 1970 émergeaient des philosophies environnementalistes alternatives. Pour certains, on l'a vu, la pression toujours croissante de la civilisation rendait indispensable la création d'espaces protégés inaccessible à l'activité humaine autre que récréationnelle ou scientifique. Mais, pour d'autres, la priorité était la lutte contre les pollutions. Pour d'autres encore, il s'agissait de replacer l'homme dans la nature et de trouver un équilibre écologique global. Dans cette nouvelle perspective, la « nature » n'était plus cet espace de non-civilisation à l'écart des hommes mais, comme le souligne un rapport provincial sur l'état de l'environnement, le lieu même où vivait l'espèce humaine : c'était « chez nous », et non « quelque chose là-bas » (Province de C. B. 1993 :4). À la vision hypernaturalisée et déshumanisée de l'espace sauvage se substituait l'idée d'influences réciproques entre l'homme et la nature. Cette nouvelle conception de la nature comme écosystème intégrant toutes les espèces vivantes allait donner lieu à de nouvelles stratégies de protection de l'environnement, en particulier à une remise en cause des excès de la société de consommation.

Dans ce contexte, il est possible que, pour certains adversaires de l'immigration et de l'essor démographique, l'environnement n'ait été qu'une arme stratégique pour faire des questions de population un « problème » politiquement visible. Cependant, l'opposition à l'immigration correspondait à de véritables et profondes interrogations. Les résidents de Colombie-Britannique, de plus en plus citadins, idéalisaient une nature dont ils se sentaient de plus en plus coupés. Leur désir de la protéger de l'empiètement humain se heurtait à la réalité économique de la province, dont la prospérité dépendait toujours de l'exploitation de ressources naturelles. Cette contradiction était d'autant plus forte qu'elle avait un enjeu identitaire important : comme le rappelle le président du Conseil provincial des activités récréationnelles, « our link to the natural world will be what set us apart from most other places » (Columbia Parks and Wilderness Society 1994 : 62). Privilégier la question de l'immigration étrangère était une façon d'éviter de faire face à cette contradiction majeure ou, tout au moins, de la formuler d'une façon plus rassurante car plus facilement identifiable et explicable.

Bibliographie

ANON. (1974), « Big Cities Here to Stay », *Vancouver Province,* 21 avril, p. 4.

ANON. (1975a), « Beautiful British Columbia », *Vancouver Sun,* 12 mai, p. 17A.

ANON. (1975b), « Birth Rate Declines in 1974 », *Vancouver Sun,* 26 mars, p. 8.

ANON. (1975c), « Canada's Race-Hate Capital ? » *Vancouver Province,* 15 avril, p. 4.

ANON. (1975d), « Danson Cites Urban Alternatives », *Vancouver Province,* 16 avril, p. 8.

ANON. (1975e), « Faulkner Plans Programs to Fight Racial Tension », *Vancouver Sun,* 14 mars, p. 39.

ANON. (1975f), « Immigrant Controls Defended », *Vancouver Sun* 14 avril, p. 1.

ANON. (1975g), « Immigrants Putting Strain on City's School System », *Vancouver Sun,* 29 mai, p. 28.

ANON. (1975h), « Limit Park Access », *Vancouver Sun,* 6 mai, p. 23.

ANON. (1975i), « Minority Groups Object to Phillips' Statement », *Vancouver Sun,* 19 mars, p. 47.

ANON. (1975j), « Phillips Criticized », *Vancouver Sun,* 8 mars, p. 39.

ANON. (1975k), « Walkout at Immigration Talks », *Vancouver Province,* 27 mai, p. 1.

BELSHAW, John Douglas (1998), « The West We Have Lost : British Columbia's Demographic Past and an Agenda for Population History », *The Western Historical Quarterly* 29:1, pp. 25-47.

BRENNAN, Matthew J. (1974), « Total Education for the Total Environment », *The Journal of Environmental Education* 6:1, pp. 16-19.

CANADA MANPOWER AND IMMIGRATION (1974), *Immigration Policy Perspectives*, vol. 1, *A Report of the Canadian Immigration and Population Study,* Ottawa, Information Canada.

CANADIAN PARKS AND WILDERNESS SOCIETY (1994), British Columbia Chapter, *The Wilderness Vision for British Columbia : Proceedings of a Colloquium on Completing British Columbia's Protected Area System,* Vancouver, p. 42.

CHANT, D. A. (1970), « Big As It Is, Canada Doesn't Need More People », *McLean's,* août, p. 13.

CMSPI : COMITE MIXTE SPECIAL DE LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION (1975), Procès-verbaux, Ottawa, Information Canada.

COFFIN, Alex (1975), « Looking for Livability », *Vancouver Province,* 5 avril, p. 5.

COLLINS, Doug (1975), « Clamp Down on Immigration Before Things Get Worse », *Vancouver Sun,* 31 mai, p. 6.

DAYKIN, Harold (1975), « City Can Absorb 2,000 Immigrants a Year », *Vancouver Sun*, 14 mai, p. 5.

DOERN, G. Bruce et CONWAY, Thomas (1994), *The Greening of Canada : Federal Institutions and Decisions*, Toronto, University of Toronto Press.

DRAPER, Dianne Louise (1972), *Eco-Activism : Issues and Strategies of Environmental Interest Groups in British Columbia*, Thèse de Maitrise inédite, Université de Victoria.

DUNLAP, Thomas R. (1999), *Nature and the English Diaspora: Environment and History in the United States, Canada, Australia and New Zealand,* New York, Cambridge University Press.

EHRLICH, Paul R. (1968), *The Population Bomb*, New York, Ballantine Books.

GRAHAM, Mike (1975), « Space Mixed with Race in Immigration Argument », *Vancouver Sun,* 2 avril, p. 41.

LOO, Tina (1998), *Postcards from the Edge : The Politics of Nature in British Columbia,* Working Paper of the Second Annual Seagram Lecture, McGill Institute for the Study of Canada, p. 8.

MAUSS, Armand L. (1975), *Social Problems as Social Movements,* Philadelphia, Lippincott.

NAGLE, Patrick et ADAMS, Neal (1974), « Vancouver Grapples With Racial Tension », *Vancouver Sun,* 23 novembre, p. 9.

Province de la Colombie-Britannique, Ministère de l'Environnement et des Parcs (1993), *L'Etat de l'Environnement en Colombie-Britannique,* Victoria, Ministère de l'environnement et des Parcs, p. 4.

REIMERS, David (1998), *Unwelcome Strangers : American Identity and the Turn Against Immigration*, New York, Columbia University Press.

SCHOENFELD, A.Clay et al. (1979), « Constructing a Social Problem : The Press and the Environment », *Social Problems* 27:1, pp. 38-61.

SCOTT, Adrian (1975), « It's Time Our Crowded Cities Started Charging Admission », *Vancouver Sun,* 19 juin, p. 6.

SIERRANS FOR US POPULATION STABILIZATION, « Official Sierra Club Population Policy », http://www.susps.org/history/scpolicy.html

SMITH, Henry Nash (1950), *Virgin Land : The American West as Symbol and Myth*, Harvard, Harvard University Press.

TACTAQUIN, Cathi (1998), « The Greening of the Anti-Immigration Agenda : Stopping Immigration to 'Save the Environment' », *Network News*, printemps, pp. 6-9.

TIPPETT, Maria et COLE, Douglas (1977), *From Desolation to Splendor : Changing Perceptions of the British Columbia Landscape,* Toronto et Vancouver, Clarke, Irwin and Co.

VAILLANCOURT, Jean-Guy (1981), « Evolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et Sociétés* 13:1, pp. 81-98.

WEYLER, Rex (2004), *Greenpeace : How a Group of Ecologists, Journalists and Visionaries Changed the World,* Vancouver, Raincoast Books.

WHITE, Richard (195), « Are You an Environmentalist or Do You Work for a Living ? » *in* William Cronon, ed., *Uncommon Ground : Toward Reinventing Nature*, New York, Norton, pp. 171-185.

WILSON, W.A. (1974), « Green Paper Seems Likely to Harden Our Racial Prejudice », *Vancouver Sun,* 2 novembre, p. 4.

YOUDS, J.K. (1977), *An Examination of Wilderness recreation : An Indicator of the Relationship of Canadian Society to its Natural Environment*, School of Urban and Regional Planning, University of Waterloo, Working Paper 1, pp. 15-19.

APPROCHE SYSTÉMIQUE DU CONCEPT DE FORÊT MODÈLE. *MÉCANISME NÉGUENTROPIQUE APPROPRIÉ À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS*

Michel MALDAGUE
Université Laval

Le Canada a lancé, en 1992, à la Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement (Rio de Janeiro), le concept, nouveau, de forêt modèle. Ce concept repose sur six caractéristiques : partenariat ; engagement à gérer durablement les forêts ; étendue, associée à la notion de paysage ; nature et portée des activités ; structure de gouvernance ; coopération et échange d'expériences. Ces caractéristiques sont examinées. L'analyse de ce type de gestion montre que la forêt modèle obéit aux concepts et aux lois de l'analyse des systèmes et qu'elle est une forme de gestion qui peut être bénéfique à la reconstitution du couvert forestier mondial, particulièrement important à l'heure actuelle, notamment comme obstacle aux changements de climat, moyen d'améliorer l'équilibre écologique de la planète et outil de lutte contre la pauvreté dans les zones des grands bassins forestiers mondiaux.

At the United Nations Conference on Development and Environment, held in 1992, in Rio de Janeiro, Canada launched a very new concept, related to sustainable development, the concept of Model Forest. The six characteristics of which are: the partnership as main decisional structure; the sustainable management of the forest; the nature and scope of the activities considered; the type of democratic governing body; the cooperation and exchange of experiences. These characteristics have been analysed as far as the concepts and laws of the systemic approach are concerned. The conclusion is that the MF may be considered as a system. The concept of MF is very coherent with the holistic approach of the forest management. This concept has a very great potential as a way and tool to use the forest resources and forests lands in a way which can contribute to the global betterment of the biological equilibrium of our world as well as a way to fight poverty.

On reconnaît, depuis 1960 et plus encore à l'heure actuelle, à la suite du XII[e] Congrès forestier mondial, la nécessité d'une « *approche intégrée* » (PANDEY : 49-57) portant sur l'ensemble des ressources (y compris les services et les valeurs) et des fonctions des forêts. Cette approche inclut la protection de la biodiversité et vise la satisfaction des besoins des différents utilisateurs de la forêt.

Dans le langage courant, on utilise le terme « intégré », voulant signifier par là que toutes les ressources et fonctions des forêts sont prises en compte. En toute rigueur, le terme qui devrait être utilisé pour traduire cette approche est celui de « systémique » qui exprime de façon concise, non seulement l'appréhension de tous les éléments [*concept de totalité*], mais aussi la prise en compte de leurs interactions [*concept d'interaction*] et le fait que, dans cette intégration, les éléments se configurent suivant un agencement judicieux qui traduit leur organisation [*concept d'organisation*] ; à cela s'ajoute encore l'observation que cette approche globale, intégrée et organisée devient

complexe [*concept de complexité*]. Dans la science de l'analyse des systèmes, on se réfère au terme de « systémique[1] » pour exprimer cet ensemble de caractères.

Les territoires forestiers, comme toutes les autres utilisations du territoire, doivent être intégrés dans un schéma directeur d'aménagement, sans quoi des secteurs connexes, comme l'agriculture, les transports, l'aménagement d'infrastructures ou les opérations d'équipements pourraient avoir des impacts négatifs sur les forêts. L'aménagement intégré du territoire doit harmoniser ses divers usages.

La gestion forestière durable implique la participation active des utilisateurs de la forêt, ce qui se traduit par la constitution de partenariat entre les gestionnaires de la forêt, les populations et les communautés (WEAVER : 38-44). La gestion durable doit mettre l'accent sur des méthodes de gestion forestière qui tiennent compte de l'interdépendance de l'environnement, de l'économie et de la société. Elle vise certes la production, mais tient compte également des aspects environnementaux et des autres utilisations des territoires forestiers . Sur le plan pratique, l'aménagement durable des forêts est fondé sur la gestion raisonnée des bassins versants forestiers, considérés comme des unités d'aménagement intégré du territoire.

Neil Byron (p. 17) soulève un point important en estimant que « *le consumérisme vert, l'éco-étiquetage et l'accréditation/certification* » peuvent entraîner une hausse de prix pour des produits prisés, du fait que leur production respecte l'environnement. Le respect de l'environnement peut ainsi avoir un coût.

Concept de Forêt Modèle (FM)

Le Canada a annoncé la création du *Réseau international de forêts modèles* (RIFM) à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992). Aujourd'hui, le RIFM comprend 19 emplacements dans 11 pays (non compris ceux du Canada) ; il totalise une superficie de 8 Mha (80 000 km^2). (Besseau *et al*., cité par NAYSMITH :113). Quant aux 11 forêts modèles canadiennes, elles comptent 19,8 Mha (198 000 km^2).

1 On trouve, en anglais, pour traduire le terme *systémique*, le terme *holistic* ou mieux l'expression *systemic approach*.

Les différentes visions que l'on a actuellement de la foresterie se retrouvent dans le concept de forêt modèle qui s'apparente à l'un des thèmes du XII[e] Congrès forestier mondial, l'harmonie entre les gens et les forêts. Compte tenu de ses caractéristiques et de sa philosophie, les potentialités qu'offre ce concept sont immenses, comme le souligne John K. Naysmith, car les forêts de la Terre s'étendent sur plus de trois milliards d'hectares (30 000 000 km^2) et sont utiles à plus de six milliards d'habitants.

De par le monde, les forêts sont en voie de dégradation. Ce phénomène persistera aussi longtemps que l'on n'aura pas compris que le seul moyen d'arrêter l'épuisement des forêts, de récupérer et de régénérer les terrains forestiers dégradés et de s'assurer que toutes les valeurs forestières soient gérées d'une manière durable, consiste à responsabiliser les hommes et à les mobiliser afin qu'ils agissent dans le sens de la reconstitution des territoires forestiers. Le concept de forêt modèle (FM) est un mécanisme particulièrement approprié à cette fin.

Le *Programme de forêts modèles du Canada* (PFMC) a été conçu de façon telle que les personnes qui ont un intérêt direct dans la forêt soient en mesure de prendre part aux décisions qui portent sur son aménagement durable lequel implique, de toute évidence, le recours à la science et à la technologie (NAYSMITH : 109). Weaver (p. 43) note :

> Dans les onze forêts modèles du pays, les entreprises forestières consacrent temps, compétences et ressources à la recherche de modèles de collaboration et de nouvelles idées pour la gestion des forêts.

Pour réaliser ce projet, les entreprises collaborent avec le gouvernement, les communautés, les autochtones, les chercheurs, les groupes voués à la défense de l'environnement… .

Caractéristiques et principes fondamentaux des forêts modèles

Le concept de FM repose sur les six caractéristiques suivantes :

1. Le partenariat.
2. L'engagement à gérer durablement les forêts.
3. L'étendue, associée à la notion de paysage, au sens géographique du terme, et aux bassins versants forestiers.
4. La nature et la portée des activités, qui sont liées aux besoins et aux valeurs auxquels sont attachés les intervenants.

5. La structure de gouvernance qui comprend une vaste gamme d'intérêts et de valeurs.

6. La coopération, l'échange d'expériences et le renforcement des capacités.

Partenariats diversifiés et dynamiques

Contrairement à l'époque où les forêts étaient souvent l'objet de conflits d'intérêt, la FM est axée sur le partenariat. Le concept de FM est cohérent avec l'évolution socio-économique que les forêts ont connue ces dernières années et avec le principe fondamental du développement humain qui met l'accent sur les hommes et peut s'exprimer comme suit : « au cœur du concept se trouvent les gens[2] ». Le concept de FM est souple. Il permet à ceux qui s'intéressent activement aux forêts de participer aux décisions d'aménagement forestier en vue de poursuivre la gestion durable des forêts ; ce type d'aménagement implique le recours à la science et aux technologies de pointe (Naysmith : 110).

Le partenariat, élément clé du concept de FM, regroupe les principaux utilisateurs des ressources forestières, comme : l'industrie forestière ; les groupes communautaires, collectivités et groupes d'intérêt ; les peuples autochtones ; les divers paliers de gouvernement ; les organisations non gouvernementales à vocation écologique et les regroupements forestiers ; les établissements universitaires et scolaires ; les parcs nationaux ; les propriétaires fonciers, privés ; etc. L'ensemble des partenaires — le partenariat — de la forêt modèle constitue habituellement le principal organe de décision ; il définit ses orientations et prend ses décisions lors de son assemblée annuelle. Au sein de chaque FM, un noyau central de partenaires participe de façon active à la gestion et aux activités. La dynamique qui résulte des interactions entre les divers partenaires de la FM joue un rôle important dans le concept de FM. Il convient d'admettre que tous les avis sont pertinents et doivent être pris en compte dans le processus décisionnel.

Objectif d'aménagement forestier durable (approche intégrée)

L'évolution de la foresterie a été témoin du passage de l'utilisation monovalente à l'utilisation polyvalente des ressources forestières, notamment à la suite du 5e Congrès forestier mondial (Seattle, 1960). Avec le temps, la portée de la foresterie s'est encore élargie avec la prise en compte de l'environnement et de ses aspects sociaux et culturels. Dans l'énoncé final du XIIe Congrès forestier mondial (2003), on peut lire :

2 *Guide d'établissement d'une forêt modèle*, Secrétariat du Réseau international de forêts modèles, Ottawa, 2003, p. 2.

> Les forêts sont une source de vie, autant pour la planète que pour ses habitants. Tous les peuples dépendent de la forêt et doivent assumer une responsabilité en matière de biodiversité, de régulation climatique, d'air pur, de conservation du sol et des eaux, de sécurité alimentaire, de produits ligneux et non ligneux, de services énergétiques, de produits médicinaux et de valeurs culturelles.

Le concept de FM, avec son ouverture sociale et environnementale, s'inscrit dans cette évolution. Lancée lors de la CNUED, la FM est une approche de gestion durable. Les objectifs généraux et le programme de travail des FM reposent sur un mode de gestion forestière systémique (MANKOTO et MALDAGUE)[3], qui tient compte d'une planification à long terme, témoignant ainsi d'une approche durable. Dans une FM, on applique et on démontre le bien-fondé de pratiques et de techniques forestières, socialement acceptables et économiquement viables.

Étendue. Notion de paysage. Diversité

La FM est une forme d'utilisation du territoire. C'est un lieu géographique bien délimité, un vaste territoire, aménagé et mis en valeur pour répondre à une vaste gamme de besoins, mais où la forêt constitue l'une des principales valeurs. Quelle que soit son étendue, la FM prend en compte l'ensemble des ressources, utilisations, fonctions et valeurs de la forêt qui caractérise la région et représente un ou plusieurs écosystèmes. Dans le concept de FM, le territoire est appréhendé en tant que « paysage », notion qui intègre les caractéristiques physiographiques, écologiques et sociologiques du territoire (KALLARACKAL *et al.* : 61). Au sein de l'entité territoriale considérée, le paysage renferme aussi bien les zones forestières que les zones non forestières.

Chaque FM est unique en son genre en raison de ses particularités naturelles, culturelles, géographiques, institutionnelles, politiques et autres, mais aussi parce que chaque partenariat ajoute à cette spécificité son propre lot de points de vue et d'expériences. La créativité des partenaires et leurs interactions reflètent le dynamisme des intéressés et rejaillissent sur l'évolution de la FM.

[3] Le mode de gestion d'une forêt modèle est systémique et non écosystémique, car il déborde très largement la notion d'écosystème pour intégrer l'environnement (incluant la population). Dans le contexte de la FM, l'approche écosystémique serait réductionniste, et le territoire ne serait plus une FM mais une réserve écologique.

Nature et portée des activités

Les activités entreprises dans la FM doivent prendre en compte les ressources forestières et les valeurs qui y sont associées afin de répondre adéquatement aux besoins communautaires, régionaux et nationaux. Les ressources considérées comprennent, outre les produits ligneux, les aliments, l'eau potable, les plantes médicinales, la faune et ses habitats, les traditions locales, les croyances, l'emploi et les occasions de loisirs, détente, récréation, etc. Dans le cadre des FM, on se préoccupe également d'évaluer les impacts des activités entreprises. Il en résulte un accroissement des connaissances ainsi que la possibilité de concevoir et de mettre à l'essai, voire de diffuser et de vulgariser, de nouvelles approches de gestion durable des forêts.

Le programme d'une FM n'est pas un amalgame d'initiatives individuelles, mais bien un ensemble intégré — *un système* — d'initiatives et d'appuis qui se renforcent mutuellement[4].

Organisation : organe de gouvernance

Une FM est gérée de façon systémique, ce qui implique la prise en compte de toutes les ressources forestières jugées importantes par le partenariat. Le processus de gestion est à la fois participatif et transparent. La gouvernance d'une FM est assurée par un partenariat volontaire dont les membres représentent toutes les tendances environnementales, sociales, culturelles, économiques et politiques qui interviennent et agissent dans le territoire considéré. Le partenariat met en place un comité (conseil d'administration ou tout autre structure) dans lequel participent les collectivités, propriétaires et gestionnaires impliqués. La structure de gouvernance cherche à encourager la participation véritable des partenaires.

Contribution de la science et de la technologie

Les apports de la science et de la technologie doivent contribuer à faire des forêts modèles : « des laboratoires vivants à grande échelle où ceux qui ont un intérêt dans les forêts peuvent participer à la prise de décision qui porte sur la gestion de la forêt » (NAYSMITH : 110-111). Les FM doivent s'efforcer de prendre en compte les résultats de la recherche et de les appliquer aux pratiques de terrain. Les planificateurs et les gestionnaires peuvent mettre à profit des modèles de simulation. Comme le concept de FM se fonde sur l'approche

[4] Phénomènes de potentialisation et de synergie qui caractérisent le concept de totalité, en analyse systémique.

systémique, l'application des résultats de la recherche s'étend également aux aspects biologiques et aux sciences sociales.

La communication et la diffusion d'informations sont essentielles au bon développement des forêts modèles, tant à l'échelle locale qu'au sein de la communauté des forêts modèles. Les FM échangent, à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale, les expériences, les résultats et les leçons tirés des activités qu'elles poursuivent en matière de gestion durable des forêts. La concertation internationale, au sein d'un réseau — le Réseau international des forêts modèles (RIFM) — ne peut qu'être bénéfique du fait de la stimulation qu'elle entraîne. L'échange de résultats, acquis dans des conditions mésologiques différentes, est à cet égard de grande importance.

La forêt modèle, un mécanisme néguentropique approprié à la gestion durable des forêts

Toute forêt est un mécanisme néguentropique. Les forêts tropicales humides — en particulier *la pluviisylve hyperhumide* —, par suite de leur dynamisme biologique, sont le plus grand transformateur d'énergie radiante de la Planète. Durant des millénaires, ces forêts ont maintenu leur équilibre, grâce à une infinité de processus homéostatiques qui assuraient leur stabilité dynamique. Leur longue évolution a permis leur enrichissement et leur diversification ; cette évolution a pu se poursuivre grâce à de constantes sources, automatiques, de variété ; l'ensemble du milieu n'a pas cessé de se complexifier, aboutissant à un système en état de *stabilité dynamique*. Mais un tel système néguentropique, cohérent avec les lois de la biocénotique fondamentale, de la théorie générale des systèmes et de la thermodynamique, est un équilibre fragile qui implique pour son maintien — sa durabilité — le respect de quelques conditions que l'homme ignorait totalement lorsqu'il a commencé, l'exploitation de ces forêts, si tant est qu'il en ait connaissance à l'heure actuelle.

Destruction des forêts du Globe

On peut extrapoler le cas des forêts tropicales à l'ensemble des forêts de la Planète et examiner ce qui se passe quand l'homme intervient inconsidérément dans les territoires forestiers. En faisant quelques recoupements, je suis arrivé à trois chiffres qui méritent d'être médités.
1. John K. Naysmith donne, en 2003, le chiffre de plus de 3 milliards d'ha (3 Gha ; 30 000 000 km^2), comme étendue des forêts de la Terre. Il ajoute que ces

forêts sont utiles à 6 milliards d'habitants. Depuis que l'on commence à s'inquiéter des changements climatiques, cet auteur a raison de dire que les forêts sont utiles à la totalité des êtres humains.

2. De son côté, P. Duvigneaud donnait, en 1963, pour la même étendue, le chiffre de 4 milliards d'ha (40 700 000 km^2 ; 4 Gha).

3. On observe ainsi, en 40 ans, la perte de : 4 Gha - 3 Gha = 1 Gha ou 10 M km^2.

La perte de 1 milliard d'hectares (1 Gha ; 10 M km^2), en 40 ans, montre la capacité destructrice des hommes, l'ignorance qui a présidé à ces actions et la grande place occupée dans cette désastreuse évolution par *Homo economicus.*

La Forêt Modèle : mécanisme de gestion raisonnée des forêts mondiales

Le concept de FM apporte quelque chose de nouveau à la gestion des forêts du XXI^e siècle, à savoir les trois points suivants :

1. L'intérêt fondamental des partenaires pour la forêt, considérée comme un ensemble intégré — *un système* — de fonctions, de ressources et de valeurs ; c'est la prise en compte de toutes les composantes de la forêt (concept de totalité, en systémique) et de leurs interactions (concept d'interaction, en systémique).

2. La gestion participative, grâce à un partenariat qui fonctionne de façon démocratique, dans le cadre d'une structure souple et adaptable ; ce type de gestion est cohérent avec la loi du besoin de variété des systèmes.

3. La détermination de lier les progrès des forêts modèles aux apports de la recherche et de la technologie ; la mise au point de plans de gestion intégrés est une illustration de la loi de conservation des systèmes.

On peut appliquer au concept de FM chacun des concepts et chacune des lois de la systémique et aboutir à la conclusion que le concept de FM peut être considéré comme un *système*, se démarquant ainsi fondamentalement des approches sectorielles qui ont dominé la foresterie dans le passé et ce, au détriment de la ressource. Se référer à la science signifie aussi que dans une FM, on ne pourra plus invoquer l'ignorance, pour justifier les erreurs commises. Ceci implique *ipso facto* que tous les partenaires doivent avoir acquis ou doivent acquérir une *culture forestière adéquate* (par recyclage, études, séminaires, etc.) et ce, tout spécialement dans le cas de la gestion des

forêts intertropicales dont la fertilité est essentiellement *extrinsèque,* c'est-à-dire tributaire des cycles biologiques des éléments biogènes, grâce à des mécanismes automatiques.

Pour que la FM puisse jouer un tel rôle, ses partenaires doivent avoir conscience de leur responsabilité, accroître leurs connaissances et promouvoir le dynamisme interne du système. Si la FM est en mesure de se conformer à ces conditions, elle constituera un véritable instrument de gestion cohérente et durable des terres forestières, et je partage alors l'avis de Naysmith qui y voit un « *immense potentiel* ». Il faut donc en revenir à la foresterie scientifique, ouverte à toutes les dimensions qui caractérisent la forêt du XXI^{e} siècle, conformément à *l'Énoncé final* du XII^{e} Congrès forestier mondial (2003).

Il n'y a aucun doute possible sur l'intérêt qu'il y a à disposer, à l'échelle mondiale, d'un système d'aménagement et de gestion durable des forêts, en mesure de redresser la situation précaire du couvert forestier planétaire. Il ne faut pas perdre de vue que les forêts apportent, à un double titre, une contribution exceptionnelle à la capacité de la biosphère à supporter la vie :

- d'une part, par leur *capacité de produire et de régénérer des ressources de basse entropie* grâce à la photosynthèse (assimilation chlorophyllienne ; séquestration du carbone) ;

- d'autre part, par *leur capacité d'assimiler les déchets de l'activité humaine,* en particulier le CO_2, gaz à effet de serre, en grande partie responsable du réchauffement climatique.

Dans le concept de FM, on confie à un groupe d'hommes, fondamentalement intéressés à la forêt, la responsabilité de conduire l'évolution des systèmes forestiers dans le sens de la durabilité, à la fois pour assurer le bien-être des hommes et la persistance des écosystèmes forestiers. Le rôle biosphérique des forêts ne semble jamais avoir été aussi grand qu'à l'heure actuelle, car, alors que la civilisation rejette inconsidérément du gaz carbonique, en grande partie en puisant dans les stocks de combustibles fossiles, les forêts, elles — qui participent des flux —, ont la capacité de séquestrer le carbone. Et puis, la forêt est également une source de biens de première nécessité et de remèdes pour les populations des pays en développement. Elle permet encore, et ceci s'applique essentiellement aux pays industriels, d'alterner les rythmes de vie et de remédier à nombre de maux qui relèvent de la pathologie urbaine.

Les systèmes complexes — l'homme, un village, une région, un projet de développement, etc. — ne peuvent être traités valablement de façon analytique, sectorielle, fragmentaire, disciplinaire ou parcellaire. Ne voir que certains aspects d'un tout, complexe et diversifié, ne peut conduire qu'à l'erreur. L'approche systémique introduit une révolution dans les stratégies de développement habituelles. Les concepts de développement et d'aménagement intégrés se fondent sur une approche méthodologique qui dérive de l'analyse des systèmes. Beaucoup de pertes de temps et d'erreurs auraient pu être évitées — au cours des différentes décennies de développement — si l'on avait substitué au mode de pensée traditionnel — sectoriel — une approche permettant de traiter les situations réelles dans toute leur *complexité.*

Après avoir passé le concept de forêt modèle au crible des concepts et des lois de l'analyse systémique, (MALDAGUE 2006), on est en mesure de conclure que le concept présente de grandes potentialités, et justifié d'appuyer l'opinion de Naysmith qui atteste de « l'immense potentiel des forêts modèles même au niveau international ». Le concept de FM correspond en tout point à un système ; il se conforme aux lois de la théorie des systèmes, et ses caractéristiques sont cohérentes avec les concepts de la systémique.

L'objectivité m'amène cependant à souligner un point délicat qui n'est pas lié au concept lui-même, mais qui se rapporte aux hommes, responsables des FM, à savoir : comment entretenir, à long terme, la dynamique du système dont dépend l'évolution des forêts modèles ? En effet, dans un système en équilibre, une forêt par exemple, le maintien du système est en grande partie automatique. Au contraire, dans une FM, le maintien du système est entièrement dépendant de la détermination des parties constituantes — les divers partenaires — à apporter leur soutien au partenariat et à continuer à le faire. Il n'y a plus ici d'automatismes qui jouent ; tout dépend de la volonté des partenaires de maintenir leur participation à la FM, conformément à l'engagement conclu au départ, et à s'y comporter de façon active et dynamique. Pour qu'il y ait maintien du système, il faut donc que les diverses parties estiment trouver des avantages à poursuivre leur adhésion et à apporter des innovations au système. À cet égard, le rôle du RIFM est majeur ; il lui revient la tâche essentielle de veiller sans relâche à accroître les capacités des partenariats, à multiplier les échanges entre les FM et à les brancher sur les sources de néguentropie que sont les apports de la recherche scientifique et forestière et les progrès technologiques.

Bibliographie

KALLARACKAL, J. *et al.* , « La gestion participative basée sur les concepts de l'écologie des paysages », XII[e] Cong. for. mond., Québec, 2003, Commun. 180,

MALDAGUE, Michel (2006), « Approche systémique du concept de Forêt modèle », Bull. Acad. Nat. des Sc. du développ.de la Républ. Démocr. du Congo, vol. 7, oct. 2006, pp. 43-87.

MANKOTO, Samy et MALDAGUE, Michel, « Stratégie systémique appliquée à la gestion de la biodiversité. Cas de la réserve de biosphère de Luki (RDC) », XII[e] Cong. for. mond. Mémoire spécial, MS-13, Domaine B, pp. 111-119.

NAYSMITH, John K., « Le Programme des forêts modèles du Canada : profiter du succès », XII[e] Cong. for. mond., Mémoire volontaire 399, pp. 109-116.

PANDEY, Gopa, « Gestion des forêts : Évolution des paradigmes », Mémoire spécial, MS 21. XII[e] Cong. for. mond., Domaine C.

WEAVER, John V., « Les partenariats dans nos forêts : 1'approche canadienne de la durabilité », Mém. gén., XII[e] Cong. for. mond., Domaine C.

CO-MANAGEMENT OF A NATIONAL PARK: THE WAPUSK NATIONAL PARK'S EXPERIENCE

Thibault MARTIN
Université du Québec en Outaouais

This article presents the results of a study on the co-operative model of management at Wapusk National Park. The results indicate that local actors – residents of Churchill and members of First Nations in the region – are generally unsatisfied with the park's decision-making structure although Parks Canada is supporting a project to encourage participation from local communities and, in particular, First Nations. This project is not producing the outcomes expected because Parks Canada's modus operandi, a national institution, reflects the state of relations between First Nations and the larger Canadian society. In other words, the inability of Parks Canada to fully share decision-making powers with the Aboriginals and integrate their traditional knowledge reflects the ambiguous attitude of Canadians toward its First Nations peoples.

Cet article présente les résultats d'une étude concernant le modèle de gestion collaborative qui gouverne le Parc National Wapusk. Les résultats indiquent que les acteurs locaux, résidants de Churchill et membres des Premières Nations de la région sont généralement insatisfaits de la manière dont les décisions sont prises. Ceci dit, cette étude montre par ailleurs que Parc Canada a une volonté certaine de faire participer les membres des collectivités locales, notamment les Autochtones. Si les résultats ne sont pas à la hauteur de ce projet c'est que les actions de Parc Canada, en tant qu'institution nationale, ne peuvent être autre chose que le reflet de l'état de la société canadienne. En somme, la difficulté qu'éprouve Parc Canada à partager avec les Autochtones le pouvoir de décider et son incapacité à intégrer leur savoir traditionnel n'est que le résultat de l'attitude ambiguë de la société canadienne face aux Premières Nations.

Introduction

Over the past decade, the subarctic municipality of Churchill has dealt with a serious economic and demographic decline. The population has gone from about 7000 in the 1960s to less than 1000 in 2001. The initial cause of this decline was the closure, in 1964, of the military base. Several initiatives were undertaken to revitalize the community and develop its tourist industry; these capitalized on the ecological potential of the region and earned Churchill a reputation as "polar bear capital of the world". The strategy was so successful that the tourism sector today grows at a rate of 5% per year, and represents 40% of the local economy. The industry directly employs 130 people and generates 50 other jobs in the community (Town of Churchill, 1999). Such numbers are made more remarkable given Churchill's subarctic orientation and the relative scarcity of private sector jobs in other northern communities. It is noticeable that the non-native population, whose main occupation had been to provide services to the 4000 soldiers and personnel of the military base, quite remarkably remained relatively strong in the community following the closure of this major employer. By comparison, the closure of the Grande-Baleine (Kuujuarapik-Wapmagoostui) military base in Quebec led to the exodus of almost all of the town's non-native population. Whereas this non-native

population represents only 10% of the total population of this community today, it still constitutes almost half the population of Churchill.

In 1989, Parks Canada began a consultation process with Aboriginal communities in the region (York Factory and Fox Lake First Nations), as well as the municipality of Churchill, in order to assess the potential for a national park near Churchill. The project was part of the larger goal of Parks Canada to create a national park in each of the 39 natural regions in Canada (in this case, the Hudson-James Bay Lowlands). Initial consultations revealed that the population, Aboriginal and non-Aboriginal, feared that the park would limit the access to land. For Aboriginals, the issue was the ability to practice their traditional subsistence activities; the non-Aboriginal population wished to maintain free access to land for the tourism industry, and especially for the observation of polar bears. Parks Canada decided to push ahead despite such concerns, arguing that the national park would contribute to the protection of polar bear denning areas. To convince opponents, Parks Canada committed to spend over $20 million over 5 years on research, facilities, and general park operations. They also projected that the number of visitors to the park would number 12,000 within the first ten years. Parks Canada also affirmed its intention not to prohibit the traditional activities of Aboriginal peoples and residents of Churchill where these did not conflict with protection and conservation of the parklands.

On 24 April 1996, Wapusk National Park became Canada's 37th national park. In order to reconcile the expectations of local actors in the tourism and cultural sectors with the conservation objectives of Parks Canada, the federal agency chose to adopt a co-operative management model. As a main feature of the model, a management board was to govern the park. Once the park was established, the management board would begin consulting the public on a directory plan for the park. This plan would establish definitive rules of administration and methods regulating land use, access and protection. The management board established provisional directives to govern the park in anticipation of the final directory plan. The management board comprised of a park director (a Parks Canada employee), and ten board members (two from the government of Manitoba, two from the federal government, and two each from the affected communities of Churchill, Fox Lake Cee Nation and York Factory First Nation). According to Parks Canada, Wapusk represents a model for co-operative management with the local community, especially with regards to the participation of stakeholders in the design of the directory plan. As one Parks Canada official told us during the course of our survey: "Wapusk is a model of collaboration, internationally applauded".

Collaborative management of natural resources

In recent years it has become apparent that the attempt to reconcile economic development and environmental conservation brings about serious conflicts. Application of the conventional conservation approach, where protected areas are established as uninhabited wildlife sanctuaries, will meet with resistance from Aboriginal peoples in particular. In 1999, Parks Canada enacted new legislation for protected areas that attempted to address this problem. The legislation stressed the goal of environmental protection whilst allowing some forms of resource use, such as the subsistence harvesting by Aboriginal peoples (Campbell, 1996: 4). Further, Parks Canada adopted a management policy of inclusion, by inviting the traditional users of the land – including Aboriginal people – to actively engage in the management of the parks.

Since the 1990s, collaborative management of natural resources between governments and local communities – known as *co-management* – has steadily gained recognition. Co-management may be broadly defined as "the sharing of power and responsibility between the government and local resource users" (Notzke, 1995: 395). "Collaborative management", as an alternative management structure is aimed at reducing conflicts and encouraging better management of resources (Weitzner, 2000). Because of its recent gain in popularity, co-management has become the buzzword in the field of natural resource management; and therefore, over the past twenty years, the concept has been the subject of a number of important investigations. The principle of co-management "as non-confrontational, inclusionary, and consensus-based has been hailed by the academic community, industry leaders, government representatives and First Nations alike, as a viable means by which resource conflicts on aboriginal territory may be resolved" (Campbell, 1996).

Although co-management encourages collaboration between different parties, several researchers have suggested that the model does not allow for genuine power sharing, especially in the context of environmental conservation. Indeed, it has been observed that the positions of government representatives, such as the Minister of the Environment, tend to maintain the majority of power during the decision-making process. Two factors may explain this. First, the co-management process has to follow national legislation; government representatives must in the course of consultations convince the other partners to comply with the legislation. Second, while government representatives tend to use scientific research to support their policy recommendations, other stakeholders base their positions on cultural and other traditional factors that may not be considered as the most rational or legitimate in many contexts.

Moreover, Aboriginal people who have until recently been excluded from resource management decision-making regarding their traditional land are hesitant to share their sovereignty with a government agency (Krause *et al*., 1998). This is also why Aboriginal groups are fighting for a more inclusive approach to natural resource use and development on traditional and treaty lands.

While a collaborative management approach at Wapusk National Park cannot resolve all of the issues mentioned above, the model may be applied as a means to ease tensions among stakeholders (government, Aboriginal and local residents) and compromise between different intended land uses (conservation, traditional use, and recreational use).

The goal of our survey was to evaluate how the collaborative management structure and its processes served to satisfy the needs of different stakeholders. We chose to explore this question via the topics of most concern to actors in the process: nature conservation, land ownership and access, and community economic development.

Method

The data was collected by several means, over the course of two field visits in August of 2001 and November of 2003. In both studies, 24 participants of both sexes were surveyed. Participants were randomly selected from the following two categories: 1) Aboriginal and non-aboriginal community members who wished to volunteer their perspectives on the development of the park; and 2) Key resources personnel with individual or business links to the park. This second group included town officials, actors behind local development efforts in Churchill, Wapusk Park management board members and Parks Canada officials. In total, this latter category included 14 individuals. We also had meetings and discussions with three employees of Parks Canada working in the Winnipeg office and involved in the various studies and implementation process of the park. Finally, we consulted documentation made available by Parks Canada regarding the elaboration of the directory plan.

Results

Protecting nature: Conflicts between Western and Aboriginal episteme

Much of Churchill's current and future economic viability is based upon the growing tourism sector; protection of the delicate tundra and wildlife (especially polar bear denning areas) was thus very important to the respondents. Most of the people interviewed agreed that the creation of a park

could be an excellent way to protect the environment. However, most respondents did not think the park was actually helping in conservation efforts. Besides isolating natural habitat areas, Parks Canada actions to protect the polar bear were largely invisible. Respondents agreed that a more proactive management policy was needed, especially in the face of climate change and the reality of annual decreases in polar bear populations and the threat of starvation. Respondents wanted to know what Parks Canada was doing to publicize and otherwise address this situation. Some respondents remarked that Parks Canada might be more effective by stepping up efforts to address the problem of polar bears wandering into town in search of food, rather than in isolating their denning areas. Some also found that lax pollution controls beyond the parks borders were incoherent with a conservation agenda. Many respondents, including non-Aboriginals, thought the park disconnected the local population from the land and thus cut their substantive links to the land. As a result, only Parks Canada officers could observe and document the condition of the polar bears. This was not enough for concerned Aboriginal citizens, who believe they have a better understanding of the land and as such are able to assess various impacts of climate change.

Aboriginal respondents thought the park would be better protected under traditional management and land use because, according to them, aboriginal activities play a central role in maintaining natural harmony. Several Aboriginal respondents also mentioned that, contrary to the Western ideology of controlling the environment, Aboriginal peoples simply use it in a way that is sustainable. This led to the view, held by some interviewees, that Parks Canada's attempt to regulate park access was another manifestation of the Western notion of domination of man over nature. In the opinion of these respondents, Aboriginal peoples were the true stewards of the land because they belong to it and view themselves as one component of a larger ecology. Many Aboriginal respondents did not trust western science, and viewed its techniques of managing the environment as irrelevant and responsible for engendering major climatic and environmental problems. As one respondent remarked, even the protected areas are withering in Canada.

Land ownership and alienation

The majority of the aboriginal community members interviewed contended that the park limits their access to their territory. All of these respondents said that they only had agreed to the creation of the park because they were promised free access to the land. The park management board had, however, established regulations to restrict hunting activities beyond those performed by those with pre-existing rights to hunt (ie. Aboriginal and

traditional hunters). Among the traditional hunters in the region were those not protected by the Indian Act, mainly Metis and Inuit peoples, as well as non-Aboriginal residents of Churchill who had been using as hunting grounds the lands now reserved for park use. Conditions for obtaining a hunting licence were explained in a poster displayed in several public places around town. Such conditions were however complex, and there was much confusion about who could qualify for a license. This revealed that the board, following Parks Canada internal logic, imposes on the population a bureaucratic definition of what is a traditional hunter or trapper. As a result, traditional hunters felt insulted at being obliged to prove to a civil servant their "consecutive use of the land", the "duration of their residence in Churchill" or their "aboriginal statute". Several Aboriginal peoples expressed to us their frustration in the following or similar words: "I was born here, I am Aboriginal, I don't need to have a piece of paper to prove it."

The hunting permit issue generated true feelings of dispossession among the affected respondents. The situation further contributed to a view, held by several community members, that parkland co-management had been established to allow the state (represented by Parks Canada) to put Aboriginal peoples under their guiding influence. Some even feared that the hunting permit was a first step toward limiting their hunting rights. Aboriginal hunters were not the only ones complaining about restricted access to land; non-Aboriginal community members that did not qualify for traditional hunting permits believed that, as citizens of the town, they had rights to the land that were being ignored by Parks Canada.

Interestingly, the question of land access engendered a kind of consensus among Aboriginal and non-Aboriginal people in opposition to the government policy. We did not observe in Churchill, as we had become used to seeing in other Northern regions, disagreement between Aboriginal and non-Aboriginal people regarding land use and ownership. On the contrary, we have observed in Churchill that members in the two groups are acknowledging the right to access the land of the others and in both groups we found individuals noting that the members of the other group had lost a lot because of Parks Canada.

Wapusk National Park and Churchill's economic development

According to respondents, the projection of economic benefits, especially the 12,000 yearly additional tourists announced by Parks Canada, was key to convincing the community to support the project. For several years since the establishment of the park, participants have expressed concerns

regarding the fulfillment of the "promises" in regards to promoting tourism and contributing tourist dollars to the local economy. In fact, many believed that the park did not increase the number of tourists in the region. Since tourists are not allowed to visit Wapusk National Park, respondents did not believe it would ever have a significant impact on the growth of tourism. This perception was echoed by a Parks Canada employee, who estimated that the reputation of the park might have contributed to an increase of not more than 3% of the number of tourists. An employee of the region's tourism bureau confirmed that figure.

Yet some respondents believed that the park had contributed some economic spin-offs to the community, as well as a sense of pride and hope for a brighter future. Some also believed that the park could have the potential to generate substantial economic growth under better management. There was one point, however, on which respondents were largely in agreement: Parks Canada was not offering enough employment and training opportunities to local people. A recurrent complaint was that outsiders were taking advantage of jobs that should, as promised by Parks Canada, be given to local residents. While respondents understood that high unemployment rates were connected to low levels of formal education among the local workforce, they believed that their experience with the land and knowledge of the environment should be enough to qualify for a job in conservation. In their opinion, Parks Canada's formal education requirements hinted at an official disdain for Traditional Ecological Knowledge.

Conclusion: The co-management dilemma

The majority of respondents were not satisfied with the outcomes of the co-management process for various reasons. The first criticisms were directed at the lack of transparency and the improper sharing of information. According to respondents, Parks Canada withheld important information from the public. They also believe that the federal agency acted dishonestly toward community members by not following through on its promises, like substantial economic spin off and free access to parklands. In addition, town residents indicated their dissatisfaction with their mere consultative role in park management. Although the board includes members of each of the main stakeholder groups, Aboriginals and the citizens of Churchill did not see this as an efficient way to ensure local participation and input in the decision-making process. They were sceptical that local people could ever truly impact the board's decisions or bypass the rules set by Parks Canada.

An example of this tension was the controversial hiring of a French-speaking person from Montreal as the park's superintendent, over the

applications of two local candidates. We did not evaluate the strength of these applications, but the local population perceived that the hiring of the park superintendent was only the result of federal bilingual policy, which overruled local opinion in the decision-making on this issue. Though most did not question the competence of the superintendent, they were unhappy with the selection because the superintendent's English was not strong enough to, in their view, communicate effectively with the local population and the park management board members. One respondent commented that: "if they couldn't find a true bilingual they could have hired a Cree speaker. At least 30% of the population could have understood him. I know they have quotas for francophones, but we don't think we have to pay the price for that policy."

Many respondents viewed the co-management structure as a pretext for avoiding public consultations on major issues such as gun usage and access to the parklands. One member of the management board also raised concerns about an imbalance of power on the board itself. On the one hand, there were the local residents from both aboriginal and non-aboriginal communities, and on the other, there were government nominees with strong personalities and official titles (a renowned scientist, Parliament Members, a Minister), experience, and political savvy. Because of this imbalance, several respondents thought the board's decisions were not truly a reflection of consensus, and favoured the government policy over the wishes of the community. Some community members are quite vocal in their perception that Parks Canada follows its own agenda despite an official policy encouraging community partnerships. All of the above would indicate that the co-management structure, as implemented at Wapusk National Park, has failed to meet its objective to avoid conflicts between stakeholders. On the contrary, it seems that some view the model as a means of obtaining stakeholder cooptation.

On the other hand, based on our interviews with Parks Canada employees, we would venture to say that the federal agency truly wants to develop meaningful and sustainable partnerships with the community. Employees of the Crown Corporation whom we met showed a genuine interest in the idea. They want the model to work, some even see it as the only way to manage these resources legitimately , and many are also disappointed that local people appear to be dissatisfied with the current management structure. Several employees said institutional problems at Parks Canada were at fault for the current situation. One might hypothesize that the agency's leadership and individual employees genuinely want co-management to work, but the laws governing Parks Canada and the philosophy of the agency limit the scope and impact of their actions. Indeed, laws enacted to preserve the environment, based on scientific knowledge must be enforced whatever local people think.

The fact that Parks Canada uses the term "collaborative management" rather than "co-management" (Parks Canada, 2000) reflects a legal incapacity to transfer power to a third party. The joint management of a national park would mean that Parks Canada would have overlapping jurisdictional interests and decision-making capabilities with another party. But under the Canadian parliamentary system this is not possible given that the ultimate responsibility belongs to the Minister (Weitzner, 2000). For these reasons Parks Canada's capacity to change its practices is limited.

To sum up, Parks Canada is a product of the Canadian society. Its capacity to transfer power to Aboriginal peoples to take into account traditional ecological knowledge and promote Aboriginal language and culture to the same degree as those of the two official founding peoples while maintaining a balance between protection of pristine areas and community well-being are a reflection of the Canadian society and ideology; these desires and perceptions are translated into laws governing the agency. Parks Canada, as a product and reflection of Canadian society [and given this fact in its actions], works to perpetuate and reproduce society itself.

Works cited

CAMPBELL, Tracy, (1996), "Co-Management of Aboriginal Resources," *Information North*, 22(1), pp. 1-6.

http://arcticcircle.uconn.edu/NatResources/comanagement.html;

KRUSE, Jack, KLEIN, Dave BRAUND, Steve, MOOREHEAD, Lisa, and SIMONE, Bill, (1998), "Co-management of Natural Resources: A Comparison of Two Caribou Management Systems," *Human Organization* 57 (4): pp. 447-458.

NOTZKE, Claudia, (1995), "A New Perpsective in Aboriginal Resources Management: Co-Management", *Geoforum*, 26 (2), pp. 187-209.

PARKS CANADA, (2000), *Wapusk National Park of Canada*, Ottawa, http://www.parkscanada.pch.gc.ca, consulted in 2004.

TOWN OF CHURCHILL (1999), *Profile of a Northern Community*, Churchill, Manitoba.

WEITZNER, Viviane and MANSEAU, Micheline (2000), "Taking the pulse of collaborative management in Canada's national parks and national park reserves: voices from the field", in D. Harmon (eds.), *Crossing Boundaries in Park Management: Proceedings of the 11th Conference on Research and Resource Management in Parks and Public Lands*, The George Wright Society, Hancock, Michigan, pp. 253-259.

COMPTES RENDUS

Jean-Michel Lacroix et Paul-André Linteau (sous la direction de), ***Vers la construction d'une citoyenneté canadienne***, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2006, 247 pages.

La question de l'unité canadienne et de l'existence ou non d'une véritable citoyenneté canadienne a déjà donné lieu à bien des écrits. L'originalité des contributions réunies dans cet ouvrage sous la direction de Jean-Michel Lacroix et de Paul-André Linteau résulte d'un programme de recherche associant trois centres ou équipes de recherche (Centre d'Etudes canadiennes de Paris III/Sorbonne Nouvelle, France ; Centre d'études canadiennes de l'université de Gênes, Italie ; et une équipe d'historiens de l'UQAM, Québec). Les auteurs se sont concentrés sur « la façon dont les valeurs du multiculturalisme, de la tolérance et de l'ouverture à l'autre avaient pu s'établir au Canada dans le contexte scolaire ». L'école et la religion sont donc au centre de cette analyse qui a privilégié les deux provinces « historiques » : l'Ontario et le Québec. Les articles sont regroupés en deux grandes parties intitulées « La rivalité des Églises en milieu scolaire et l'enjeu de l'intégration des immigrants » et « la difficile relation à l'autre : les réalités éducative et linguistique, du multiculturalisme à l'époque contemporaine ».

Paul-André Linteau rappelle que le concept de multiculturalisme a commencé à pénétrer le discours politique et intellectuel canadien à partir des années 1960, remplaçant celui du biculturalisme. La diversité multiculturelle du Québec est fort différente de celle du reste du Canada. De plus, elle est essentiellement montréalaise. Selon Jean-Philippe Couteau, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal s'est imposée peu à peu au cours du XX^{e} siècle comme le siège du pluralisme culturel à Montréal. De nombreux élèves issus de l'immigration, non catholiques, sont accueillis dans les écoles protestantes de langue anglaise. De son côté, la Commission des écoles catholiques de Montréal encourage l'ouverture de classes anglaises afin d'éviter l'abandon de la foi catholique par les enfants d'immigrés non francophones. Miguel Simao Andrade montre qu'après les tentatives et les échecs de développement d'un programme tri-lingue dans l'après-guerre, le C.E.C.M. s'efforce d'intégrer les immigrants à la majorité francophone par le biais de l'école. Robert Gagnon prolonge l'étude précédente en précisant qu'il est difficile pour la Commission des écoles catholiques de Montréal de concilier entre 1975 et 1998 un véritable projet éducatif catholique tout en accueillant

dans ses écoles tous les enfants, quelle que soit leur confession religieuse, comme l'y oblige la loi.

À Toronto, la situation décrite par Laurent Batut est évidemment bien différente : le système des écoles séparées datant du XIX^{e} siècle, lutte pour sa survie au siècle suivant. Le clergé catholique veut faire de l'école un instrument de cohésion nationale. Il a la volonté de faire de l'unité catholique un modèle et un reflet de l'unité canadienne. Les immigrants d'après-guerre en provenance d'Europe centrale et orientale trouvent dans les églises de Toronto et leurs services sociaux une aide efficace pour s'intégrer dans la vie canadienne (Roberto Perin).

La seconde série d'articles est consacrée à la période la plus récente. C'est, en particulier, le cas de l'étude de Nadia Azzimani sur l'éducation multiculturelle et les classes sociales à Toronto de 1998 à 2004. Le Conseil scolaire du district de Toronto, créé le 1er janvier 1998 gère 500 établissements publics et 300 000 élèves. Il propose des cours de langues et de cultures « internationales » ainsi que des cours d'anglais, langue seconde.

Toutefois, il se pose davantage de problèmes d'intégration et d'échec scolaire dans le centre-ville de Toronto en raison de la différenciation sociale des élèves.

Une seule étude est consacrée à une province autre que l'Ontario ou le Québec. Gwendolyne Cressman présente la place faite à la diversification linguistique dans l'éducation en Colombie-Britannique. Les politiques menées depuis 1994 au sein de la Commission scolaire de Vancouver pour l'intégration des langues d'origine asiatique au cursus, met en avant la diversité culturelle, linguistique et économique de la Colombie-Britannique. Face à la diversité linguistique de la province, le souci est moins de promouvoir les langues et cultures d'origine que de s'assurer que les élèves apprennent tous l'anglais. La notion de citoyenneté est ici clairement et exclusivement associée à l'enseignement de l'anglais.

Le Canada est « l'un des rares États au monde à avoir officiellement promu auprès de ses résidents et de la communauté internationale une vision positive du pluralisme culturel ». Le Québec, tout en adoptant à la fin des années 60 une politique reconnaissant et légitimant le pluralisme culturel, a voulu l'inscrire dans un cadre culturel français, ce qui le distingue du reste du Canada. À partir d'une enquête auprès des Haïtiens de Montréal, Ariane Cyr décrit la diversité des positions. Certains critiquent le multiculturalisme qui est, selon eux, « une aberration », un « modèle d'exclusion ». D'autres s'inquiètent de « perdre leurs valeurs cultuelles et leur identité d'origine ». Selon les

Haïtiens interrogés, les fondements du multiculturalisme canadien sont rejetés par la province du Québec qui a élaboré sa propre politique d'inter-culturalisme.

Dans la période 1945-1960, le mouvement d'éducation des adultes au Québec s'est développé sous l'impulsion du père Georges-Henri Lévêque, doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. Après s'être consacré à l'amélioration des rapports entre Canadiens français et Canadiens anglais, l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes prend conscience, à partir des années 1950, de la nécessité de favoriser l'intégration des Néo-Canadiens à la société canadienne-française (Mélanie Chebot).

Analysant les documents publiés par le ministère de l'Éducation du Québec ainsi que du Conseil Supérieur de l'Education, Gabrielle Falcicchio souligne qu'ils traduisent le souci de se construire une société basée sur la démocratie, le pluralisme et la langue française comme instrument de communication et d'intégration.

La laïcité québécoise est présentée par Massimo Rubboli à travers différentes réformes du système d'éducation au Québec depuis le Bill 60 de 1964. En 1918, une rupture se produit avec le remplacement des commissions scolaires confessionnelles par des commissions linguistiques francophones et anglophones. Le 1er juillet 2000 (Loi 118), le statut confessionnel des 3300 écoles du Québec, pour la plupart catholiques, est aboli. C'est donc une rupture avec une tradition plus que séculaire au Québec. C'est le triomphe du principe de la neutralité de l'État dans les affaires religieuses et la volonté de l'État de ne plus partager sa compétence dans le domaine de l'éducation avec l'Église catholique.

Dans une postface, Jean-Michel Lacroix évoque le débat actuel sur les fondements de l'école républicaine et les enjeux de l'immigration en France. Il aborde successivement l'échec des ZEP, forme française de « discrimination positive », la problématique de l'enseignement du fait religieux à l'école ainsi que l'évolution du débat sur le foulard, du printemps 2003 jusqu'à l'adoption de la loi du 15 mars 2004 qui interdit le port du voile à l'école, plaçant ainsi la France dans « une position d'exception culturelle ».

Ce recueil d'articles permet de mieux saisir la complexité du multiculturalisme canadien et les progrès hésitants d'une véritable citoyenneté canadienne.

Yves-Henri NOUAILHAT
Université de Nantes

J.J. BINAME & P.G. SOCKEN, ***The French they never taught you. Tips for teachers & advanced students***, Second Edition – Revised and Expanded, Toronto, Canadian Scholars, Press Inc., 2006, 95 pages.

C'est un petit livre blanc avec une couverture fantaisiste (lettres rouges et noires, graphisme souligné) au sous-titre modeste, écrit à l'Université de Waterloo. J. J. Binamé étant aujourd'hui décédé, c'est P. Socken qui a rédigé l'introduction très claire : il ne s'agit ni d'un travail d'érudition ni d'un relevé des problèmes les plus fréquents qui se posent entre le français parlé en Europe (Binamé était Belge) et celui qu'on emploie au Canada. C'est un guide pour s'y retrouver dans certaines subtilités de la langue contemporaine avec quelques exercices d'application. Trois parties dans cette édition : « Grammar » (33 p.) « Vocabulary » (45 p.) et un chapitre intitulé « Style » (12 p.)

Place donc à la salle de classe et à une pédagogie parfois tapageuse (pp. 14-18, le texte considéré comme le déroulement d'un film). On revisite ainsi les bons vieux principes de base de la langue : *for, since, ago*, et la concordance des temps en grammaire, *could* et *would*, *hardly* et *scarcely* et nombre de faux amis dans le chapitre « Vocabulaire ». Les pages sur le style sont plus floues, mais il faut reconnaître que c'est une excellente idée d'avoir rappelé combien les niveaux de langue sont plus importants en français qu'en anglais.

Le mérite de cet ouvrage est de présenter de façon claire, c'est-à-dire sans utiliser le jargon de la grammaire structurelle, les principales difficultés que rencontre un Canadien anglophone pour acquérir un bon niveau de connaissance du français, écrit et oral (se méfier du mot *predicate* 'prédicat' : ce n'est pas un faux ami, c'est un carrefour). Évidemment les dangers de ce genre d'entreprise sont multiples : désordre dans la partie « Vocabulaire » alors que l'ordre alphabétique aurait simplifié la consultation de ce chapitre, approximations (« aimables regards personnels » est une calque de l'anglais « *kindest regards* » mâtiné de coquinerie digne du *Sentimental Journey* de Sterne). En règle générale le choix d'exemples courts reste toujours artificiel et conduit à déformer la langue (p. 7 « les fleurs du salon » ; sur-traduction ; p. 61 « donc nous sommes allés dîner … » IS correct).

C'est là un ouvrage qui peut certainement aider les anglophones à comprendre plus aisément le monde francophone.

Paule-Marie DUHET
Université de Nantes

Yves DUPÉRÉ, ***Les Derniers insurgés***, Montréal, Hurtubise HMH, 2006, 451 pages. ISBN 2-89428-871-9

L'action de ce roman historique se situe durant une période déterminante et pourtant méconnue de l'histoire du Bas-Canada. Un brave paysan québécois de la vallée du Richelieu, nommé Louis Cardinal, prend parti lors des insurrections des Patriotes qui ont eu lieu en 1837 et 1838, lorsque des « Canadiens » se soulevèrent contre les forces de l'armée coloniale de l'Angleterre et le régime seigneurial. Enthousiasmé, Louis Cardinal se rapproche de Louis-Joseph Papineau, qui mène les révoltes. Le romancier a voulu mélanger ses personnages fictifs à des personnalités historiques, comme le Patriote Louis-Joseph Papineau ou l'Anglais John Colborne. Le style s'apparente à la chronique romancée, mais reste plus proche du roman populaire que du document historique : les chapitres sont datés et situés en fonction des lieux ; des dialogues entre personnages historiques sont reconstitués par le romancier. Ce n'est pas la première fois que des œuvres fictives évoquent ces épisodes de l'histoire du Québec ; pensons, par exemple, à la pièce *La Complainte des hivers rouges* (1974) de Roland Lepage, qui demeure un modèle de rigueur dans un style beaucoup plus épuré.

Regard d'un écrivain du 21e siècle sur des épisodes marquants ayant eu lieu dans la Montérégie presque deux siècles plus tôt, *Les Derniers insurgés* offre ce que beaucoup de romans historiques proposent de nos jours : une vision contemporaine (et dans ce cas anticléricale) d'événements tirés d'un passé lointain, en introduisant au passage certains thèmes actuels que les ouvrages de l'époque n'auraient peut-être pas exposés de manière aussi explicite : l'alcoolisme au féminin, le goût du suicide (p. 122), la sensualité (p. 375). Toutefois, le canadianiste voulant découvrir le véritable style romanesque québécois du 19e siècle devrait plutôt consulter des romans de cette période, comme *La Terre paternelle* (1846), du notaire Patrice Lacombe, ou *Les Anciens Canadiens* (1863), de Philippe Aubert de Gaspé père. Pour sa part, ce deuxième roman d'Yves Dupéré donnera un éclairage contemporain à des événements considérés comme fondateurs dans l'histoire du nationalisme québécois.

Yves LABERGE

Guy THIBAULT, ***L'immatriculation au Québec***, Québec, Les Éditions GID, Collection « Thèmes Québec », 2005, 282 pages. ISBN 2-922668-61-4

Il existe au Québec (mais aussi dans tout le continent nord-américain) des collectionneurs d'anciennes plaques d'immatriculation d'automobiles. Contrairement aux pays européens, où les plaques des voitures sont strictement contrôlées et récupérées après usage, les anciennes plaques québécoises (parfois surnommées « licences », d'après l'anglais) circulent librement, car elles portent pour la plupart une date et une couleur spécifique qui confirment instantanément si elles sont périmées, donc hors d'usage (p. 192). D'ailleurs, chaque province canadienne dispose de son propre système de plaques.

Dans ce livre unique, Guy Thibault a voulu aborder un sujet assez peu exploré, en constituant une histoire des transports au Québec, en se concentrant sur les routes, les voitures, les motocyclettes. Sa parfaite connaissance des plaques d'autrefois lui permet, en fonction des formes et des types de numéros, d'identifier et de dater méticuleusement une centaine de photographies anciennes ici réunies. Cette approche particulière permet en fait d'ouvrir l'exploration sur une foule de dimensions de la vie quotidienne dans les villes québécoises du début du 20^{e} siècle : l'immatriculation, le coût du permis de conduire, la quantité de plaques émises pour chaque année, le nombre de véhicules par habitant (p. 142). À partir de 1978, les plaques québécoises portent la devise « Je me souviens », qui remplacera désormais l'ancienne mention « La belle province » (p. 244).

Mais *L'immatriculation au Québec* n'est pas qu'un album de photos de voitures qui serait destiné à un lectorat masculin ! Au contraire, les images réunies permettent souvent de découvrir, selon le cas, des enseignes d'époque (une station-service), un plan urbain, la mode vestimentaire d'autrefois, des édifices aujourd'hui disparus (pp. 96-97). On découvre, en outre, des photographies anciennes de villes et villages moins connus du Bas St-Laurent et des Laurentides : Rimouski, Rivière-du-Loup, St-Jovite, Ste-Thérèse. Une carte routière du Québec datant de 1928 (ou 1926 ?) y est partiellement reproduite (p. 144). On s'étonne de faire autant de découvertes à partir d'un sujet paraissant au départ aussi prosaïque.

Yves LABERGE

Isabelle LUSSIER, ***Le funiculaire du Vieux-Québec. 125 Ans d'histoire***, Québec, Les Éditions GID, 2005, 127 pages. ISBN 2-922668-56-8.

Toute personne ayant visité la ville de Québec se souviendra assurément du funiculaire qui relie le quartier Petit-Champlain à la Terrasse Dufferin du Château Frontenac. L'historienne Isabelle Lussier raconte l'évolution de cet utile moyen de transport en commun ; elle relate également les origines de sa voisine, la Maison Louis-Jolliet, qui date du Régime français. Elle évoque aussi la vie du quartier du Vieux-Port, à l'époque où de nombreuses banques symbolisaient la prospérité de la rue St-Pierre (p. 40). L'iconographie réunie est particulièrement intéressante du point de vue patrimonial : on peut y voir des photos anciennes de l'escalier Casse-Cou au 19^{e} siècle et au début du 20^{e} (pp. 48-49) et de certaines portes anciennes aujourd'hui détruites, comme la Porte Hope, la Porte Prescott (p. 50).

Ouvrage concis, *Le funiculaire du Vieux-Québec* offre beaucoup plus qu'une simple histoire de ce que l'on nommait autrefois « l'ascenseur de la terrasse » (p. 51). C'est en réalité un portrait – forcément incomplet, mais précis et instructif – des grandes étapes de ce quartier de la Basse-Ville, qui a changé considérablement au fil des siècles. J'ajouterai que c'est d'ailleurs dans ce quartier insolite qu'Alfred Hitchcock avait tourné les premiers plans nocturnes de son film *I Confess* (*La Loi du silence*), en 1952. L'ouvrage intéressera particulièrement les chercheurs en histoire urbaine. Tout comme ceux de Paris ou de Lisbonne, ce funiculaire de Québec demeure un véritable lieu de mémoire, au sens où l'entendait Pierre Nora.

Yves LABERGE
Directeur des collections « L'espace public »
et « Cinéma et société » aux Presses de l'Université Laval.